

PROVINCE DE QUÉBEC
DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORETS.

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

Pour les douze mois expirés le 30 juin 1925.

Imprimé par ordre de la Législature.



QUÉBEC
LS-A. PROULX, IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ

1925

RAPPORT

DU

MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1925

A l'honorable Narcisse Pérodeau,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Ministère des Terres et Forêts, au cours de l'exercice financier se terminant le 30 juin, 1925.

TERRES PUBLIQUES

Au 30 juin, 1924, la superficie des terres subdivisées en lots et disponibles était de 8,170,185 acres.

Depuis cette date jusqu'au 30 juin dernier l'on a subdivisé 238,977 acres et 77,683 acres sont redevenus la propriété de la Couronne par révocation ou rétrocession de ventes, portant à 8,486,845 acres la superficie des terres subdivisées en lots disponibles.

De ce total, 166,598 acres ont été concédés pour fins agricoles, industrielles, etc., de telle sorte qu'au 30 juin, 1925, il restait une superficie de 8,320,247 acres, divisés en lots de ferme, disponibles.

La recette que la vente des lots de village et l'administration des biens des Jésuites et de la seigneurie Lauzon ont donné, se chiffre à \$17,235.60.

SERVICE HYDRAULIQUE

Les revenus provenant de la vente ou de la location des lots de grève, de chutes d'eau s'élèvent à \$181,419.98.

COMMISSION DES EAUX COURANTES

L'utilisation des eaux provenant des réservoirs Gouin, Allard et de ceux situés sur le parcours des rivières Sainte-Anne et Jacques-Cartier, a donné sous forme de redevances annuelles et de loyer, la somme de \$313,909.02

BOIS ET FORETS

Les revenus provenant des bois et forêts affermés à l'exploitation se répartissent comme suit: rente foncières, \$566,275.04; droits de coupe, pour bois exploité dans les concessions forestières affermées, \$2,950,377.15; amendes pour infraction aux règlements et intérêts accrus, \$99,350.72, primes de transfert, \$109,596.00; primes d'affermage de permis de coupe de bois, \$595,159.46; soit en tout, \$4,320,758.37.

DIVERS

La somme de \$6,796.58 a été créditée à l'item "comptes en suspens", celle de \$2,495.02 a été payée comme honoraires par les candidats aux examens des mesureurs de bois; \$6,561.51 ont été perçus des biens en déshérence; les recettes de la pépinière de Berthier ont été de \$2,674.90 et \$1,379.76 proviennent de diverses sources.

PROTECTION DES FORETS

Bien que la saison de 1924 n'ait pas laissé d'être relativement pluvieuse, des incendies se sont allumés qui ont pu être circonscrit avant qu'ils aient causé des dommages considérables.

Dans les forêts de la région de Rouyn, où les incendies restaient à craindre, nous avons maintenu, comme par le passé, un personnel plus considérable avec tout l'outillage voulu et nous avons pu, ainsi, éviter des conflagrations. Ce personnel a employé ses loisirs, comme l'an

passé, à aménager les voies de communication, à établir des chemins de portage, à nettoyer les lieux de campement de toute matière inflammable.

Nous espérons, l'an prochain, avoir un personnel spécial de techniciens qui s'occupent de faire le relevé sur place des territoires parcourus par l'incendie. Nous serons ainsi en mesure de donner sur l'étendue des dommages causés par l'incendie à la forêt des renseignements plus précis. Un rapport spécial, comme celui de l'an dernier, donnera sur l'activité du service de protection, toutes les précisions voulues.

HONORÉ MERCIER,

Ministre.

Québec, 10 septembre, 1925.

INDEX DES APPENDICES.

Nos	PAGES.
1. Liste des officiers et commis du Département des terres et forêts pour l'année se terminant le 30 juin 1925.....	3
2. Liste des agents des biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon, pour les douze mois expirés le 30 juin 1925.....	6
3. Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation des ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1925..	7
4. Tableau relatif aux terres octroyées par les Lettres Patentes, du 1er juillet 1924 au 30 juin 1925, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.....	10A
5. Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés sous forme de bail, du 1er juillet 1924 au 30 juin 1925.....	11
6. Etat indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869 : époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.....	15
7. Etat des recettes du Département des terres et forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1925.....	17
8. Etat des dépenses du Département des terres et forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1925.....	18

BOIS ET FORÊTS

9. Rapport annuel du chef du Service forestier.....	19
10. Etat des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1925, dans les divers districts.....	62
11. Etat du bois coupé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1925, et des sommes perçues pour droit de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1924-1925.....	63A
12. Etat comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.....	63
13. Rapport annuel du chef du service de la protection des forêts.....	65

ARPENTAGES

14. Rapport sur les opérations du service des arpentages pour les douze mois expirés le 30 juin 1925.....	74
15. Tableau des opérations d'arpentage définitivement acceptées, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1925.....	127
16. Rapport de la Commission de géographie de Québec.....	128

SERVICE HYDRAULIQUE

17. Rapport concernant le Service Hydraulique, pour l'année finissant le 30 juin 1925..	130
---	-----

APPENDICES

AU RAPPORT DU

MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1925

APPENDICE No 1

LISTE des officiers et commis du Département des terres et forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1925.

Noms	Fonctions
Hon Honoré Mercier.....	Ministre.
F.-X. Lemieux.....	Sous ministre.
J. A. Morin.....	Secrétaire-particulier
ARPENTAGES :	
D. W. Mill.....	Surintendant et Inspecteur des Arpentages.
Geo. Côté.....	Assistant-Surt. " "
F.-X. Fafard.....	Arpenteur.
C.-A. Bourget.....	"
Pat. O'Sullivan.....	"
Gustave Rinfret.....	Géographe et Dessinateur en chef.
Gust. Chouinard.....	Comptable.
A.-M. Taché.....	Dessinateur.
Art. Dorval.....	"
J.-C. Michaud.....	"
And. Montminy.....	"
C.-F. Chartre.....	"
Ovide Racine.....	"
Cléophas Brodrigue.....	"
Edm. Patry.....	"
H.-O. Fortier.....	Commis.
Alb. Graveline.....	"
SERVICE HYDRAULIQUE :	
Arthur Amos.....	Ingénieur-en-chef du Service Hydraulique.
A.-B. Normandin.....	Assistant-Ingénieur " "
J.-E. Beauchamp.....	Registraire et comptable " "

APPENDICE No 1.—*Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des terres et forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin 1925.

Noms	Fonctions
COMPTABILITÉ :—	
J.-H. Boisvert.....	Comptable en chef au 5 juin 1925. Surintendant-conjoint de la branche des ventes depuis le 5 juin 1925.
J.-R. Wright.....	Assistant-comptable.
Geo. Beaulac.....	Commis (décédé 5—2—1925).
SERVICE FORESTIER :	
G.-C. Piché.....	Chef du Service Forestier.
Avila Bédard.....	Sous.-chef du Service Forestier.
Wm. Delaney.....	Assistant.-surintendant.
P.-R. Plamondon.....	Cartographe.
Théo. Giroux.....	Comptable au 5 juin 1925. Comptable en chef du Département depuis le 5 juin 1925.
Alf. Chabot.....	Sténographe et Dactylographe.
PROTECTION DES FORÊTS :	
Henri Kieffer.....	Surintendant.
Henri Méthot.....	Assistant-surintendant.
B.-L. O'Hara.....	" "
Napoléon Lemay.....	Archiviste
Raoul Lemay.....	Commis
SERVICE DES TERRES :	
C.-O. Lavoie.....	Surintendant, Branche des Ventes.
C.-E. Bernier.....	Assistant-surint. (décédé 30—4—25.)
Eugène Rouillard.....	Secrétaire
Henri Boivin.....	Officier-spécial en loi.
Edmond Pouliot.....	Commis et dactylographe.
Roméo Graveline.....	" "
ENREGISTREMENT :	
J.-E. Samson.....	Régistraire..
Amédée Forgues.....	Commis.
Hector Allard.....	"

. APPENDICE No 1.—*Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des terres et forêts pour l'année se terminant le 30 juin 1925.

Noms	Fonctions
PAPETERIE:	
Em. Clavet.....	Gardien de la papeterie.
MESSAGERS:	
Charles Côté.....	Messenger.
Ol. Fiset.....	"
Onésime Beaulieu.....	"
Léo Dupuis.....	"
Philodas Turgeon.....	"
Jos. Laliberté.....	"
Emile Cartier.....	"
Clovis Bédard.....	"
L.-D. Bernier.....	"
Emile Paradis.....	"

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

THÉO. GIROUX,
Comptable.

Département des terres et forêts,
Québec, 30 juin 1925.

APPENDICE No 2.

LISTE des agents des Biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon pour les douze mois expirés le 30 juin 1925.

Nom de l'agent	AGENCE	Date de la nomination	Salaire	REMARQUES
Lemieux, Lionel.....	Agent pour la seigneurie de Lauzon.....	1908, Juillet 31.....	\$ 700.00	
Brassard, H.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal.....	1913, Septembre 11.....	300.00	

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

THÉO. GIROUX,
Comptable.

Département des terres et forêts.
Québec, 30 juin 1925.

APPENDICE No 3.

TABLEAU de la superficie (en âcres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1925.

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Nombre d'acres disponibles le 1er juillet 1867 :					
Terres de la Couronne.....	6,329,566				
Terres du Clergé.....	246,858				
					6,576,424
Du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1868.....	220,687	10,502	54,014		6,399,249
Du 1er janvier 1869 au 30 juin 1870.....	159,849	8,051	538,256		6,769,605
Du 1er juillet 1870 au 30 juin 1871.....	169,155	21,302	120,498		6,699,646
do 1871 do 1872.....	174,592	11,212	174,320		6,688,162
do 1872 do 1873.....	131,496	7,130	58,584		6,608,120
do 1873 do 1874.....	109,609	4,271	118,979		6,613,219
do 1874 do 1875.....	91,179	4,015	28,453		6,546,478
do 1875 do 1876.....	73,185	3,606	86,657		6,556,344
do 1876 do 1877.....	83,123	5,790	54,801		6,552,232
do 1877 do 1878.....	139,134	7,962	57,610	63,766	6,496,512
do 1878 do 1879.....	180,886	17,424	68,876	74,008	6,441,086
do 1879 do 1880.....	129,768	9,027	179,961	69,761	6,522,013
do 1880 do 1881.....	179,562	7,041	222,570	32,260	6,620,240
do 1881 do 1882.....	219,368	7,901	358,721	36,226	6,787,918

APPENDICE No 3.—*Suite.*

TABEAU de la superficie (en âcres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne, après révocation de vente, etc. du 1er juillet 1867 au 30 juin 1925.—*Suite.*

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Du 1er juillet 1882 au 30 juin 1883.....	207,526	8,232	117,335	60,302	6,749,797
do 1883 do 1884.....	135,241	6,099	285,987	77,365	6,971,809
do 1884 do 1885.....	119,894	3,045	130,356	34,734	7,013,960
do 1885 do 1886.....	101,788	3,474	229,436	25,504	7,163,638
do 1886 do 1887.....	100,862	3,444	93,267	55,168	7,207,767
do 1887 do 1888.....	107,260	2,093	362,275	27,779	7,488,468
do 1888 do 1889.....	120,178	3,281	173,502	41,910	7,580,421
do 1889 do 1890.....	129,014	200	72,722	31,710	7,555,639
do 1890 do 1891.....	137,829	2,117	41,143	33,203	7,495,039
do 1891 do 1892.....	102,252	15,898	40,783	25,674	7,443,346
do 1892 do 1893.....	156,925	37,646	68,059	40,534	7,357,368
do 1893 do 1894.....	149,667	31,650	48,126	46,751	7,270,928
do 1894 do 1895.....	167,708	26,814	62,987	39,912	7,179,305
do 1895 do 1896.....	129,604	31,869	58,602	37,044	7,113,478
do 1896 do 1897.....	184,667	12,346	96,717	40,584	7,053,766
do 1897 do 1898.....	190,195	10,631	104,413	73,578	7,030,931
do 1898 do 1899.....	149,971	11,450	258,828	72,053	7,200,391
do 1899 do 1900.....	163,528	9,599	28,562	31,572	7,087,398

Du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901.....	186,090	12,600	33,000	35,545	6,957,253
do 1901 do 1902.....	190,231	10,200	5,872	40,779	6,803,473
do 1902 do 1903.....	150,638	8,026	89,398	46,506	6,780,713
do 1903 do 1904.....	135,752	11,038	40,027	43,481	6,717,431
do 1904 do 1905.....	189,883	9,350	25,200	58,853	6,602,251
do 1905 do 1906.....	195,736	322	209,182	112,053	6,727,428
do 1906 do 1907.....	227,031	916	37,768	110,726	6,647,975
do 1907 do 1908.....	292,479	650	23,373	86,431	6,464,650
do 1908 do 1909.....	220,645	615	12,875	41,842	6,298,108
do 1909 do 1910.....	124,849	775	89,256	91,315	6,353,054
do 1910 do 1911.....	119,465	1,984	229,432	67,340	6,528,377
do 1911 do 1912.....	179,130	1,205	710,628	68,095	7,126,765
do 1912 do 1913.....	194,091	1,280	62,307	6,993,701
do 1913 do 1914.....	202,587	689	41,705	97,466	6,929,596
do 1914 do 1915.....	206,565	350	286,621	80,490	7,089,792
do 1915 do 1916.....	207,380	150	339,725	103,658	7,325,645
do 1916 do 1917.....	256,477	263	199,708	96,396	7,365,009
do 1917 do 1918.....	297,409	59	128,720	75,646	7,271,907
do 1918 do 1919.....	186,085	94	320,966	175,362	7,582,056
do 1919 do 1920.....	197,226	184	157,682	207,977	7,750,305
do 1920 do 1921.....	177,313	1,313	421,261	100,301	8,093,241
do 1921 do 1922.....	216,133	5,229	107,871	65,818	8,045,568
do 1922 do 1923.....	212,615	5,146	343,560	66,328	8,237,695
do 1923 do 1924.....	174,291	3,289	20,319	89,751	8,170,185
do 1924 do 1925.....	163,896	2,702	238,977	77,683	8,170,185
Total.....	9,519,099	423,551	8 508 526	3 178 547

C.-O. LAVOIE, *Surintendant du Service des terres.*

Département des terres et forêts,

Québec, 30 juin 1925.

F.-X. LEMIEUX

Sous-ministre.

APPENDICE No 3.—*Suite.*

ÉTAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE 1924-1925.

Superficie des terres divisées et disponibles au 30 juin 1924	8,170,185	
		8,170,185
<i>A ajouter</i>		
Superficie totale des terres divisées durant l'année 1924-25	238,977	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne : (y compris ceux du Département de la Colonisation) par rétrocessions et révocations	77,683	
		316,660
		8,486,845
<i>A déduire :</i>		
Superficie des terres vendues (y compris celles du Département de la Colonisation)	163,896	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisation, etc.	2,702	
		166,598
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1925		8,320,247

F.-X. LEMIEUX,

Sous-ministre.

C.-O. LAVOIE,

Surintendant du service des terres.

Département des terres et forêts.

Québec, 30 juin 1925.

APPENDICE No 5

TABLEAU RELATIF AUX LOTS DE GRÈVE ET EN EAU PROFONDE CONCÉDÉS SOUS

FORME DE BAIL DU 1ER JUILLET 1924 AU 30 JUIN 1925

Date de la concession	Superficie	Loyer annuel	Redevance supplémentaire	Nom du concessionnaire	Nature des concessions	Localité
1924						
Mars 3		\$40.00		St. Maurice Paper Co., Ltd.	Lot pour flottage du bois.	Lac Noir—canton de Maisonneuve.
" 3		63.00		" "	" "	Rivière Mastigouche—canton de Gauthier.
" 3		20.00		" "	" "	Lac à la Cache—canton de Maisonneuve.
" 3		80.00		" "	" "	Rivière Mastigouche—canton de Gauthier.
" 3		80.00		" "	" "	Rivière Mastigouche—comté de Maskinongé.
" 3		65.00		" "	" "	Rivière Mastigouche—canton d'Angoulême.
" 3		275.00		" "	" "	Grand lac Brochet—comté de Maskinongé.
" 3		65.00		" "	" "	Lac Blanc—canton de Chilton.
" 3		115.00		" "	" "	Lac Brochet—canton de Laviolette.
" 3		153.00		" "	" "	Riv. Mastigouche—canton de Courcelles.
" 3		20.00		" "	" "	Riv. Mastigouche—canton de Peterborough.
" 3		125.00		" "	" "	Lac Dépôt—canton de Légaré.
Avril 3		45.00		Power Lumber Company, Ltd	" "	Rivière Chaude—canton d'Ixworth.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Charlemagne—canton de Garneau.
" 3		10.00		" "	" "	Lac aux Loutres—canton de Woodbridge.
" 3		135.00		" "	" "	Lac Terrien—canton de Fournier.
" 3		275.00		" "	" "	Rivière Ste-Anne—canton d'Ixworth.
" 3		15.00		" "	" "	Rivière Ste-Anne—canton d'Ixworth.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Ouelle—canton de Garneau.
" 3		20.00		" "	" "	Rivière Manie—canton de Painchaud.
" 3		50.00		" "	" "	Rivière Grande—canton d'Ashford.
" 3		15.00		" "	" "	Rivière Rochue—canton de Chabot.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Noire—canton de Chabot.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Noire—canton de Chabot.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Rochue—canton de Chabot.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Manie—canton de Painchaud.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Manie—canton de Woodbridge.
" 3		15.00		" "	" "	Rivière Ouelle—canton de Garneau.
" 3		70.00		" "	" "	Rivière Grande—canton d'Ashford.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Damnée—canton d'Ashford.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Rochue—canton de Chabot.

APPENDICE No 5—(Suite)

TABLEAU RELATIF AUX LOTS DE GRÈVE ET EN EAU PROFONDE CONCÉDÉS SOUS
FORME DE BAIL DU 1ER JUILLET 1924 AU 30 JUIN 1925—(Suite)

Date de la concession	Superficie	Loyer annuel	Redevance supplémentaire	Nom du concessionnaire	Nature des concessions	Localité
1924						
Avril 3		10.00		Power Lumber Company, Ltd.	Lot pour flottage du bois.	Rivière Manie—canton de Painchaud.
" 7		200.00		Belgo-Canadian Paper Co., Ltd.	" "	Lac Bostonnais—canton de Biart.
Juillet 21		10.00		South Shore L.H. & Power Co.	Lot de grève	Rivière Richelieu—St-Charles et St-Marc.
" 24		25.00		Honorable W.-W. Thomas	Lot pour flottage du bois.	Les Sept-Lacs—seigneurie de Madawasca.
" 31	86.8 acres.	100.00		St. Regis Paper Co. of Can., Ltd.	Lots de grève	Rivière Godbout—canton De Monts.
Août 29	34 "	102.00		Cl. de Ch. et Péc. de l'Île Mousse.	Lot de grève	Fleuve St-Laurent—St-Antoine-de-Lavalrie.
Sept. 5		30.00		Donnacona Paper Co., Limited.	Lot pour flottage du bois.	Lac Roy—comté de Montmorency.
" 5		10.00		" "	" "	Ruisseau Bureau—canton de Cauchon.
" 5		10.00		" "	" "	Ruisseau Bureau—canton de Cauchon.
" 5		45.00		" "	" "	Lac à Noel—canton de Cauchon.
" 5		10.00		" "	" "	Rivière Cachée—canton de Cauchon.
" 5		45.00		" "	" "	Lac à l'Épaulé—canton de Cauchon.
" 5		20.00		" "	" "	Lac à l'Épaulé—canton de Cauchon.
" 5		10.00		" "	" "	Rivière Bernard—canton de Stoneham.
" 5		10.00		" "	" "	Rivière Cachée—canton de Cauchon.
" 5		10.00		" "	" "	Lac Chicot—canton de Stoneham.
" 5		10.00		" "	" "	Lac Caribou—canton de Stoneham.
" 9	35.1 acres.	110.00		Hammermill Paper Co., Ltd.	Piliers et estacades	Rivière Matane—St-Jérôme-de-Matane.
" 9		60.00		Wayagamack Pulp & Paper Co.	Lot pour flottage du bois.	Rivière Vermillon—comté de Champlain.
" 9		80.00		" "	" "	Rivière Vermillon—comté de Champlain.
" 9		158.00		" "	" "	Rivière Flamand—comté de Champlain.
Oct. 1	480 acres.	100.00		Bourassa & Clifford	Lot pour aqueduc	Lac Long—canton de Kérogami.
" 15		10.00		Bruno Forand	Lot de grève	Rivière Richelieu—St-Hilaire.
" 15		1.00		Ville de Québec-ouest	" "	Rivière St-Charles—St-Sauveur-de-Québec.
" 16	1.83 acre.	20.00		Brown Corporation	" "	Rivière Betsiamites—comté de Saguenay.
" 16		127.00		Laurentide Company, Limited.	Lot pour flottage du bois.	Rivière Mattawin—comté de Joliette.
Déc. 3		10.00		Lake Megantic Pulp Company.	" "	Rivière Arnold—canton de Woburn.
" 3		200.00		" "	" "	Lac aux Araignées—canton de Ditchfield.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Arnold—canton de Woburn.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Annance—canton de Marston.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Victoria—canton de Marston.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Victoria—canton de Marston.
" 3		18.00		" "	" "	Rivière aux Araignées—canton de Louise.
" 3		10.00		" "	" "	Rivière Arnold—canton de Woburn.

Déc.	3		10.00		Lake Megantic Pulp Company.	Lot pour flottage du bois	Rivière Arnold—canton de Woburn.
"	3		70.00		"	"	Rivière Arnold—canton de Woburn.
"	3		92.00		English Lake Log Driving Co.	"	Rivière Noire—canton de Talon.
"	3		49.00		"	"	Ruisseau des Cèdres—canton de Talon.
"	3		155.00		"	"	Lac Maringouin—canton de Leverrier.
1925							
Janv.	10	690 acres	2,070.00	5c la vge cube	Consolidated Sand Co., Limited	Lot de sable	Lac des Deux-Montag.—L'Annonce et St-Eus.
"	10		135.00		St. Maurice Paper Co., Limited	Lot pour flottage du bois	Ruisseau Decoteau—canton de Maisonneuve.
"	10		20.00		"	"	Lac Decoteau—canton de Maisonneuve.
Février	3	34.4 acres	34.00		François Gallichan	Lot de grève	Rivière Duparquet—canton de Roquemaure.
"	4		10.00		Henry Atkinson, Limited	Lot pour flottage du bois	Rivière Etchemin—canton de Roux.
"	4		10.00		"	"	Rivière LeBœuf—canton de Standon.
"	4		10.00		"	"	Rivière LeBœuf—canton de Standon.
Mai	11		10.00		Fraser Companies, Limited	"	Rivière Fall—comté de Rimouski.
"	11		19.00		"	"	Rivière Squateck Forks—canton de Rouillard.
"	11		10.00		"	"	Rivière Burnt Land—canton de Biencourt.
"	11		10.00		"	"	Rivière Auclair—comté de Rimouski.
"	11		10.00		"	"	Rivière Boucane—canton de Chabot.
"	11		216.00		"	"	Lac Jerry—canton de Robinson.
"	11		10.00		"	"	Rivière Boucane—canton de Chabot.
"	11		102.00		"	"	Rivière Hordon—canton de Biencourt.
"	11		10.00		"	"	Rivière Deep—canton de Casupscull.
"	11		10.00		"	"	Rivière Nigger—canton d'Estcourt.
"	11		10.00		"	"	Lac Boucane—canton d'Estcourt.
"	11		10.00		"	"	Rivière Nigger—canton d'Estcourt.
"	11		10.00		"	"	Rivière Noire—canton de Packington.
"	11		10.00		"	"	Rivière Baker—canton de Packington.
"	11		10.00		"	"	Rivière Boucane—canton de Pohénégamook.
"	11		10.00		"	"	Rivière Nigger—canton d'Estcourt.
"	11		69.00		"	"	Lac Saint-François—canton de Whitworth.
"	11		18.00		"	"	Rivière Vingt-Milles—comté de Rimouski.
"	11		10.00		"	"	Rivière Saint-François—canton d'Armand.
"	11		10.00		"	"	Rivière Fall—comté de Rimouski.
"	11		10.00		"	"	Rivière Baker—canton de Packington.
"	11		10.00		"	"	Rivière Saint-François—canton de Whitworth.
"	20	8 acres	25.00		Napoléon Vaillancourt	Lot de grève	Fleuve St-Laurent—St-Jean, Ile d'Orléans.
"	28		26.00		Provincial Industries, Limited	Lot pour flottage du bois	Rivière Petit-Saguenay—canton de Dumas.
"	28		195.00		Canadian International Pap. Co	"	Rivière Wesonneau—canton de Polette.
"	28		230.00		"	"	Lac Steamboatrock—seigneurie de Batican.
"	28		20.00		"	"	Rivière Houle—canton de Laporte.
Juin	4		10.00		Price Brothers & Co., Limited	"	Rivière St-Jean—canton de Tessier.
"	4		10.00		"	"	Rivière Gagnon—canton de Blais.
"	4		10.00		"	"	Rivière Gagnon—canton de Blais.
"	4		10.00		"	"	Rivière Grande-Tomagodi—canton de Blais.
"	4		25.00		"	"	Lac Tomagodi—canton de Langis.
"	4		10.00		"	"	Ruisseau Firmin—canton de Tessier.
"	4		10.00		"	"	Ruisseau Firmin—canton de Tessier.
"	4		50.00		"	"	Lac Caribou—canton de Flynn.
"	4		22.00		"	"	Lac Roberge—seigneurie de Batican.

APPENDICE No 5—(Suite)

TABLEAU RELATIF AUX LOTS DE GRÈVE ET EN EAU PROFONDE CONCÉDÉS SOUS
FORME DE BAIL DU 1ER JUILLET AU 30 JUIN 1925

Date de la concession	Superficie	Loyer annuel	Redevance supplémentaire	Nom du concessionnaire	Nature des concessions	Localité
1925						
Juin 4.....		10.00		Ice B... Co. limite ¹	Lot pour flottage du bois	Lac Roberge—seigneurie de Batiscan.
" 4.....		45.00		" "	" "	Rivière Petite-Matane—canton de Cherbourg.
" 4.....		10.00		" "	" "	Rivière Castor—seigneurie de Batiscan.
" 4.....		10.00		" "	" "	Rivière Petite-Matane—canton de Cherbourg.
" 4.....		10.00		" "	" "	Lac à la Dam—seigneurie de Batiscan.
" 4.....		15.00		" "	" "	Lac Fontaine—seigneurie de Batiscan.
" 4.....		300.00		" "	" "	Lac Touladi—canton de Chénier.
" 4.....		10.00		" "	" "	Rivière Gagnon—canton de Tessier.
" 4.....		10.00		" "	" "	Rivière Gagnon—canton de St-Denis.
" 4.....		20.00		" "	" "	Lac aux Canards—canton de Matane.
" 4.....		10.00		" "	" "	Lac Petit-Masketsy—canton de Marnier.
" 4.....		70.00		" "	" "	Lac Grand-Masketsy—canton de Marnier.
" 4.....		35.00		" "	" "	Lac Roberge—canton de Hackett.
" 4.....		30.00		" "	" "	Lac Johnson—canton de Matane.
" 4.....		10.00		" "	" "	Rivière Tomagodi—canton de Langis.
" 4.....		15.00		Canadian International Pap. Co	" "	Rivière Marée—canton de Fitzpatrick.
" 4.....		10.00		" "	" "	Lac St-Pierre—comté de Saguenay.
" 4.....		37.00		" "	" "	Rivière Marée—canton de Fitzpatrick.
" 25.....	43 acres	215.00	5c la vg. cube.	Bate-McMahon Company	Lot de sable.....	Lac St-Pierre—Île Plate.
" 25.....	14.4 "	72.00	" "	" "	" "	Fluve St-Laurent—Île au Foin.

NOTA.—Les concessions dont la date est antérieure au 1er juillet 1924, quoique signées aux dates indiquées, n'ont été enregistrées que dans le cours de l'année 1924-25.

ARTHUR AMOS,

Directeur, Service hydraulique.

Département. des terres et forêts, 30 juin¹1925.

F.-X. LEMIEUX,

Sous-ministre.

APPENDICE No 6.

ETAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869 ; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1869-1870.....	1	383	30	414
1870-1871.....	2	615	39	656
1871-1872.....	15	594	52	661
1872-1873.....	9	546	39	594
1873-1874.....	3	530	112	645
1874-1875.....	451	50	501
1875-1876.....	2	379	35	416
1876-1877.....	1	342	46	389
1877-1878.....	1	302	29	332
1878-1879.....	7	610	39	656
1879-1880.....	3	343	40	386
1880-1881.....	2	369	31	402
1881-1882.....	7	522	44	573
1882-1883.....	4	502	33	539
1883-1884.....	2	868	36	906
1884-1885.....	782	51	833
1885-1886.....	2	660	39	701
1886-1887.....	2	663	41	706
1887-1888.....	2	539	38	579
1888-1889.....	3	700	56	759
1889-1890.....	7	905	88	1,000
1890-1891.....	7	674	30	711
1891-1892.....	468	183	651
1892-1893.....	3	587	407	997
1893-1894.....	2	483	242	727
1894-1895.....	1	462	259	722
1895-1896.....	3	477	66	546
1896-1897.....	7	595	80	682
1897-1898.....	11	649	70	730

APPENDICE No 6.—*Suite.*

ÉTAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1898-1899.....	3	660	58	721
1899-1900.....	5	747	50	802
1900-1901.....	6	850	59	915
1901-1902.....	4	1,045	86	1,135
1902-1903.....	7	962	89	1,058
1903-1904.....	8	1,095	98	1,021
1904-1905.....	7	1,021	179	1,027
1905-1906.....		1,376	53	1,439
1906-1907.....	2	1,158	35	1,195
1907-1908.....	6	1,241	43	1,290
1908-1909.....	4	1,263	51	1,318
1909-1910.....	1	1,170	59	1,230
1910-1911.....		1,421	46	1,467
1911-1912.....	3	1,831	66	1,900
1912-1913.....	18	1,865	63	1,946
1913-1914.....	5	1,477	38	1,520
1914-1915.....	1	977	10	988
1915-1916.....	2	854	10	866
1916-1917.....	6	1,066	24	1,096
1917-1918.....	7	1,291	25	1,323
1918-1919.....	10	1,323	21	1,354
1919-1920.....	23	1,309	28	1,360
1920-1921.....	15	1,183	30	1,228
1921-1922.....	3	1,312	36	1,351
1922-1923.....		931	34	965
1923-1924.....	1	953	21	975
1924-1925.....	12	938	27	977
	281	47,319	3,653	51,253

DAVID W. MILL,
Surintendant des arpentages.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des terres et forêts,
Québec, 30 juin 1925.

APPENDICE No 7.

ETAT des recettes du Département des terres et forêts pour les douze
mois expirés le 30 juin 1925.

Bois et Forêts.....		\$4,320,758.37
Terres de la Couronne.....		12,153.79
Biens des Jésuites.....		5,016.81
Divers honoraires.....		1,379.76
Honoraires d'examen de mesureurs de bois.....		2,495.02
Biens en déshérence.....		6,561.51
Seigneurie de Lauzon.....		65.00
Pépinière de Berthierville.....		2,674.90
SERVICE HYDRAULIQUE :		
Lots grèves, forces hydrauliques, etc.....		181,419.98
COMMISSION DES EAUX COURANTES :		
Rivière St-Maurice.....	\$	217,351.21
" St-François.....		60,147.91
" Ste-Anne.....		34,397.40
" Jacques-Cartier.....		2,012.50
		313,909.02
COMPTES EN SUSPENS :		
Dépôts.....	\$	152.91
Remboursements.....		6,643.67
		6,796.58
Total.....		\$4,853,230.74

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

THÉO. GIROUX,

Comptable.

Département des terres et forêts.

Québec, 30 juin 1925.

APPENDICE No 8.

ÉTAT des dépenses du Département des terres et forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1925.

Arpentages.....		\$ 500,000.00	
Protection.....	502,000.00		
Spongieuse.....	15,000.00	517,000.00	
Service Forestier & Inspections des terres.....		285,000.00	
Service d'Hydroplans.....		20,000.00	
Pépinière de Berthier.....		15,000.00	
École des Gardes Forestiers (Entretien).....	\$ 1500 0.00		
École des Gardes Forestiers (Équipement).....	2,500.00		
		17,500.00	
École de Papeterie (Entretien).....	25,000.00	25,000.00	
École de Papeterie (Équipement).....	2,699.10	27,699.10	
			\$1,424,199.10
DÉPENSES GÉNÉRALES			
Traitements et dépenses des agents.....		\$ 6,316.37	
Port de lettres.....		3,700.32	
Biens des Jésuites.....		476.40	
Biens en déshérence.....		1,613.43	
Service Hydraulique et Domaine de la Couronne.....		26,575.71	
Seigneurie de Lauzon.....		700.00	
Service spécial.....		41,568.71	
Frais d'avis de révocations de ventes.....		13.10	
Publications d'avis et annonces, etc.....		1,938.67	
Déboursés du bureau des examinateurs des mesureurs de bois.....		2,288.96	
			\$ 85,191.67
COMPTES EN SUSPENS			
Dépôts à compte des terres.....	\$ 245.00		
Remboursements.....	1,799.31		
Commission de Géographie.....	1,250.00		
	\$3,294.31		
Moins non dépensé et retourné au Trésor.....	1,116.09		
		2,178.22	
			2,178.22
Montant total payé.....			\$1,511,568.99

THÉO. GIROUX,

Comptable.

F.-X. LEMIEUX,

Sous-ministre.

Département des terres et forêts,

Québec, 30 juin 1925.

ERRATA (Appendice No 8)

Après "Spongieuse", lisez:

Reboisement.....	\$ 15,000.00
École Forestière.....	27,000.00

Après "École des Gardes Forestiers" (équipement), lisez:

École de Papeterie (entretien).....	\$ 25,000.00
École de papeterie (équipement).....	2,699.10

\$ 27,699.10

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE FORESTIER

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport pour l'année 1924-25.

Durant ces douze mois, il s'est écoulé peu d'événements importants, sauf que la crise du commerce des bois de sciage a continué à sévir. Au début de 1925, il y a eu une légère amélioration dans les demandes de bois sciés, puis les prix de vente se sont de nouveau affaîssés, avec le résultat que beaucoup d'industriels ou n'ont pu vendre tous leurs produits à des prix avantageux, ou bien ont été forcés de garder en stock des quantités considérables de bois non vendus. Cet état de choses est dû à la concurrence grandissante des bois de la côte du Pacifique qui envahissent de plus en plus l'est des Etats-Unis et du Canada. (1)

Le commerce d'exportation ne laisse pas d'être plutôt mauvais, à cause des bas prix auxquels se vendent les bois de l'Europe centrale et surtout ceux de la Russie, qui sont en train d'inonder le marché européen.

La situation est donc mauvaise pour le commerce du bois de sciage. C'est pourquoi le gouvernement a jugé bon de réduire l'échelle des droits de coupe adoptée en 1920 pour le bénéfice des bois de pin blanc, de pin rouge, d'épinette et de sapin destinés au sciage, coupés en 1924-25.

La production de la province de Québec en pâtes et papiers augmente continuellement, tant cette industrie est prospère, si bien qu'elle est devenue la plus importante du pays tant par la valeur de ses produits que par le total des salaires payés. Bien que le prix de vente du papier à journal ait été abaissé de \$5.00 par tonne, nous croyons que cette industrie peut encore espérer de très beaux jours. La province de Québec, par suite de sa situation géographique, de ses forêts et de ses chutes d'eau, occupe une position exceptionnelle dans l'Amérique du nord pour l'établissement d'usines de pulpe et de papier. Déjà nous pouvons

(1) En 1924, il est passé par le canal de Panama, du Pacifique à l'Atlantique, des cargoes de produits forestiers dont le total était de près de 2,000,000 tonnes, soit quatre fois plus qu'en 1921.

nous féliciter de produire actuellement près de 50% de la totalité des pâtes et papiers fabriqués au Canada, et plusieurs centres nouveaux surgiront, avant longtemps, au Lac-St-Jean et sur la Côte Nord.

PERSONNEL

Durant le dernier exercice nous avons employé 28 ingénieurs forestiers, 38 inspecteurs ou mesureurs experts, 82 gardes forestiers et 64 assistants-gardes forestiers, soit 209 hommes, plus une centaine d'hommes qui ont travaillé, de façon intermittente, à la classification, aux explorations, etc.

Comme l'an dernier, une assez grande partie de notre personnel s'est occupé, de mai à octobre, de la protection des forêts, sous la direction de monsieur H. Kieffer, I.C., I.F. et nous avons tout lieu de croire que cette coopération a donné d'excellents résultats.

Nous avons continué les recherches commencées au sujet de l'invasion de la spongieuse, cet insecte qui a fait son apparition dans la région de Lacolle, mais dont le développement a été heureusement contrôlé.

Une équipe d'ingénieurs et d'élèves de l'École des Gardes, sous la direction de M. C. Gosselin, I. F., a poursuivi les expériences, commencées en 1924, sur le rendement des scieries.

Nous avons augmenté notre personnel d'un ingénieur forestier de l'école d'arpentage et de génie forestier de Laval, dans la personne de Monsieur Deschamps, mais nous avons eu le regret de perdre les services de M. J.-E. Guay, I. F., l'un des meilleurs ingénieurs du Service forestier, et de M. L. Cimon, I. F., qui nous ont laissés tous deux pour s'occuper de la pratique privée.

DISTRICTS DE SURVEILLANCE

Nous avons effectué, cette année, une réorganisation de quatre districts. Celui du Témiscamingue a été rattaché à celui de l'Ottawa-central tandis que celui immédiatement au nord de Québec a été fusionné avec celui des Cantons de l'Est.

De sorte que nous avons présentement les districts suivants:

1. District de l'*Ottawa-supérieur*, sous la direction de M. J.-O. Hélie, I. F., demeurant à Hull, No 131 rue Principale. Ce district com-

prend tout le bassin de l'Ottawa, en amont de la Lièvre. La superficie des forêts affermées dans ce district est de 23,646 milles carrés.

2. District de *Montréal*, sous la direction de monsieur Paul Kieffer, I. F., dont le bureau est à l'hôtel du gouvernement provincial, 59 rue Notre Dame-Est, Montréal.

Ce district comprend les bassins des rivières du Lièvre, Rouge et du Nord, ainsi que les bassins des rivières Assomption et du Loup. Il comprend aussi le haut bassin de la rivière Mattawin, que l'on rejoint plus facilement par Saint-Michel-des-Saints. La superficie des forêts affermées de ce district est de 6,491 milles carrés.

3. District du *S.-Maurice*, sous la direction de monsieur J.-E. Trottier, I. F., demeurant à La Tuque.

Ce district comprend tout le bassin du St-Maurice, sauf le haut du bassin de la Mattawin, et s'étend sur le Transcontinental jusqu'à Monet, comprenant ainsi une petite partie du haut bassin des rivières Gatineau et du Lièvre que l'on rejoint plus facilement par voie du chemin de fer.

La superficie des terrains affermés dans cette région est de 12,500 milles carrés. Celle de forêts vacantes est d'environ 2,950 milles carrés.

4. District de *l'Abitibi*, sous la direction de M. J.-P. Martel, I. F., demeurant à Amos.

Ce district comprend tout le pays traversé par le Transcontinental, depuis Monet jusqu'aux frontières de l'Ontario. Vu la construction du nouveau chemin de fer qui doit relier les mines de Rouyn à O'Brien, nous lui adjoindrons le haut bassin du Kénojévis, affluent de la rivière Ottawa. La superficie des forêts affermées est 281 milles carrés.

5. District du *Lac-St-Jean—Saguenay*, sous la direction de M. Eudore Racine, I. F. demeurant à Roberval.

Ce district comprend tout le bassin du Saguenay; c'est l'un de ceux où l'exploitation forestière a pris le plus d'intensité en ces dernières années et où, par suite de la mise en valeur des forces hydrauliques de la Grande-Décharge, il se construira plusieurs nouvelles usines de pulpe et de papier avant longtemps. L'étendue des forêts affermées est de 10,554 milles carrés.

6. District de la *Côte-Nord*, sous la direction de M. J.-E. Boissonneault, I. F., demeurant à Québec. Ce district, dont l'importance commence à s'affirmer depuis les affermages de Manicouagan, s'étend depuis la rivière Portneuf jusqu'à Blanc Sablon. Il sera évidemment morcelé

au fur et à mesure des événements qui s'y produiront, car c'est la région où il demeure encore de très grandes étendues non affermées et d'une richesse forestière plus considérable qu'on ne serait porté à le croire.

L'étendue des forêts affermées est de 10,678 milles carrés.

7. District de *Québec*, sous la direction de M. J.-N. Guilmette, I. F., demeurant à Québec.

Ce district comprend les rivières Batiscan, Jacques-Cartier, Ste-Anne, Malbaie et Port-aux-Quilles, sur la rive Nord. Sur la rive sud, il comprend tous les terrains vacants de la couronne à l'ouest du comté de Montmagny.

La superficie des terrains affermés est de 3,872 milles carrés.

8. District de *Témiscouata*, sous la direction de M. Lauréat Lavoie, I. F., demeurant à Rivière-du-Loup, il comprend les comtés de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Témiscouata.

La superficie des terrains affermés dans ce district est de 1,657 milles carrés. Il y a 12 milles carrés en réserve forestière cantonale et 2 milles carrés en forêts vacantes.

9. District de *Rimouski-Gaspé*, sous la direction de M. G. Roy, I. F., demeurant à Rimouski.

Ce district embrasse les comtés de Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure et Gaspé. La superficie des terrains affermés est de 8.101 milles carrés.

SERVICE INTÉRIEUR

Par suite de l'augmentation du travail au Service forestier, nous avons été obligés, depuis plusieurs années, d'appeler à notre aide des chefs de district, afin de leur donner charge d'une section particulière de nos travaux. Nous profitons de cette occasion pour donner quelques renseignements sur l'organisation du Service intérieur.

Nous avons, tout d'abord, le Secrétariat général et Bureau de Reboisement, sous la direction de M. J.-A. Roy, I. F., Ce bureau s'occupe de toutes les questions touchant le personnel, la correspondance, le budget du Service, le matériel, l'équipement, les statistiques forestières, l'inspection des gares et des ports pour contrôler les expéditions de bois, les exhibits forestiers, les publications forestières ainsi que les questions d'éducation forestière.

A ce bureau est également rattaché tout ce qui a trait au reboisement, à savoir: les inspections des pépinières forestières du gouverne-

ment et des particuliers, les inspections de travaux de reboisement; la récolte des semences forestières, la distribution et la vente de semences et de plants forestiers.

2. Bureau de Classification et d'utilisation des sols forestiers, sous la direction de M. R.-A. Valin, I. F.,

Ce bureau est chargé de voir aux travaux de classification, afin de séparer les terrains forestiers des terrains propres à la culture. Puis viennent les questions se rapportant aux analyses de sols forestiers ainsi que les études sur le mouvement économique dans les diverses régions de colonisation de la province. Le bureau de révision de classification, dont nous avons parlé l'an dernier, avait, comme secrétaire, le chef de ce bureau. Les projets de classification des sites de villégiatures, des colonies de vacances et aussi des colonies forestières seront également considérés par ce bureau.

3. Bureau d'aménagement, de forêts domaniales et d'aviation, sous la direction de M. Omer Lussier, I. F.

Ce bureau s'occupe de tous les travaux techniques nécessaires pour l'exploration des territoires non affermés, pour l'inventaire des forêts de la province et pour la préparation des plans d'aménagement en vue d'assurer une production continue de bois à nos industries. L'établissement de places échantillons pour l'étude de la croissance des arbres est également assuré par ce bureau. Ce bureau sera heureusement complété lorsque nous organiserons le bureau général de recherches forestières dont il a déjà été question.

4. Bureau de contrôle des coupes sur concessions forestières, sous la direction de M. Lauréat Garneau, I. F.

Il s'agit d'abord d'organiser par toute la province la surveillance des exploitations, puis de dépouiller les rapports d'inspections des coupes et du mesurage faits par les membres du personnel extérieur (Chefs de district, inspecteurs et gardes forestiers) afin de voir si les inspections se font méthodiquement et tel que requis. Toutes les actions nécessaires en rapport avec les infractions, difficultés de mesurage, etc., sont traitées par ce bureau. Nous venons de lui confier également la préparation des comptes de coupes, ce qui réclame un travail de bénédictin, vu qu'il s'agit de contrôler les mesurages des quelque 3,500 chantiers où l'on coupe du bois.

5. Le bureau du domaine, sous la direction du Dr. Delaney et de M. P.-R. Plamondon.

Ce bureau s'occupe de tout ce qui a trait aux affermages, aux titres des concessions forestières, à la préparation des comptes de rentes foncières, à l'enregistrement des garanties hypothécaires et au transfert des concessions forestières.

Le personnel intérieur comprend 37 personnes, dont huit ingénieurs, vingt-neuf (29) commis et sténographes.

TRANSFERT DE CONCESSIONS FORESTIÈRES

Au cours des douze derniers mois, vous avez autorisé le transfert de 17 blocs de concessions forestières, formant un total de 4,646.78 milles carrés (voir annexe A) pour lesquels nous avons perçu un honoraire de \$20.00 par mille carré.

La prime de transfert nous a donné un revenu de \$109,596.00

CONCESSIONS FORESTIÈRES

Nous constatons, de plus en plus, que le nombre des concessionnaires forestiers diminue sensiblement par suite de la concentration de ces propriétés. En effet, les fabricants de pulpe et de papier achètent continuellement les droits d'autres concessionnaires pour augmenter leur approvisionnement de matière première. Alors que durant l'année 1920-21, il y avait 233 concessionnaires, aujourd'hui il n'en reste plus que 213.

Par suite du mauvais état du commerce des bois, il y a également une diminution dans le nombre des exploitants. L'an dernier, 94 concessionnaires ont fait des exploitations, mais la superficie totale des concessions qu'ils détiennent est près de 60,000 milles carrés, tandis que les 119 concessionnaires, qui n'ont pas exploité, ne contrôlent ensemble que 13,964 milles carrés.

La superficie totale sous licence de coupe s'est accrue, par suite des affermages récents, et au 1er juillet 1925, elle atteignait 73,625 milles carrés. Les montants payés pour les rentes foncières seulement s'élèvent à \$566,275.04.

AFFERMAGES DE CONCESSIONS FORESTIÈRES

Au cours de l'exercice dernier, nous avons eu deux affermages de permis d'exploitation forestière. Le premier, en date du 26 novembre

1924, était pour des permis spéciaux dont la durée était limitée à cinq ans. On en trouvera une liste dans l'annexe B de ce rapport. Voici les conditions spéciales auxquelles ces permis ont été accordés:

- a. Le permis est pour cinq ans;
- b. La prime d'adjudication fixée à \$500 par mille carré, est payable en trois versements égaux: le premier comptant, le deuxième en un an et le troisième en deux ans, avec intérêt au taux de 6% par an;
- c) La rente foncière pour les cinq ans est payable comptant, soit \$40 par mille carré;
- d) L'enchère portera sur le montant à payer en plus des droits de coupe ordinaires en vigueur;
- e) Le concessionnaire est censé avoir examiné le territoire qu'il achète et avoir constaté que les bois qui s'y trouvent sont exploitables; le montant payé comme prime d'adjudication ne sera donc pas remboursé, sous prétexte qu'il n'y a point de bois exploitable.
- f) De plus, le concessionnaire devra se soumettre aux conditions ci-après énumérées:

1. La coupe du bois sur les dits terrains affermés devra se faire de la manière suivante:

- a) Dans les territoires, classifiés "*impropres à la culture*", les arbres d'épinette et de sapin croissant en terrain très mouilleux, c'est-à-dire en muskegs, à 6 pouces de diamètre, mesure prise à deux pieds du sol, alors que ceux croissant, en terrains drainés, devront être coupés à 8 pouces de diamètre, mesure prise à deux pieds du sol. La coupe par bandes pourra être employée, mais suivant que déterminée par les ingénieurs du service forestier et le placage du périmètre des bandes est aux frais du concessionnaire. Les arbres de pin gris ainsi que les autres essences non mentionnées plus haut pourront être coupés à 8 pouces de diamètre, mesure prise à deux pieds du sol.

- b) Dans le cas de lots classifiés *propres à la culture*, aucune coupe ne sera tolérée sur les 30% de la superficie de chaque lot, qui seront choisis et réservés pour les colons par les officiers du Gouvernement. Sur la balance du lot, les diamètres minima d'exploitation seront ceux mentionnés plus haut; la mesure étant toujours prise à deux pieds du sol.

2. La sélection des terrains savanneux doit toujours être faite avant la coupe par le Service forestier. La description de ces terrains devra être inscrite dans le livre de chantier par le garde-forestier.

3. Une bande de 200 pieds de largeur devra être laissée intacte le long des cours d'eau, de même qu'autour des lacs; aucun arbre ne pourra y être enlevé d'un diamètre moindre de 12 pouces, mais tous les bois renversés ou gisant sur le sol devront être exploités, afin que le sol soit nettoyé de déchets.

4. Tous les bois devront être abattus avant le premier de l'an, car aucun travail d'abatage ne sera toléré avant la reprise des opérations de l'année suivante;

5. Tous les bois seront mesurés par les officiers du Gouvernement, et une charge de 50 centins les mille pieds sera imposée aux concessionnaires, en plus des droits de coupe ordinaires et de la surenchère:

6. Tous les bois coupés devront être empilés; aucun ne pourra être charroyé avant que le mesurage n'ait été fait par les officiers du Gouvernement:

7. Les concessionnaires devront ébrancher toutes les têtes d'arbres ou faire brûler les déchets, suivant qu'il sera jugé à propos par les officiers du Gouvernement;

8. La protection des terrains affermés sera faite exclusivement par les officiers du Gouvernement, suivant les dispositions de l'article 1641g;

9. Tous les bois devront être exploités dans les houppiers jusqu'à trois pouces de diamètre, sinon une amende de \$0.25 par houppier sera exigée;

10. Les souches ne devront pas avoir une hauteur excédant un pied au-dessus du niveau du sol, sinon une amende de \$0.50 sera imposée pour chaque délit du genre;

11. Tout arbre coupé en contravention sera taxé d'une amende de \$3.00 chacun;

12. Tous les règlements du Ministère des terres et forêts qui ne sont pas modifiés par les présentes s'appliquent à ces concessions, de même que les lois en vigueur.

Le 30 janvier 1925, nous avons fait l'affermage de deux autres blocs de forêts incendiées. Le premier bloc, dont la superficie était évaluée à 19 milles carrés, se trouvait aux sources de la rivière Grand Pabos, dans la Gaspésie. Le second bloc, d'une superficie approximative de 50 milles carrés, est situé dans le bassin supérieur de la rivière Sainte Marguerite.

On trouvera dans l'annexe B les détails supplémentaires au sujet de cet affermage.

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Il y a eu, au cours de l'année 1924-25, une diminution très sensible dans les quantités de bois coupés pour les fins de sciage, à cause de la mévente de ces produits. Le total des bois coupés est d'environ 1,300,000,000, P. M. P. soit 25% de moins qu'en 1924.

Il serait intéressant de comparer ces chiffres avec ceux des autres coupes faites depuis la fin de la guerre et qui ont été comme suit :

<i>Années</i>	<i>Quantités coupées</i>
1918-19	920,000,000 pieds m. p.
1919-20	1,441,000,000 "
1920-21	1,305,000,000 "
1921-22	624,000,000 "
1922-23	1,416,000,000 "
1923-24	1,612,000,000 "
1924-25	1,300,000,000 "

Ce dernier montant n'est qu'approximatif, car nous n'avons pas encore terminé tous les calculs des rapports d'exploitations.

Il a été employé 33,047 ouvriers et 14,057 chevaux dans les coupes faites au cours du dernier exercice. Le nombre de chantiers était de 3,487 pour les jobbeurs, sans compter 66 camps en régie, ce qui nous faisait un total de 3,553 exploitations à surveiller.

Les membres du Service forestier ont fait au delà de 12,616 visites des chantiers. Ce contrôle produit les meilleurs résultats, car les infractions aux règlements de coupe ont été peu considérables. En effet, les pénalités imposées ne s'élèvent qu'à \$8,161.61.

Les concessionnaires ont employé 446 mesureurs et 424 assistants pour effectuer le calcul du volume des pièces exploitées. Nous n'avons accordé que six permis temporaires de mesureurs, ce qui est une grosse amélioration avec les années passées. Cela est dû, en grande partie, aux examens nombreux que vous avez décidé de faire tenir en différents points de la province, afin de faciliter ainsi aux candidats la chance de se présenter à peu de frais.

Nous avons commencé à faire nous-mêmes le mesurage des bois coupés sur les concessions affermées récemment dans l'Abitibi. Cette innovation a donné d'excellents résultats.

Au delà d'un tiers (467 millions sur 1,300 millions P.M.P.) du volume total de coupes faites l'an dernier provenait d'arbres tués par l'incendie que les concessionnaires ont tenu à exploiter, afin d'économiser ainsi leurs approvisionnements de bois. Si nous ajoutons à ceci, le volume considérable de matière ligneuse tiré des houppiers, on doit admettre, bien que le chiffre total des coupes paraisse très élevé,—en fait il dépasse de 25% la moyenne d'avant-guerre,—que l'utilisation des forêts devenant de plus en plus économique, notre capital forestier est moins entamé qu'il ne l'était par les anciennes coupes, vu que, pour celles-ci, on ne prenait alors que les plus beaux arbres et l'on rejetait impitoyablement les pièces présentant le moindre défaut au point de vue du bois parfait ou de la rectitude du fût.

BUREAU DES EXAMINATEURS DES CANDIDATS MESUREURS

Le Bureau des examinateurs des candidats mesureurs a été renouvelé cette année. Il est maintenant composé de MM. G.-C. Piché, président; T. E. Draper et Aimé Gagnon, examinateurs. Monsieur Lauréat Garneau, ingénieur forestier, en est le secrétaire; il a remplacé monsieur le docteur Delaney qui a démissionné pour cause de santé.

Il s'est présenté en tout 303 candidats, dont 145 ont satisfait aux conditions des examens, et ont obtenu leur diplôme de mesureur. (v. Annexe C.)

Depuis la création du bureau, en 1888, le diplôme de mesureur a été décerné à 2,923 personnes. Il est à noter que depuis deux ans l'École des gardes fournit un bon contingent de mesureurs. Ses élèves sont obligés de subir, en même temps que les autres candidats, les divers examens pour établir leur compétence, et il nous fait plaisir de mentionner ici que la plupart ont obtenu de grands succès à ces examens.

INVENTAIRE ET AMÉNAGEMENT

Au cours de l'année, neuf rapports d'inventaire nous ont été soumis et agréés. Ces rapports couvraient une étendue totale de 3,894 milles carrés. Ils avaient été préparés par messieurs les ingénieurs forestiers suivants: D. Creig, W. C. Erwin, T. Maher, R. D. Jago, Ab. Yberg, R. H. Edgecombe, J. E. Guay, et P. Dufresne. Ceci ne représente qu'une petite partie des travaux en voie de complétion, car nombre de compagnies ont

actuellement plusieurs forestiers au travail en différents points de la province.

De notre côté, nous avons fait inventorier les réserves cantonales de Roberval, Kénogami, Charlevoix et Dablon.

L'importance des travaux d'inventaire et les territoires immenses qu'ils affectent réclament un contrôle sérieux de ces travaux, lorsqu'ils sont exécutés sur le terrain, de même qu'une révision sérieuse des chiffres qui nous sont ensuite soumis. Il nous faudrait donc, de toute nécessité, avoir plusieurs ingénieurs supplémentaires pour faire les inspections sur le terrain, et pour compiler les rapports transmis. Autrement, nous serons obligés de retarder assez longtemps l'étude des rapports qui nous sont faits, et ceci pourra mécontenter les compagnies qui, ayant terminé l'inventaire de leurs forêts, s'attendent parfois à ce que, immédiatement après qu'il est produit au département, nous allons leur donner une décision finale.

En somme, nous nous acheminons assez rapidement vers le système de coupes réglées, mais on ne doit pas s'attendre à ce qu'avant plusieurs années, les choses se passent exactement comme en Europe. Nous cherchons à établir le plus tôt possible l'ordre chronologique des coupes et à régler le volume de celles-ci de la quantité dont la forêt s'accroît actuellement chaque année. Lorsque les plans d'aménagement devront être révisés,—l'arrêté-du-conseil prévoit qu'ils le seront à tous les dix ans—, il sera possible de faire beaucoup mieux, d'abord parce que les conditions économiques rendront l'utilisation plus avantageuse et nous connaissons mieux les lois de la croissance et du développement de nos peuplements.

EXPLORATIONS

Au cours de l'année fiscale, nous avons fait faire deux grandes explorations dans le bassin du St-Maurice, l'une dirigée par M. Thomas Barry, i. f., et l'autre par M. Thomas Maher, i. f., qui ont visité, en tout, 1280 milles carrés de terrain dans les cantons de Baillairgé, Bonin, Labruyère, Meilleur, Berlinguette, Landry, Gosselin, Choquette, Faucher, Douville, Fortier, Achintre, Provencher, Evanturel et Poisson.

FORÊTS DOMANIALES

Au cours de la dernière Session, la loi 15 Geo. V, chap. 30, a autorisé le Lieutenant-Gouverneur en conseil "de choisir et de réserver certaines

“étendues vacantes des terrains de la Couronne pour les constituer en “réserves domaniales qui serviront spécialement de réserves pour les “besoins de l’industrie forestière.”

“Le ministre des terres et forêts est chargé de l’administration des “réserves domaniales. Il est autorisé à les faire exploiter par des coupes “faites en régie ou par entreprises sous la direction du Service forestier, “les produits étant vendus aux enchères, après un avis public d’au moins “60 jours. Il peut aussi affermer, pour une durée limitée de temps, cer- “taines parties de ces forêts domaniales dont l’exploitation forestière doit “alors être conduite suivant les indications du Service forestier. Ces “affermages se font de la manière prévue par la Loi.”

Cette loi constitue une innovation très importante, car elle confère au ministre des terres et forêts le droit de faire, quand il le jugera à propos, des exploitations forestières. Cette autorisation est parfois nécessaire, comme nous l’avons constaté maintes fois en administrant les réserves cantonales. En effet, les permissionnaires ne choisissent que les bois qui conviennent pour leurs fins respectives. Nous avons beaucoup de misère à leur faire utiliser tout le bois qui se trouve dans les arbres abattus. Lorsque l’exploitation sera faite par les soins du Gouvernement, comme la chose se pratique en Allemagne, nous pourrions alors façonner tous les produits des coupes de manière à en répartir les produits vendables, suivant les meilleures catégories qu’ils peuvent donner. Les produits façonnés pourraient être apportés à proximité des marchés et être vendus là aux enchères, après avis public. De cette façon, nous aurions des revenus beaucoup plus élevés que ceux que nous procure la simple vente des coupes sur pied et nous serons plus en mesure d’aménager nos forêts d’une façon technique et partant de produire plus de matière ligneuse. C’est notre intention de constituer immédiatement en forêts domaniales les parcelles boisées qui demeurent dans le haut du St-Maurice et du Lac-St-Jean, afin d’assurer aux industries existantes un approvisionnement additionnel de bois.

Nous avons commencé à constituer en forêt domaniale les concessions forestières abandonnées récemment, de même que certains blocs de forêt vacante. Voici la liste des premières forêts domaniales créées depuis la passation de la loi.

Rivière Batiscan No. 7 Est.....	24 milles carrés
Rivière Croche No. 10 Ouest.....	20 do

Rivière Bostonnais No. 2 Nord, demie est.	25	milles carrés
Dequen, No. 153.....	15	“
Dequen, No. 159.....	15	“
Rivière Kipawa, No. 238.....	50	“
Rivière Kipawa, No. 240.....	50	“

Cette année, nous avons fait inventorier par MM. les ingénieurs Tessier, Lafrance et Lemay, la forêt domaniale du Lac Edouard, dont le plan d'aménagement vous sera soumis sous peu.

CLASSIFICATION

Nous avons employé cinq équipes, dirigées par MM. les ingénieurs forestiers Richard, Savary, Frenette, Guilmette et Lavoie, pour faire la classification des lots demandés pour des fins de colonisation. Il a été ainsi inspecté 5,072 lots, couvrant 445 milles carrés en surface. Ces lots étaient répartis dans les cantons suivants: Pontleroy, Dufay, Montbeillard, Dasserat, Sagard, Berry, Aiguebelle, Poularies, Clérmont, Priyat, Chesham, Lambton, Woburn, Aylmer, Metgermette Nord, Hampden, Standon, Marston, Garthby, Ashford, Pohénégamook, Viger, Lafontaine, Patton, Casgrain, Fournier, Garneau, Ashburton, Neigette, Chlorydorme, Assémetquagan, Mann, Nemtayé, Jetté, Matalic, Rameau, Percé, Malbaie, Christie, Nouvelle, Denoue, Tadoussac, Montreuil.

Il a été transporté au Département de la colonisation 1188 lots classifiés propres à la culture.

PERMIS D'EXPÉDITION

Durant l'année, nous avons émis 216,582 permis et certificats d'exploitation pour les bois expédiés, soit par chemin de fer, soit par bateau. Ceci donne une bonne indication du contrôle que nous exerçons maintenant sur le mouvement des bois dans cette province. Nous en sommes heureux, car cela nous permet de nous mieux renseigner, et d'avoir ainsi des statistiques plus complètes.

PERMIS DE SUCRERIES

Nous n'avons accordé que dix permis d'exploitation de sucreries. Il nous semble que cette question des sucreries sur les concessions fores-

tières mériterait une attention spéciale, mais il faut reconnaître que l'incertitude qu'a le concessionnaire de voir les terrains boisés d'érables être pris pour les fins de colonisation paralyse un peu le développement de cette petite industrie. En fait, beaucoup de lots transportés au département de la colonisation renferment de belles érablières, et nous espérons que les colons qui les possèdent sauront les exploiter profitablement.

STATISTIQUES FORESTIÈRES

L'ensemble des coupes faites dans la province, tant sur terrains privés que sur concessions forestières, a été évalué à 1,961,258,658 P.M.P. valant \$49,696,805.54. En outre de ces bois sciés, on trouve 140,000,000 de pièces de bardeaux, 560,000 traverses, 746,472 cordes de bois de pulpe, 177,000,000 de lattes, etc.

RÉSERVES FORESTIÈRES CANTONALES

Nous avons actuellement 28 réserves forestières cantonales: Nouvelle, Parke, Onslow, De Sales, Tadoussac, Moisie, Cimon, Laterrière, Mésy, Caron, Métabetchouane, Charlevoix, Dablon, Déchesne, Ross, Roberval, Demeules, Dufferin, Ashuapmouchouane, Normandin, Du mais, Girard, Beaudet, Kénogami.

Les nouvelles réserves créées durant l'année sont les suivantes. Beaudet, Girard, Dumais, Dalmas, Parent, Racine et Albanel.

Le total des coupes faites en vertu de permis est comme suit:

1.—Bois de service:	1,540,018 P.M.P.
2.—Bois de chauffage:	2,744 cordes
3.—Piquets de poteaux:	719
4.—Grands bois:	156

Les recettes se sont élevées à \$4,213.85, alors que les dépenses n'ont été que de \$2,720.32.

Rappelons que les recettes précédentes ont été comme suit:

1923-24.....	\$ 2,631.41
1922-23.....	1,874.00
1921-22.....	4,887.42

Nous avons continué les travaux d'inventaire sur les réserves de Kénogami, Roberval, Charlevoix, Dablon et Parke. Les plans d'aménagement sont en voie de préparation, afin de mettre ces réserves sur une base de production permanente.

Toutefois, ainsi que nous l'avons déjà dit, il faudra modifier le système actuel de permis, car il ne nous permet pas de pouvoir tirer profit de tous les bois exploités. Il nous faut des pouvoirs plus étendus, afin de faire, en temps opportun, les opérations nécessaires pour disposer des bois dans le meilleur intérêt général.

Des travaux de reboisement ont été exécutés dans les réserves de Parke et de Kénogami. Ils seront poursuivis activement dorénavant dans toutes les autres réserves.

REBOISEMENT

A la dernière Session, un crédit annuel de \$100,000 nous a été accordé par la Législature (15 Geo. V. Ch. 32) pour "promouvoir, aider et encourager les travaux de reboisement, tel que la récolte des semences, le maintien de pépinières, l'achat de terrain, le reboisement, la distribution de plants, ainsi que la plantation d'arbres forestiers dans la province." Nous avons utilisé une partie de ces fonds, au cours de l'année 1924-25, pour commencer quelques travaux de reboisement.

Ainsi, à Lachute, nous avons planté 135,725 sujets d'épinette et de pin sur les sables mouvants; de plus, 100,000 jeunes plants ont été repiqués à proximité pour être plantés plus tard. Le coût total de ces travaux a été de \$2,121.90, dont \$746.12 pour les frais de messagerie seulement. C'est justement à cause de ces frais élevés de transport que nous avons décidé de repiquer sur place les jeunes plants en question. Ajoutons que les plantations déjà faites par nos soins, à cet endroit, depuis 1911 sont en très bonne voie de réussite.

Dans la réserve forestière cantonale de Kénogami, au cours du mois de mai dernier, nous avons planté 100,000 sujets d'épinette et de pin (lots 14 à 26 des rangs III et IV, Kénogami). Ce terrain est ondulé et rocheux; il a été ravagé par le feu et aussi par l'exploitation. Ce reboisement aura un très heureux effet pour enrichir ce coin de la réserve où la régénération naturelle s'effectuait trop lentement, à notre gré.

Dans la réserve cantonale de Parke, comté de Kamouraska, il a été planté ce printemps 100,695 sujets d'épinette et de pin, ce qui porte

le total des plants employés dans cette réserve à 116,675. Ces plants ont été distribués dans de vieux terrains brûlés où la reproduction laissait beaucoup à désirer. Les résultats, obtenus par les plantations faites en 1922 et 1923, nous permettent d'espérer beaucoup de ces travaux.

Enfin, 12,775 plants de pin, d'épinette, sapin Douglas, Thuya, etc. ont été installés sur le terrain de la station d'aviation de Roberval, partie comme arboretum et partie comme pépinière volante.

Ces premières expériences seront poursuivies sur une plus grande échelle dans chacune des réserves cantonales, de même que dans les forêts domaniales, dont nous avons la gestion. En effet, il est reconnu que, pour beaucoup de terrains ruinés par le feu, il est préférable de les reboiser artificiellement dans le plus court délai possible, car, si l'on s'en rapporte à la nature, il s'écoule plusieurs décades avant que la forêt ne soit restaurée d'une façon complète, et surtout satisfaisante.

Le reboisement suscite maintenant beaucoup d'intérêt de la part des propriétaires privés. C'est avec eux que nous voulons travailler à la restauration de leurs bois appauvris par l'exploitation ou par le feu, de même qu'à la mise en valeur des terres ruinées par les cultures imprévoyantes. Il y a là un champ d'action considérable. Dans la seule région dite des Cantons de l'est, il y a près d'un million d'acres de terrains privés qui pourraient être reboisés. Si l'on songe que ces mêmes terrains une fois reboisés pourraient produire plus de 250,000 cordes de bois par année, soit de quoi alimenter une usine produisant 400 tonnes de papier par jour, l'on se rendra compte de la nécessité d'une intervention prompte pour remettre en valeur ces terrains actuellement improductifs.

Il serait à souhaiter que nos municipalités fassent comme celles de St-Jérôme et St-Hyacinthe, qui ont l'intention, dès l'an prochain, la première de reboiser un certain terrain pour protéger sa prise d'eau et l'autre de créer une pépinière dans le cœur de cette ville, afin d'avoir sur place les arbres voulus pour décorer leurs rues et leurs places publiques.

Il est très agréable pour nous de signaler les travaux très importants de boisement exécutés par la compagnie Laurentide sous la direction de leur forestier, M. Ellwood Wilson. Cette compagnie a acquis, depuis dix ans, plus de 10,000 acres de terrains privés aux alentours de Grand'Mère. Elle entretient à Proulx une pépinière considérable. Elle recueille elle-même ses semences, en fait l'extraction, élève les jeunes plants, et lorsqu'ils ont atteint l'âge voulu, les fait planter sur ses terrains privés. Cette année, plus de 4,000,000 de plants ont été ainsi employés. C'est l'inten-

tion de la compagnie de continuer ses travaux de reboisement de façon à s'assurer plus tard un approvisionnement suffisant de bois pour alimenter ses usines. Nous ne pouvons que féliciter la Cie Laurentide de cet esprit de prévoyance.

La compagnie Riordon, maintenant fusionnée à la Canadian International Paper Co., a, de son côté, fait des travaux de reboisement très intéressants, mais qui avaient dû être arrêtés au cours des difficultés que l'ancienne compagnie Riordon a malheureusement rencontrées. Maintenant, que la réorganisation est faite, il est à espérer que ces travaux seront repris avec vigueur.

Signalons en passant qu'aux Etats-Unis les travaux de reboisement sont entrepris non-seulement par les pouvoirs publics, mais aussi par des compagnies forestières et par des particuliers. Il est donc à souhaiter que nos gens en fassent autant, car nous aurons beaucoup à faire pour remettre en valeur les trois millions d'acres de terrains privés qui sont en friche ou boisés piètrement.

LA SPONGIEUSE

Durant l'année 1924, nous avons continué les travaux de recherches au sujet de l'insecte appelé "La Spongieuse" qui menaçait de faire son apparition au Canada. Nos appréhensions ont malheureusement été justifiées car, le 29 juillet, des masses de vieux œufs étaient découverts sur un saule, à un mille au sud de Beebe et, le 3 septembre, monsieur A Magnan découvrait une grande infestation de chenilles à 3½ milles de la frontière, près de la Belle Vallée; 971 masses d'œufs frais ont été détruites à cet endroit. Aucun autre symptôme n'a été découvert depuis.

Etant donné les graves dangers de l'invasion de cet insecte, rien n'est épargné tant par le Service fédéral que par la province pour combattre énergiquement les progrès de ce parasite. Les opérations de nettoyage sont poursuivies sur une grande échelle. Toutes les masses d'œuf découvertes sont immédiatement badigeonnées avec de la créosote. Les déchets des coupes sont brûlés. Les arbres très vieux, présentant des chances d'héberger le parasite sont abattus. On pratique également l'arrosage des arbres au moyen d'insecticides. On a même brûlé là où il y avait danger que les larves soient cachées, comme dans les clôtures de pierre. Jusqu'ici, nos efforts semblent avoir réussi à tenir en échec les progrès de cet insecte dangereux.

Pour se conformer à l'entente avec les autorités américaines, des certificats d'exportation sont accordés aux expéditeurs d'arbres de Noël et d'autres arbustes résineux par les soins des officiers fédéraux chargés de surveiller la spongieuse.

Les dépenses faites en 1924 s'élèvent à \$32,666, dont \$17,884.89 par le fédéral et \$14,787.11 par le Département des terres et forêts. Ceci peut paraître élevé, mais c'est peu en raison des ravages que l'insecte néfaste pourrait faire.

En 1925, ces travaux ont été repris par les mêmes organisations et, jusqu'ici, tout semble aller pour le mieux. Il faudra continuer, pendant plusieurs années, ces recherches actives si l'on ne veut point assister aux dégradations qu'ont subies les arbres forestiers et fruitiers de la Nouvelle-Angleterre, dégradations qui ont causé des dégâts pour des millions de dollars sans compter les dépenses faites par les américains pour combattre cet insecte et qui s'élèvent aussi à près d'un million de dollars.

AVIATION

Au cours de l'année 1925, nous avons continué à exploiter la station de Roberval, en vertu d'un contrat passé avec monsieur Quigley, capitaine aviateur. Les observateurs attachés à la station étant MM. Barry, i.f., Bernier, i.f., et A.-D. Hébert, a.f. Nous avons exécuté là des photographies couvrant environ 120 milles carrés de territoire et nous avons fait la carte topographique des peuplements forestiers sur environ 6,000 milles carrés dans le bassin des rivières Chamouchouane, Mistassini et Péribonka. Un autre contrat passé avec la Fairchild Aerial Survey pour l'étude du bassin de la rivière Mégiscane n'a pu être terminée à cause des gros froids précoces d'octobre. Toutefois, nous avons eu le temps de réperer environ 850 milles de ce bassin et des photographies avaient été prises sur un parcours d'environ 100 milles.

De plus en plus, nous constatons le grand avantage que l'aviation nous donne pour effectuer une reconnaissance rapide et sûre des régions inconnues. Jusqu'ici, il ne nous a pas été possible de coordonner les résultats obtenus comme nous l'aurions voulu, mais, avec le concours de la nouvelle branche de cartographie que vous avez créée, nous pourrons certainement obtenir de très bons résultats dans ce sens. Comme je le

disais dans mon précédent rapport, ce genre de reconnaissance nous est très précieux, car nous savons à l'avance où nous pouvons diriger nos équipes d'explorateurs avec succès, ce qui représente une forte économie. Quant à la protection, il ne nous a pas été nécessaire de nous en occuper cette année, sauf une fois alors que la compagnie Price Brothers a requis les services d'un avion pour réparer un incendie au nord du Lac-Saint-Jean, qui, heureusement, ne se résumait qu'à un feu d'abatis sans importance. Mais il est certain que pour la détection des incendies, l'avion est un auxiliaire très précieux pour la protection de nos forêts.

BUREAU DE RECHERCHES FORESTIÈRES

Il nous a été impossible de nous occuper plus tôt de la création de ce Bureau, mais nous espérons qu'au début de l'année prochaine, ce sera chose faite.

Nos démarches pour obtenir la location du camp de Valcartier sont sur le point d'aboutir. C'est notre intention d'utiliser le terrain de ce campement comme station principale de recherches. Sa proximité de Québec, son étendue et la divergence des sols, de même que sa topographie variée font de ce campement un endroit idéal pour les recherches que nous voulons y poursuivre.

Nous utiliserons, pour les mêmes fins, toutes les réserves cantonales, de même que les forêts domaniales, où déjà divers travaux d'expérimentation sont commencés depuis plusieurs années. Nous voulons de même, en coopération avec les sociétés forestières de la province, qui ont un service technique à leur emploi, créer des places d'essai en différents points des forêts aménagées, afin de pouvoir y étudier la marche de la croissance des peuplements.

Ce bureau de recherches forestières s'impose de plus en plus pour la coordination de tous les renseignements techniques recueillis par le personnel du Service, et aussi pour poursuivre les études nécessaires sur la dendrologie, sur la sylviculture, sur l'utilisation des produits forestiers, etc., car ces données nous sont nécessaires pour établir une gestion technique de nos forêts. Il est vrai que, dans les autres pays, on en est venu là qu'après une assez longue période de tâtonnements; mais, si nous

voulons rattraper le temps perdu, c'est-à-dire marcher de pair avec nos rivaux, il nous faut, le plus tôt possible, commencer les études scientifiques nécessaires.

ÉCOLE DE PAPETERIE

L'Ecole technique et de papeterie de Trois-Rivières a continué son fonctionnement normal. Le personnel enseignant a été le même que l'an passé. Il y a eu soixante élèves inscrits à l'Ecole, dont dix dans la section anglaise, et cinquante dans la section française. Dans ce nombre sont compris les élèves suivant les cours de papeterie.

Il a été accordé deux diplômes aux élèves de l'Ecole technique qui avaient terminé leurs études. Dans la section de papeterie, un élève a maintenant terminé ses études, mais il est à faire un stage dans l'industrie, car ce n'est que lorsqu'il l'aura complété qu'il aura le diplôme de l'Ecole. Le comité aviseur, nommé par l'Association de pulpe et de papier du Canada, pour coopérer avec la direction de l'Ecole nous a continué ses bons offices, ce dont nous lui sommes très reconnaissants.

ÉCOLE DES GARDES

Durant l'année 1924-25, l'école des gardes-forestiers a tenu deux termes d'étude qui ont été fréquentés par les élèves de la première et de la deuxième promotion composées respectivement de 15 et de 18 élèves. A la fin du terme du printemps, les élèves de la première promotion avaient terminé leurs études, sauf quatre d'entre eux qui ont été obligés de revenir compléter leurs études interrompues. Les élèves de la deuxième promotion ont terminé leurs études à la fin du terme d'automne, ce qui fait qu'actuellement, l'Ecole a 33 diplômés dans ses deux promotions. Ceux-ci ont pris des positions avec le gouvernement et avec les compagnies privées.

Il nous fait plaisir de constater l'intérêt que porte à l'Ecole la "Quebec Forest Industries Association", dont le comité aviseur composé de MM. Kane, Draper, Seaborne, MacKay, Wilson et Sorgius, est venu plusieurs fois à l'Ecole examiner le programme d'études et les travaux pratiques et rencontrer les élèves. Nous savons qu'ils ont fait un rapport favorable sur l'enseignement et sur le but de l'Ecole. Nous pouvons donc fonder beaucoup d'espérances sur cette co-opération de l'industrie avec l'Ecole,

car c'est notre ambition qu'elle serve pour le recrutement du personnel spécial (mesureurs, contremaîtres, gardes forestiers) ,requis dans l'exploitation forestière.

On trouvera plus loin le rapport du directeur de l'Ecole, M. Henri Roy, qui renferme nombre de renseignements additionnels très intéressants.

CONCLUSION

En résumé, je dois dire que l'évolution qui se fait depuis vingt-cinq ans dans l'exploitation de nos forêts a produit un changement radical, L'industrie du bois de sciage, sans être appelée à disparaître totalement, ne constitue plus la principale source d'activités ni de revenus de nos forêts. C'est l'industrie de la pulpe et du papier qui la remplace définitivement. Ce phénomène n'est pas particulier à la province, ni au Canada, car il s'est produit aussi en Europe et aux Etats-Unis. En somme, nous avons lieu de nous féliciter de la chose, car l'industrie de la pulpe et du papier est essentiellement plus permanente que celle du bois de sciage, vu qu'elle requiert un approvisionnement constant et assuré de matière ligneuse. Le capital placé dans une usine de papier est trop considérable pour que l'on tolère que la matière première fasse défaut. Nous verrons donc ces compagnies s'occuper non seulement de faire inventorier leurs forêts, de les aménager soigneusement, mais aussi d'y faire des travaux de reboisement, comme la Laurentide a commencé à le faire. Elles constituent donc des alliés précieux pour la gestion économique de nos forêts.

Les progrès accomplis dans l'utilisation des bois montrent également que les nouveaux débouchés, surtout pour les produits fabriqués avec la pâte de bois, comme la soie artificielle, les boîtes en carton, etc., assureront à l'industrie des pâtes cellulosiques un écoulement quasi certain de toute sa production.

Nous avons droit de nous réjouir de ceci, d'autant plus que la province de Québec possède de grandes étendues boisées qui ne pourraient être utilisées autrement, et si l'on calcule qu'elle a également des forces hydrauliques importantes, il y a là une combinaison qui permet à notre province d'avoir une prépondérance marquée dans cette industrie. Par conséquent, nous pouvons espérer encore beaucoup de nos forêts. C'est pour cela qu'il ne faut rien épargner pour les protéger

contre les incendies et aussi pour les aménager le plus tôt possible d'une façon judicieuse, de même que pour remettre en valeur, par le reboisement, les superficies improductives des propriétés particulières.

Soumis respectueusement,

G.-C. PICHÉ,
Chef du Service Forestier.

Québec, le 1er octobre 1925.

ANNEXE A.

TRANSFERTS DE CONCESSIONS FORESTIÈRES EFFECTUÉS DURANT
L'EXERCICE 1924-25

Noms des concessionnaires faisant le transfert	Région	Superficie en milles carrés	Noms des bénéficiaires du transfert
Wm. Copping.....	Ottawa, Inférieur..	62	Wm. Copping, Limited.
Bay Sulphite Co., Ltd.....	Lac-St-Jean-E.....	207	Port Alfred P. & P. Corp.
Bay Sulphite Co., Ltd.....	Gaspé-Est.....	165	“ “
Canadian Pulpwood Corp.....	Bonaventure O.....	281	Lincoln Mills, Ltd.
Charles Angers.....	Saguenay.....	27	Donohue Bros., Ltd.
A. B. Hunt.....	Ottawa Supérieur..	85	James MacLaren Co., Ltd.
Succession Geo. H. Eaton.....	Montmagny.....	27	The Eaton Land, Co.
Jos. Dufour.....	Matapédia.....	7	Cie Dufour Ltée.
O. Gallant.....	“.....	2	Mrs. Jessie MacKay, (épouse de E. Sullivan).
Succession Thos. Collins.....	Ottawa Supérieur..	76 $\frac{5}{8}$	W. H. Johnson.
Brown Corporation.....	Chaudière.....	6	Jos. & Xavier Poulin.
Prince & Carveth.....	Ottawa, Inférieur..	5	Port aux Quilles, Lbr., Co.
Brown Corporation.....	Chaudière.....	1	Lamontagne & Lepage.
Riordon, Co. Ltd.....	Ottawa, Supérieur..	2036 $\frac{1}{2}$	Canadian Intern. P. Co.
“ “ “.....	Ottawa, Inférieur et St-Maurice.....	1080 $\frac{1}{2}$	“ “ “
W. C. Edwards & Co.....	Ottawa, Supérieur..	490	E. B. Eddy Co., Ltd.
Traders Bank.....	“ “.....	88	The Strong Lbr. Co.

(Signé)

WM DELANEY,
Assistant-surintendant.

ANNEXE B.

PERMIS DE COUPE OFFERTS A L'ENCHERE LE 26 NOVEMBRE 1924 (5 ANS)

REGION	Nombre de mille carré	Prime d'adjudication \$500.00 par mille carré	Premier versement comptant $\frac{1}{4}$	Surenchère à payer en plus des droits ordinaires	Rente foncière 1924-25 1925-26 1926-27 1927-28 1928-29 - \$8.00 par m.c.	Total à payer comptant	Adjudé à	Adresse
1o Abitibi, canton de Malartic	8	\$ 4,000.00	\$ 1,333.34	\$0.05	\$ 320.00	\$ 1,653.34	Hyacinthe Beauchemin, in trust.	Montréal.
2o Canton de Varsan.	64	32,000.00	10,666.67	0.15	2,560.00	13,226.67	Frank Blais, in trust.	Amos, P.Q.
3o Canton de Poularies	1	500.00	166.67	0.20	40.00	206.67	Alc. Beauchemin pour Eug. Rouleau, in trust.	Macamic, P. Q.
4o Canton de Barraute.	3	1,500.00	500.00	0.15	120.00	620.00	Honoré Cloutier.	280, 4ième Avenue, Limoilou.
5o Canton de Trécesson.	1	500.00	166.67	0.65	40.00	206.67	Cloutier & Carrière.	Amos, P.Q.
6o Canton de Launay.	7	3,500.00	1,166.67	0.05	280.00	1,446.67	Eug. Rouleau, in trust.	Macamic, P. Q.
7o Canton de Manneville	1	500.00	166.67	0.05	40.00	206.67	Oct. Gallant, in trust.	Matapédia P. Q.
8o Canton de Languedoc.	1	500.00	166.67	0.05	40.00	206.67	Oct. Gallant, in trust.	Matapédia, P. Q.
9o Canton de Dalquier.	3	1,500.00	500.00	6.00	120.00	620.00	Cloutier & Carrière.	Amos, P. Q.
10o Canton de Berry.	2	1,000.00	333.34	0.10	80.00	413.34	Oct. Gallant, in trust.	Matapédia, P. Q.
11o Canton de Tiblement.	10	5,000.00	1,666.67	0.05	400.00	2,066.67	J. S. Bock.	Montréal.
12o Canton de Lestre.	3	1,500.00	500.00	0.05	120.00	620.00	Senneterre Lbr. Co.	Senneterre.
		\$ 52,000.00	\$ 17,333.37	\$ 4,160.00	\$ 21,493.37		

ANNEXE B.—*Suite.*

PERMIS DE COUPE OFFERTS A L'ENCHERE LE 30 JANVIER 1925.

A REGION GASPE-EST	Nombre de milles carrés	Prime d'adju- dication par mille carré	Montant en plus de la prime d'adju- dication par mille carré	Total de la prime d'adju- dication	Rente foncière	Total à payer comptant	Adjudé à	Adresse
Bassin du Ruisseau Bleu, affluent du Grand Pabos.....	19	\$ 500.00	\$ 5.00	\$9,595.00	\$ 152.00	\$ 3,350.34	Desbiens & Frère, in trust.....	Chandler, P. Q.

BOIS BRULE.—(CONCESSION DE 3 ANS)

B REGION DU SAGUENAY	Nombre de milles carrés	Garantie de \$200.00 par mille	Montant à payer en plus de la coupe de \$1.00 par mille p.m.p.	Rente fon- cière 1924- 25 1925-26 1926-27 à \$1.00 mille carré	Total à payer comptant	Adjudé à	Adresse
Bassin de la rivière Ste-Mar- guerite.....	50	\$10,000.00	\$ 0.05	\$ 150.00	\$ 10,150.00	Gulf Pulp & Paper Company.....	Québec.

ANNEXE C

RAPPORT DU BUREAU DES EXAMINATEURS DE MESUREURS DE BOIS

Monsieur le Ministre,

Le nouveau bureau des examinateurs des candidats au diplôme de mesureurs de bois a l'honneur de vous soumettre son premier rapport au sujet des examens qui ont été tenus au cours de l'année 1925. Suivant les avis publiés dans la *Gazette officielle*, le bureau a tenu des examens aux endroits et dates mentionnés ci-après. En regard de chaque endroit nous avons aussi indiqué le nombre de candidats qui ont subi les examens.

A HULL,	les 8, 9 et 10 de juillet,	56 candidats
A CHICOUTIMI,	les 21, 22 et 23 de juillet,	46 “
A RISTIGOUCHE,	les 4, 5 et 6 d'août,	39 “
A GRAND'MÈRE,	les 18 et 19 août,	54 “
A DONNACONA,	les 8 et 9 de septembre,	66 “
A BERTHIERVILLE,	le 27 d'octobre,	42 “

En tout 303 candidats se sont inscrits. De ce nombre 145 ont sub des examens satisfaisants et nous vous avons recommandé de leur accorder le diplôme de mesureur de bois, car nous sommes convaincus qu'ils ont subi un examen sérieux et couvrant la matière.

Nous annexons au présent rapport une liste des noms ainsi que des adresses des différents candidats qui ont droit au diplôme de mesureur.

Nous joignons également à ce rapport une copie des conditions qui ont été préparées pour l'admission des candidats, détaillant le processus employé pour les examens.

Nous avons l'avantage de vous soumettre que partout où nous avons été, les commerçants de bois ont été favorablement impressionnés

par les réformes apportées dans la tenue des examens, et ceux qui ont réussi peuvent se vanter, avec raison, d'avoir un diplôme de compétence, car les examens ont été sévères et surveillés étroitement.

Soumis respectueusement,

G.-C. PICHÉ,
Président.
T. E. DRAPER,
Examineur.
AIMÉ GAGNON,
Examineur.
LAURÉAT GARNEAU,
Secrétaire.

Québec, 30 novembre 1925.

LISTE DES NOMS ET ADRESSES DES CANDIDATS QUI ONT PASSÉ
AVEC SUCCÈS LES EXAMENS DE MESUREURS DE
BOIS DURANT L'ANNÉE 1925

A

Adams	Garnett	La Tuque.
Allard	Raoul	Rimouski.
Arppe	Nilo. Sakan	Parent.
Asselin	Noel. Thos.	Ste-Anne-de-Chicoutimi.
Atkinson	J.-E.	Chicoutimi.
Audet	Ernest	Ste-Justine.

B

Beaudoin,	Emile,	Ristigouche.
Beaudoin,	Léger,	Ristigouche.
Beaulieu,	Edgar,	Rivière Trois-Pistoles.
Beaulieu,	Léo-René,	Ste-Perpétue.
Beaulieu,	Honorat,	Ste-Perpétue.
Beaupré,	Arthur,	Escourt.
Bédard,	Léopold,	Québec.
Bélanger,	Aldéric,	L'Islet.
Belzile,	Geo.,	Chicoutimi.

Bennett,	Echlin,	Campbell's Bay.
Bennett,	J.-Rodolphe,	Batiscan.
Bergeron,	Ludger,	Bagotville.
Bernier,	Théodore,	Laterrière.
Bertrand,	Lucien-Jean,	Masham Mills.
Biron,	Jos.-Pierre,	St-Maurice.
Blanchette,	Emile,	St-Michel-des-Saints.
Boland,	Wm. Olivier,	Ottawa, 187 Centre St., Ont.
Boudreault,	René,	Menjobagues.
Breault,	Ernest,	Donnacona.
Brodeur,	Patrick,	St-Paulin.
Brouillard,	Philippe,	St-Siméon.
Brouillette,	Benoit,	Lac-Wayagamack.
Bujold,	J.-A.,	Carleton.
Butler,	A.-C.,	Grand'Mère.

C

Cameron,	Angus,	Alexandria, Ont.
Campbell,	A. K.,	New Richmond.
Cantin,	Rolland,	Menjobagues.
Cauchon,	Lorenzo,	Grande-Baie.
Chaperon,	Paul,	La-Malbaie.
Chéné,	P.-Urbain,	Cheneville.
Church,	Thos.-A.,	Casey.
Connors,	W.-P.,	Casey.
Corriveau,	P.-A.,	Ste-Claire (Dorchester).
Côté,	Albert,	Victoriaville.
Crête,	George, •	Grandes-Piles.
Cyr,	Napoléon,	New-Richmond.

D

Day,	John-Alfred,	Cross Point.
Demers,	Frs-V.,	St-Pacôme.
Demeules,	Emile,	Chicoutimi-Centre.
Desbiens,	Emile,	Petites-Bergeronnes.
Desplats,	Sylvio,	Casey.
Doucet,	Chs-Edouard,	Grandes-Piles.
Doucet,	Yvan,	St-Jacques-des-Piles.
Doyon,	Evariste,	Trois-Rivières.
Draper,	John M.,	St-Jovite-Station.
Drolet,	Adélar,	Chicoutimi-Ouest.
Dubé,	Alphonse,	St-Pacôme.
Dubois,	Jos.-Esd,	Disraeli.
Dufour,	J.-H.,	Malbaie.
Dumais,	Luc,	St-Pacôme.
Dupuis,	Clément,	Chandler.
Duthie,	Lloyd Charles,	New-Richmond.

E

Eaton,	Fred North,	Chicoutimi.
--------	-------------	-------------

F

Ferland Flynn, Fortin,	Jules, Gordon N., Edouard.-C.,	Québec. Trenton, Ont. Cortéreal.
------------------------------	--------------------------------------	--

G

Gagné, Gagnon, Gagnon, Gaudet, Gauthier, Gauthier, Gélinas, Gendron, Gervais, Gingras, Gingras, Girard, Goodacre, Guy,	Georges, Léon-Ls, Louis, Jos.-Dés., Eugène, Rosaire, Ls-Georges, Gédéon, Prime, Donat, Henri, Benoit, E.-S., J.-Ad.,	Senneterre. Grande-Baie. Grandes-Bergeronnes. St-Gabriel-de-Brandon. New-Richmond. La Tuque. Grand'Mère. Chandler. St-Narcisse (Champlain). Bécancour. Bécancour. Grande-Baie. Grand'Mère. Batiscan.
---	---	---

H

Hamilton, Harper, Henderson, Hilliker,	George, H. Melvin, Gea. Pat., Robt. Hugh,	Québec. Broadlands. Casey. Calumet.
---	--	--

I

Imbeault,	Chs,	Hamilton-Cove.
-----------	------	----------------

J

Jacob,	Arthur,	St-George-Est (Beauce).
--------	---------	-------------------------

K

Kennedy,	Gerald Mich.,	Eaganville.
----------	---------------	-------------

L

Labonté, Lacerte,	Ferdinand, Elphège,	Ste-Claire. St-Etienne-des-Grès.
----------------------	------------------------	-------------------------------------

Lafleur,	Alexandre,	Hull.
Lafrance,	Jos.-Adelbert.	Ristigouche.
Laliberté,	Lucius,	Montreal.
Lamothe,	Robert,	Valmont.
Laquerre,	Raymond,	Donnacona.
Leblanc,	Eddie,	New-Richmond.
Lefrançois,	Philippe,	Lac-St-Joseph.
Lemieux,	Narcisse,	Mont-Laurier.
Lepage,	Marc-Aurèle,	Chicoutimi-Ouest.
Lyonnais,	Rolland,	Bécancour.
Lyons,	James,	Bryson.

M

Miljours,	Camille,	Nord-Témiscamingue.
Mongrain,	Félix,	St-Etienne-des-Grès.
Moorewood,	Robt. H.,	Bergerville.
Morgan,	John R.,	La Tuque.
Morrisson,	Angus,	Bury.

Mc

McCauley,	James,	Rivière Désert.
McDonald,	Hugh,	Chicoutimi.
McVeigh,	Reginald John,	Marberley, Ont.

N

Nadeau,	Phydime,	Escourt.
Newman,	Henry Frédéric,	Arnprior, Ont.
Newman,	Kenneth August,	Arnprior, Ont.

O

O'Connor,	Ray. Thos.,	Lytton, Qué.
Ouellet,	Arthur,	Mont-Laurier.
Ouellet,	Jos.-Adrien,	Mont-Laurier.
Ouellet,	Jos.-Hildevert,	Ste-Perpétue.

P

Pelletier,	J.-Rodolphe,	St-Gabriel-de-Brandon
Pelletier,	Is-Mich.,	Québec.
Pelletier,	Paul-Emile,	Matane.
Perron,	John,	Chicoutimi.
Plamondon,	J.-B.-A.,	Stratford-Centre.
Poitras,	Lorenzo,	Causapsal.
Poole,	Thos.-Scott,	St-Donat-de-Montcalm.

Q

Quessy, Prosper, Amos.

R

Robert, Paul, Pont St-Maurice.
Robinson, Georges-Staf., St-Donat (Montcalm).

S

Sarrazin, Lorenzo, Mattawa.
Sinclair, Wm.-Young, Arnprior, Ont
Small, Elmer,-A., Pembroke, Ont.,
Smith, Edouard, jr., Sayabec.
St-Arnaud, J.-Ls, Batiscan.
St-Jean, Jos.-Casma, Pointe-Gatineau.
St-Louis, Raoul, Matane.
St-Louis, Rodolphe, Notre-Dame-du-Laus.
St-Pierre, Louis, Lac-au-Saumon.
Sullivan, James Daniel, L'Annonciation.
Surman, Robert, Chelsea, Qué.

T

Tanguay, Roméo, East Angus.
Taschereau, J.-Eug., Montmorency Village.
Taylor, James,-Angus, Rivière Désert.
Thiffault, Georges-Henri, St-Adelphe (Champlain).
Tremblay, Henri, Grandes-Bergeronnes.
Tremblay, Ludger, Lac-au-Saumon.
Tremblay, Sylvio, Métabetchouan.
Trudel, Paul, Métabetchouan.

V

Vézina, Odilon, Lac-au-Saumon.

W

Walsh, Anthony, Montmagny.
Way, Tra. Lemuel, Rawdon.
Wickstrom, C.-A.-R., Flamand.
Williams, H.-Daniel, East Templeton.

NOMS DES PERSONNES QUI SE SONT QUALIFIÉES COMME MESUREURS DE BOIS DURANT L'ANNÉE 1924

A

Adams,	A.-A.,	Oak Bay Mills.
Adams,	Neilson,	La Tuque, Qué.
Adams,	Russell,	La Tuque, Qué.
Adams,	Sandy,	La Tuque, Qué.
Arseneault,	George,	Bonaventure, Qué.
Audet,	Edgar,	Ste-Angèle-de-Méréci.
Audet,	Edouard.	Mont-Joli, Qué.
Audet,	Emile,	Ste-Claire, Dorchester, Qué.
Authier,	Yvan.	Fabvre.

B

Beaulac,	N.-J.,	Shawinigan, Qué.
Beaulieu,	Wm.,	Arnprior, Ont.
Bélangier,	Denis,	Chicoutimi, Qué.
Bélangier,	J.-A.,	Black Lake, Qué.
Bélec,	Adélarde,	Mont-Laurier, Qué.
Bélec,	Arthur,	Fort Coulonge, Qué.
Benoit,	Arthur,	Causapsal, Qué.
Bernard,	Antonio,	Ste-Apolline, Montmagny, Qué.
Bernier,	J.-Emile,	Menjobagues, Qué.
Bernier,	Ls-Auguste,	Bergeville, Qué.
Bilodeau,	Adrien,	St-Pamphile, Qué.
Blanchette,	A.-M.,	Québec.
Bois,	Frs.,	Cross Point.
Boivin,	R.-S.,	Franquelin, Qué.
Bonneau,	Emile,	St-François, Montmagny.
Bouchard,	Ernest,	Grande-Baie, Qué.
Bouchard,	Jos.,	Thetford-Mines, Qué.
Bouchard,	Jules-Emile,	Ste-Anne-de-Chicoutimi,
Boudreault,	Andrew,	Glen Levith, N.-B.
Bouliane,	Adjutor,	Bagotville, Qué.
Brassard,	Albert,	Chicoutimi, Qué.
Brassard,	Wm.,	Ste-Anne-de-Chicoutimi.
Brebier,	James,	Notre-Dame-du-Lac, Qué.
Bridger,	Dan. H.,	Arnprior, Ont.
Bujold,	Jos.-Frs.,	St-Siméon, Bonaventure.
Bujold,	Louis,	Bonaventure, Qué.

C

Campbell,	George,	Ottawa, Ont.
Campeau,	A.-Ovila,	Grenville, Qué.
Carrière,	Henri	St-Jovite, Qué.
Cheesman,	J.-E.,	Clark City, Qué.

Chouinard,	J.-B.,	St-Jean-Port-Joli.
Cloutier,	Augustin,	St-Prosper, Champlain, Qué.
Cloutier,	Ulric,	L'Islet, Qué.
Coffin,	Archie,	Gaspé, Qué.
Cooligan,	Jos.,	Kipawa, Qué.
Cooper,	Arthur,	Beaupré, Qué.
Cormier,	Cléophas,	Lac-au-Saumon, Qué.
Cossette,	Arthur,	La Tuque, Qué.
Cossette,	Martin,	St-Narcisse, Champlain.
Côté,	Gérard,	St-Jovite, Qué.
Côté,	J.-H.,	Lac-à-la-Tortue, Qué.
Côté,	John,	Amqui, Qué.
Côté,	Jos.-Alfred,	St-Viannez, Qué.
Couture,	Paul-Emile,	Québec.
Craig,	Earl,	New Lisgard, Qué.

D

Davis,	F. R.,	Arundel, Qué.
DeBlois,	J.-Emmanuel,	Québec.
Dégagné,	Ludger,	La Terrière, Qué.
Delisle,	Carmen,	L'Annonciation, Qué.
Delisle,	Jules,	St-Tite, Champlain.
Désaulniers,	Ovide,	St-Etienne-des-Grès, Qué.
Deschènes,	Camille,	L'Islet, Qué.
Desjardins,	J.-Alfred,	Sayabec, Qué.
Desjardins,	J.-Arthur,	Sayabec, Qué.
Dubé,	Elzéar,	Grand'Mère, Qué.
Dumas,	Jos.,	La-Doré, Lac-St-Jean.
Dumont,	Louis,	Batiscan, Qué.

E

East,	Adalbert,	Québec.
-------	-----------	---------

F

Faber,	W.-Olaf,	Rimouski, Qué.
Fafard,	Roch,	L'Islet, Qué.
Fitzgerald,	W.-J.,	Plantagenet, Ont.
Forest,	Laurier,	Ville-Marie, Qué.
Fortin,	André-Am.,	Grande-Baie, Qué.
Francœur,	Elzéar,	St-Donat, Montcalm.

G

Gagné,	Eugène,	Péribonka, Qué.
Gagnon,	J.-A.,	Montréal, Qué.
Gagnon,	Jos.-C.,	St-Pacôme, Qué.
Gagnon,	J.-Emile,	Amos, Qué.

Gagnon,	Is-Jos.,	Grande-Baie, Qué.
Gallienné,	Edmond,	Seven Islands, Qué.
Garant,	A.-Horace,	Roberval, Qué.
Gariépy,	Donat,	St-Marc-des-Carrières, Qué.
Garon,	Henri,	Matane, Qué.
Gauthier,	Horace,	Fort Coulonge, Qué.
Genest,	Armand,	Métabetchouan, Qué.
Gervais,	Emile,	St-Narcisse-de-Champlain.
Gervais,	Frs-Gaston,	St-Jovite, Qué.
Giasson,	Inv.,	Seven Islands, Qué.
Gobeil,	Aquilas,	Bagotville, Qué.
Godin,	C.-J.,	Lac-St-Jean, Qué.
Godin,	Donat,	La Tuque, Qué.
Gravel,	Jean-Louis,	Ste-Anne-de-Chicoutimi.
Gravel,	Richard,	St-Honoré-de-Chicoutimi.
Grenier,	Emile,	Louiseville, Qué.
Grenier,	Lorenzo,	Québec.
Grignon,	Léo,	Rivière Désert, Qué.
Garette,	Albert,	Cabano, Qué.

II

Hamel,	Armand,	Roberval, Qué.
Harrison.	Iréne,	Matane, Qué.
Harvey,	Antoine,	St-Moïse-de-Matane.
Harvey,	Georges,	St-Honoré-de-Chicoutimi.
Hayes,	F.-R.,	Ristigouche, Qué.
Houde,	Charles-F.,	Bersimis, Qué.
Hyde,	Chas.-H.,	Chelsea, Qué.

J

Joubert,	Philippe,	Sayabec, Qué.
Juneau,	J.-C.,	La-Gabelle, Qué.

K

Kelly,	J.-L.,	Chicoutimi, Qué.
--------	--------	------------------

L

Labbé,	Jos.,	Rimouski, Qué.
Labrie,	J.-D.,	Rimouski, Qué.
Laflamme,	Aimé,	La Tuque, Qué.
Lafrance,	George,	Cabano, Qué.
Lafrance,	Lucien,	Rivière Verte, Qué.
Lamothe,	Maurice,	Pont St-Maurice, Qué.
Lanctôt,	Pierre,	Québec.
Lantier,	G.-Ernest,	Clark City, Qué.
Laplante,	Is-Nap.,	Cheneville, Qué.

Larouche,	Ls-Ant.,	Kiskissink, Qué.
La Ferrière,	Paul,	Chicoutimi, Qué.
Lavoie,	Adolphe,	St-Louis-de-Ha!-Ha!
Lavoie,	Almas,	Jonquières, Qué.
Leblanc,	J.-A.,	Louiseville, Qué.
Leclerc,	J.-A.,	Trois-Saumons, Qué.
Lemay,	A.-Clarence,	Calumet, Qué.
Lemay,	J.-Arthur,	Montréal, 798 Clark St.
Lessard,	Victor,	St-Joachim, Montmorency.
LeTemplier,	A.-P.,	La Tuque, Qué.
Loranger,	Alfred,	Cap-de-la-Madeleine, Qué.
Loranger,	Roméo,	Cap-de-la-Madeleine, Qué.
Lough,	Chas.-E.,	Ottawa, Ont.
Lough,	H.-N.,	Ottawa, Ont.
Lunam,	Péter-Jos.,	Campbell's Bay, Qué.

M

Magnan,	Chs de M.,	Berthierville, Qué.
Malette,	Joseph,	Fort Coulonge, Qué.
Marchand,	Donat,	Batiscan, Qué.
Marion,	Damase,	Fort Coulonge, Qué.
Marion,	Gervais,	Hull, Qué.
Marion,	Nap.,	Fort Coulonge, Qué.
Martel,	J.-A.,	Jonquières, Qué.
Martial,	Josephat,	St-Gabriel-de-Brandon, Qué.
Martin,	J.-E.-S.,	Rimouski, Qué.
Martinette,	Gérard,	Montréal, 759 Boulevard Guoin.
Massicotte,	Neilson,	Batiscan, Qué.
Meunier,	René,	Bromptonville, Qué.
Michaud,	Cy,	Shelter Bay, Qué.
Mireault,	Azarie,	St-Côme, Co. Joliette,
Moore,	Wallworth E.,	L'Annonciation, Qué.
Morissette,	René,	Ste-Anne-de-Chicoutimi.
Muirhead,	F.-G.,	Shelter Ba
Murphy,	Jos.-L.,	St-Sylvestre Qué.

Mc

McCullum,	W.-A.,	Bridgeville, Qué.
McIntyre,	Kenneth,	Grand'Mère, Qué.
McLean,	C.-P.,	Shelter Bay.
McNaughton,	Gerald,	Casey, Qué.
McQuinlan,	Victor-R.,	Deux-Rivières, Qué.

N

Nadeau,	Jos.,	Québec.
Nantel,	Albert,	Gatineau, Qué.
Noel,	Phil.,	Metabetchouan, Qué.

O

O'Neil,	M.-G.,	Dalhousie,
Ouellette,	Albert,	Rimouski, Qué.
Ouellette,	J.-A.,	Shelter Bay.

P

Pagé,	Edmond,	Pentecôte, Qué.
Pagé,	Oscar,	St-Félicien, Lac-St-Jean.
Paradis,	Arthur,	Causapsal, Qué.
Patherson,	Reggie,	Gaspé, Qué.
Pelletier,	J.-Omer,	Lévis, P.O. Box 178.
Perreault,	George,	St-Méthode, Lac-St-Jean.
Perreault,	J.-G.-N.,	St-Gabriel-de-Brandon, Qué.
Perron,	Ed.,	Métabetchouan, Qué.
Pineault,	Albert,	Shelter Bay, Qué.
Pineault,	André,	Port-Alfred, Qué.
Porter,	Ray.-R.,	Cabano, Qué.
Potvin,	Ludger,	Grande-Baie, Qué.
Price,	H.-C.,	Chicoutimi, Qué.

R

Remberg,	Kenneth,	Maniwaki, Qué.
Rinquette,	Norbert,	La Tuque, Qué.
Rioux,	Chas.,	Rimouski, Qué.
Roach,	Jos.,	Athal Mills.
Romain,	Hector,	Fort-Coulonge, Qué.
Romain,	Peter,	Fort Coulonge, Qué.
Ross,	Frs.,	Capucins, Qué.
Roussel,	Albert,	St-Joseph-de-Lepage.
Rowan,	Robt,	Mont-Laurier, Qué.
Roy,	Arthur,	Priceville, Qué.
Ryan,	Peter-Thos.,	Mont-Laurier, Qué.

S

St-Amand,	Thos.,	Hull, Qué.
St-Denis,	Sylvio,	Mont-Laurier, Qué.
St-Pierre,	Elz.,	Priceville, Qué.
St-Pierre,	Louis,	Grand'Mère, Qué.
St-Pierre,	Urbain,	Péribonka, Qué.
Sewell,	Montagne,	Portneuf, Qué.
Simard,	Arthur,	Grande-Baie, Qué.
Simard,	L.-P.,	Bagotville, Qué.
Sirois,	Joseph,	Lac-au-Saumon, Qué.
Small,	O.-M.,	Peterborough, Ont.
Stewart,	Robt.,	Ville-Marie, Qué.

T

Tellier,	Alph.,	Clarke City, Qué.
Tessier,	Jeffrey,	St-Stanislas-de-Champlain.
Thériault,	Louis,	Godbout, Qué.
Thibeault,	Adel.,	Matane, Qué.
Thibeault,	Sylvio,	Ste-Angèle-de-Méréci, Qué.
Tremblay,	Adolphe,	Chicoutimi, Qué.
Tremblay,	Conrad,	Métabetchouan, Qué.
Tremblay,	Elzebert,	Bagotville, Qué.
Tremblay,	George,	Tadousac, Qué.
Tremblay,	Johnny,	Grand'Mère, Qué.
Tremblay,	Jean-Louis,	Bagotville, Qué.
Tremblay,	Médéric,	St-Jérôme, Lac-St-Jean.
Trépanier,	Josephat,	St-Adelphe, Champlain.
Trottier,	A.,	Normandin, Lac-St-Jean, Qué.
Trudel,	Clément,	St-Roch-de-Mékinac, Qué.
Turnbide,	J.-B.,	Lac-au-Saumon, Qué.
Turner,	Ivan-R.,	Chicoutimi, Qué.

V

Vaillancourt,	Ls,	St-Alexandre, Qué.
Vincent,	C.-B.,	Ste-Flore-de-St-Maurice.
Vincent,	P.-L.,	Albanel, Lac-St-Jean.

W

Warren,	Frs.,	Montmagny, Qué.
---------	-------	-----------------

LAURÉAT GARNEAU,
Secrétaire,

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Bureau d'Examineurs de Mesureurs de Bois.
15 novembre 1925.

ANNEXE D.

RAPPORT DE M. HENRI ROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES
GARDES FORESTIERS

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon second rapport annuel sur le fonctionnement de l'École des Gardes.

Cette école échappant, tant par la nature des matières enseignées que par la division des périodes d'études et d'application, aux programmes généralement suivis dans les autres institutions d'enseignement de cette province, je me permettrai d'abord, pour mieux expliquer mes remarques sur son fonctionnement et les résultats obtenus, de rappeler aussi brièvement que possible les particularités de son enseignement et les méthodes que nous avons adoptées.

GÉNÉRALITÉS SUR LA NATURE DE L'ENSEIGNEMENT

L'École a été fondée, dans l'intention de ses promoteurs, pour recruter des préposés forestiers de toutes catégories comme: gardes forestiers, gardes feux, gardes chasse, gardes pêche, mesureurs de bois, contremaîtres d'exploitation forestière et autres. Dans l'enseignement forestier de cette province elle était destinée à donner l'enseignement moyen, tandis que depuis plusieurs années déjà, l'enseignement forestier supérieur se donnait à l'École Forestière Laval, continuée par l'École d'Arpentage et de Génie forestier; sa fondation a donc été appelée à combler une lacune, pour former de bons auxiliaires aux ingénieurs forestiers et des gardes compétents dans tous les domaines de l'administration de nos forêts.

Dans le but d'unir le mieux possible la formation théorique et pratique des élèves, nous avons établi un cours de deux années, divisé en huit mois de stage à l'école et seize mois de pratique hors l'école et sous la direction des organisations et particuliers chargés d'une quelconque des formes de l'administration de nos forêts. Durant les huit mois de stage à l'école, répartis en deux termes de deux mois chacun par année, un l'automne, l'autre le printemps, le temps est à peu près également partagé entre les études théoriques et les travaux extérieurs.

Nous enseignons à l'école les matières qui font ordinairement le sujet d'un cours de foresterie, mais d'une manière élémentaire et abrégée, et nous complétons autant que possible les connaissances que peuvent avoir les élèves en mathématiques et en langues française et anglaise. Nous donnons plus loin un résumé des sujets enseignés aux élèves des deux premières promotions.

Les travaux pratiques qui leur font suite, généralement exécutés dans l'après-midi, ont pour objet l'application des matières enseignées et la préparation des élèves pour leurs fonctions futures. Comme travaux de ce genre, je mentionnerai: emploi des instruments utilisés en dendrométrie et en arpentage, inventaires forestiers, levés topographiques, identification des arbres, des insectes nuisibles, des maladies des plantes, travaux de pépinière et de reboisement, etc. . . . Les travaux forestiers exécutés ainsi durant les stages à l'école sont forcément limités à ceux que permettent notre installation actuelle et la localisation de l'école, éloignée des grands centres d'industrie forestière et de la grande forêt, en rase campagne; par contre, nous avons des facilités pour pratiquer les travaux de pépinière et de reboisement.

Nous avons donc considéré que, pour permettre à nos élèves d'acquérir une formation pratique que les recommandât aux employeurs il était nécessaire de leur faciliter le contact avec les opérations forestières courantes et c'est l'objet de nos seize mois de travaux en dehors de l'école. C'est durant ces périodes qu'ils peuvent faire leur apprentissage de la vie des bois et se familiariser avec la protection des forêts, les opérations forestières, l'inventaire sur une grande échelle, la classification des terres, le mesurage des bois sur les terres de la Couronne, etc. . . . toutes choses qu'il leur est nécessaire de connaître et qu'ils ne peuvent faire convenablement dans l'ambiance d'une école, même la mieux localisée. Nous faisons donc les employeurs solidaires de la bonne formation de nos élèves et offrons l'opportunité à ceux-ci de se préparer un avenir en les mettant face à face avec leur état de vie et fonctions futures, tout en leur procurant l'avantage de pouvoir défrayer les frais de leurs études.

Durant ces mêmes périodes le personnel de l'école voit encore à poursuivre l'entraînement de groupes d'élèves, en leur faisant faire des travaux spéciaux qui ne peuvent se faire ni à l'école ni sous l'égide des employeurs occupés à de plus pressantes besognes. Je citerai par-

mi ces travaux: études dans les scieries, inventaires pour des fins particulières, travaux d'aménagement et de sylviculture, collection de semences, toutes choses qui ne rentrent pas dans le programme courant des travaux des compagnies d'exploitation forestière, mais qui sont de nature à augmenter le valeur de nos gens dans certains domaines où ils seront appelés à dépenser leur activité plus tard. Nous n'insistons cependant pas outre mesure pour une formation complète de chacun de nos élèves dans toutes les branches des connaissances forestières, d'abord parce que nous n'en avons ni le temps ni les moyens, ensuite parce que plusieurs élèves, après une ou deux saisons dans la forêt, nous reviennent avec des goûts bien déterminés pour telle fonction dans laquelle ils se disposent à se spécialiser et à faire leur vie.

RECRUTEMENT ET ASSIDUITÉ

L'Ecole des Gardes a jusqu'ici tenu cinq termes comme suit:—

Terme	Saison	Année	Nombre d'élèves de chaque promotion			
			I	II	III	Total
1	Automne.....	1923	17			17
2	Printemps.....	1924	17	21		38
3	Automne.....	1924	16	18		34
4	Printemps.....	1925	15	18		33
5	Automne.....	1925	4	18	20	42

La durée normale du cours étant de quatre termes, nos élèves de première promotion ont donc terminé leurs études à la fin du terme du printemps 1926, sauf quatre d'entre eux qui ont dû revenir compléter cet automne dernier leur cours interrompu le printemps précédent. Avec la clôture de notre cinquième terme finissaient donc aussi nos élèves de deuxième promotion, soit en tout 33 finissants.

Des 38 élèves inscrits au début de ces deux promotions, 33 ont donc poursuivi leurs études jusqu'à la fin et ont mérité une mention suffisante pour l'obtention d'un certificat d'études, qui leur sera remis après un stage additionnel et satisfaisant de pratique post-scolaire.

Nous avons reçu au dernier terme vingt nouveaux élèves qui forment maintenant notre troisième promotion; ils seront les seuls à suivre des cours le printemps prochain, car nous avons décidé de ne recevoir une quatrième année qu'à l'automne 1926, afin de n'avoir plus, durant la même année, deux promotions finissantes; nos pro-

chains gradués n'auront donc pas terminé leurs études avant mai 1927.

Ces élèves nous viennent des endroits les plus divers de la province et représentent à peu près toutes nos régions, surtout les forestières. Nos grands agents recruteurs ont d'abord été quelques ingénieurs forestiers du Service Forestier et ensuite nos premiers élèves; quelques compagnies nous ont aussi envoyé des jeunes gens, mais pas en nombre aussi considérable que nous l'aurions désiré et auquel nous étions en droit de nous attendre après les paroles d'encouragement qu'elles nous avaient prodiguées.

J'ai déjà attiré votre attention sur le fait que ces élèves nous arrivent aussi avec une préparation scolaire et une expérience de la vie des bois des plus variées. Ce fait rend l'enseignement ardu et retarde pour longtemps l'adoption d'un programme d'étude rigide et bien suivi. D'une manière générale, nous sommes satisfaits de l'application des élèves, de leurs progrès et de leurs succès dans les emplois qui leur ont été confiés.

MATIÈRES ENSEIGNÉES

Les deux promotions finissantes ont reçu et suivi les exercices pratiques comme il est dit au tableau suivant:—

NATURE DES COURS	Promotion I		Promotion II	
	Cours	Ex. pratiq.	Cours	Ex. prati.
	hrs	hrs	hrs	hrs
Dendrométrie et estimation forestière.....	72	75	58	50
Sylviculture.....	28	13	30	65
Arpentage et topographie.....	85	20s	85	175
Industries forestières.....	25	5	22	20
Exploitation forestière.....	27	30	7	42
Dendrologie.....	25	50	28	27
Reboisement.....	22	10	23	20
Sol & Physiographie.....	25	5	25	5
Constructions forestières.....	3	3	14	3
Technologie.....	32		31	
Botanique.....	25		27	
Protection des forêts.....	10		12	
Législation.....	13		9	
Devoirs des gardes.....	19		7	
Entomologie.....	1		8	
Mycologie.....	8		12	
Médecine.....	9		5	
Mathématiques.....	90		102	
Comptabilité.....	3		3	
Rédaction française.....	26		39	
Dessin.....		120		126
Astronomie & Météorologie.....	12		7	
Connaissances usuelles.....	9	20	5	25
	569	546	559	558

Nous dégageons immédiatement de ce tableau que le temps des élèves à l'école, pour chacune des deux promotions finissantes a été à peu près à moitié partagé entre le travail en classe et le travail au dehors. Durant chaque terme nous avons en moyenne 56 jours de classe faisant 300 heures de classe et exercices pratiques.

Ce tableau montre encore que, bien que dans ses grandes lignes nous nous sommes appliqués à réaliser le même programme d'études pour les élèves de première et de deuxième promotion nous avons dû apporter des modifications de détail et dans le nombre des leçons données en classe et dans le nombre d'heures affectées aux différents exercices pratiques.

Notre programme de leçons est d'abord souvent repris et corrigé avec l'expérience que nous acquérons de jour en jour et la tendance de l'orientation de notre enseignement; ayant d'abord devisé d'un programme d'études d'une portée très générale, nous trouvons bon de le modifier de temps à autre, pour développer particulièrement des sujets sur l'enseignement desquels insistent des catégories d'employeurs, et il en sera de même, tant que notre école sera la seule en cette province pour répondre à des besoins aussi divers, sans embrasser nettement des spécialités.

Il en est de même d'ailleurs pour les exercices pratiques qui sont forcément variés d'une année à l'autre, obéissant aux caprices des saisons, aux facilités offertes dans l'entourage de l'école et aux exigences de l'heure. Il ne faudrait pas conclure du fait que, dans notre tableau des cours donnés, il n'y ait aucune heure de marquée pour la pratique de la botanique, de la technologie, de l'entomologie, de la mycologie, etc... nous avons négligé l'application des leçons données en ces matières, mais bien que le temps que nous y avons consacré a été plutôt appliqué pour fins de statistiques à l'un quelconque des sujets qui faisaient l'objectif principal du travail. Au cours des excursions et exercices au dehors, les professeurs se prêtent mutuellement main forte, les élèves sont divisés en plusieurs équipes dirigées sur des travaux d'ordre différent et il est en somme assez difficile de répartir les heures données à l'application spécifique de telle ou telle matière.

Pour le moment, nous ne croyons pas sage de refaire une refonte générale de notre programme; dans son ensemble il est satisfaisant et dans le détail nous pourrions mieux faire en opérant les changements sur lieu et au bon moment parce que ces changements sont commandés pour des raisons que l'expérience impose petit à petit ou par des circonstances difficiles à prévoir.

L'AIDE A NOS ELÈVES

Durant les périodes intermédiaires nous avons réussi à donner de l'emploi à tous nos élèves, grâce au concours du Service Forestier et de quelques compagnies d'exploitation forestière, parmi lesquelles je mentionnerai The Price Bros. Co. Ltd., The Donnacona Paper Co. Ltd, The Riviere Ouelle Pulp and Lumber Co., The Lincoln Paper Mills, The St. Maurice Paper Co., The Ontario Paper Co. et The Wayagamuck Pulp and Paper Co. Ltd. Ces compagnies nous continuent aussi d'ordinaire leur encouragement en prenant à leur emploi quelques-uns de nos élèves arrivés au terme de leurs études. Nous aurions pu en placer chez les compagnies un nombre beaucoup plus grand s'il y avait eu plus de concordance entre les époques où elles ont besoin d'eux et celles où nous pouvons les libérer. Il est assez difficile d'organiser notre programme de façon à satisfaire les employeurs de toutes catégories, mais nous espérons avec le temps en venir à une coopération plus étroite.

Nous avons eu, cette année, deux séances du comité Aviseur de l'Ecole pour traiter du programme des études de l'Ecole et faciliter l'emploi dans les organisations privées à nos élèves, et nous en aurons les meilleurs résultats. Aux réunions de ce comité aviseur ont assisté les membres suivants: MM. R. L. Seaborne de la Donnacona Paper Co. Ltd.; Ellwood Wilson de la Laurentide Co.; H. R. Wickenden, de la Wayagamack P. & P. Co. Ltd., M. R. Kane de Price Bros. Co., Ltd.; K. MacKay de la Laurentian Forest Protective Association; Henri Kieffer, chef du service de la protection des forêts de la Province; G. C. Piché, chef du service forestier; J.-A. Duchastel, de Quebec Forest Industries Ltd, et tous les professeurs de l'école des Gardes. Ces réunions seront continuées à l'avenir pour assister la direction dans l'exécution du programme de l'école et assurer plus de coopération dans la disposition de nos élèves et de nos gradués.

En terminant, nous remercions les autorités du département pour avoir si largement contribué au succès de l'école, non seulement en faisant les frais de leur instruction, mais encore en faisant sa large part en absorbant dans ses services les élèves pour lesquels nous n'avons pu trouver du travail à l'extérieur.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mon plus entier dévouement.

Humblement soumis,

HENRI ROY, I. F.

Québec, 14 décembre 1925.

Directeur de l'Ecole des Gardes.

APPENDICE No 10.

BOIS ET FORÊTS.

ÉTAT des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1925,
dans les districts suivants :

DISTRICTS	MONTANTS
Bonaventure.....	\$ 87,110.89
Chaudière.....	103,902.08
Gaspé.....	117,573.08
Lac St-Jean.....	314,418.53
Matapédia.....	75,231.19
Montmagny.....	49,694.53
Ottawa.....	1,451,421.01
Rimouski.....	210,738.36
Saguenay.....	852,775.91
Saint-Charles.....	41,796.38
Saint-François.....	15,989.94
Saint-Maurice.....	849,275.23
Témiscouata.....	150,831.24
Total.....	\$ 4,320,758.37

G.-C. PICHÉ,

Chef Service Forestier.

Département des terres et forêts.

Québec, 30 juin 1925.

F.-X. LEMIEUX,

Sous-ministre.

APPENDICE No. 11

ÉTAT du bois coupé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1925.

ÉTAT des sommes perçues pour droits de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1924-1925.

RÉGIONS	Superficie sous licence durant l'année		Pin, chêne, noyer, billots et bois d'estacade		Pin rouge, orme, frêne, merisier, érable, mélèze, billots et bois d'estacade		Épinette, sapin, cèdre, Pin gris ou cyprès, pruche, bouleau, tremble		Dormants de chemin de fer	Poteaux	Bois de chauffage	Primes d'affermage	Infractions	Intérêts	Droits de coupe	Rentes foncières	Honoraires de transfert	Total
	Milles		Morceaux	Pieds M. P.	Morceaux	Pieds M. P.	Morceaux	Pieds M. P.	Morceaux	Morceaux	Cordes de 128 p. c.							
Arthabaska.....	19				1,312	114,197	7,554	302,319										
Bonaventure.....	2,700	5,006	313,486				698,454	22,490,966	143	96		3,327.78		743.76	51,707.61	20,091.74	11,240.00	87,110.89
Chaudière.....	219	18	2,199				1,031,064	37,116,209						2,998.46	99,683.62	1,080.00	140.00	103,902.08
Gaspé.....	3,080	4,209	276,360				2,342,458	62,989,047	864		18	3,198.34	90.03	332.88	88,470.79	22,081.04	3,400.00	117,573.08
Lac St-Jean.....	6,920	844	57,677	1,310	50,360	13,972,547	138,233,546		32				4,265.00	430.93	243,110.10	56,552.50	10,060.00	314,418.53
Matapédia.....	1,172	1,029	86,167	6,355	264,570	1,577,827	46,197,717		952			200.00	160.50	2,165.87	64,211.22	8,373.60	180.00	75,231.19
Montmagny.....	512	29,289	2,027,576	9,535	731,305	1,675,013	54,791,736		175					517.16	45,151.87	3,505.50	520.00	49,694.53
Ottawa.....	28,152	2,813,505	220,500,574	1,129,901	76,251,643	8,885,273	241,423,179	2,856		3,625	23,166.69	447.00	25,504.67	1,112,891.92	210,334.73	79,076.00	1,451,421.01	
Rimouski.....	2,015	3,645	252,098	3,319	105,061	2,561,350	76,424,286						1,659.55	904.27	191,894.54	16,280.00		210,738.36
St-Charles.....	2,771					551,250	39,137,504							362.37	19,003.63	22,390.38	40.00	41,796.38
St-François.....	287	3,587	22,229	21,210	1,905,937	408,520	13,185,291	4,249							15,653.94	336.00		15,989.94
St-Maurice.....	12,751	160,433	11,409,065	7,126	542,049	34,766,653	421,601,073		1,327	113		48.00	2,965.59	745,057.14	100,824.50	380.00		849,275.23
Saguenay.....	12,044	294	27,566			6,088,417	86,780,130					565,266.65		53,003.61	137,207.60	96,758.05	540.00	852,775.91
Témiscouata.....	983	17,775	1,059,982	8,985	382,250	2,028,564	63,035,265		24				337.51	2,473.56	136,333.17	7,667.00	4,020.00	150,831.24
	73,625	3,039,734	236,233,963	1,189,053	80,347,372	76,534,824	1,303,708,208	8,112	2,606	3,756	\$ 595,159.46	\$ 7,007.59	\$ 92,343.13	\$ 2,950,377.15	\$ 566,275.04	\$ 109,596.00		\$ 4,320,758.37

G.-C. PICHÉ,
Chef du Service Forestier,F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

APPENDICE No 12.

ÉTAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités et taxes de feu	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1867-68...	\$ 3,404.66	\$ 22,401.03	\$ 3,928.50	\$ 165,381.77	\$ 195,115.96
1868-69...	2,823.27	55,055.06	74,894.97	198,977.82	331,751.12
1869-70...	7,208.37	64,089.20	22,518.37	\$ 1,584.00	267,468.08	362,868.02
1870-71...	3,122.68	63,297.43	62,437.34	4,790.00	272,833.12	406,480.57
1871-72...	4,102.44	86,783.01	56,191.81	4,686.00	292,989.42	444,752.68
1872-73...	3,186.67	90,950.84	68,941.18	9,242.66	346,361.27	518,682.62
1873-74...	32,906.06	97,220.37	31,385.93	5,384.00	361,080.51	527,976.87
1874-75...	15,380.21	90,565.04	3,259.50	15,361.00	408,169.12	532,734.87
1875-76...	11,025.65	96,881.82	572.00	3,764.07	274,530.64	386,774.18
1876-77...	10,686.72	94,588.07	16,658.82	269,685.24	391,618.85
1877-78...	10,915.20	85,385.12	6,410.00	248,612.84	351,323.16
1878-79...	8,684.01	87,558.04	448.00	526.00	217,664.04	314,880.09
1879-80...	12,065.94	96,157.86	3,219.75	231,437.89	342,881.44
1880-81...	7,611.48	94,633.90	132,774.25	4,548.88	303,950.25	543,518.76
1881-82...	12,069.09	111,113.78	26,921.25	4,239.70	514,252.57	668,596.39
1882-83...	17,006.21	94,424.68	2,055.00	3,441.48	567,815.97	684,743.34
1883-84...	13,363.26	83,399.92	246.27	910.75	562,836.93	660,757.13
1884-85...	9,449.77	99,884.80	68,145.61	2,565.25	350,070.28	530,115.77
1885-86...	13,047.63	100,548.76	112.00	3,646.09	411,220.32	528,574.80
1886-87...	12,429.02	90,684.83	470.00	3,418.28	475,617.40	582,619.53
1887-88...	7,597.91	141,549.88	2,315.03	447,200.87	598,663.69
1888-89...	7,293.81	124,314.09	118,253.65	1,719.25	707,357.20	958,938.00
1889-90...	12,380.96	147,208.72	17,646.04	2,062.31	626,753.66	806,051.69
1890-91...	11,185.81	125,141.77	9,023.12	2,516.25	498,370.30	646,237.25
1891-92...	12,641.42	132,984.95	3,470.53	474,900.79	623,997.69
1892-93...	19,293.97	152,664.67	68,822.10	4,989.04	642,952.63	888,722.41
1893-94...	11,171.82	147,660.59	18,549.70	2,008.12	644,516.69	823,906.92
1894-95...	15,713.15	147,203.51	9,388.05	2,378.25	597,672.60	772,355.56
1895-96...	14,858.21	143,485.73	83,255.20	4,239.47	705,260.31	951,098.92
1896-97...	11,317.41	155,572.54	4,025.75	3,522.50	607,865.33	782,303.53
1897-98...	15,045.53	148,935.18	30,110.48	3,561.25	713,435.86	911,088.30
1898-99...	21,708.96	166,338.50	129,023.34	7,508.50	569,710.18	894,289.48
1899-00...	13,947.61	170,508.71	339,748.06	2,819.25	585,505.89	1,112,529.52

APPENDICE No 12.—*Suite*

ÉTAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités et taxes de feu	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1900-01....	\$ 14,958.50	\$ 178,250.71	\$ 403,197.72	\$ 4,435.00	\$ 633,230.12	\$ 1,234,072.05
1901-02....	13,146.91	163,983.00	201,483.39	11,871.74	664,552.44	1,055,037.48
1902-03....	14,895.70	187,206.25	352,004.58	20,076.00	667,631.96	1,241,814.49
1903-04....	16,988.03	176,226.41	252,554.01	6,575.06	715,134.02	1,167,477.53
1904-05....	23,391.17	208,712.00	389,576.12	8,166.41	750,340.85	1,380,186.55
1905-06....	18,143.97	206,809.20	253,545.00	10,714.50	776,901.37	1,266,114.04
1906-07....	14,891.61	214,452.00	15,911.50	773,130.29	1,018,385.40
1907-08....	11,243.13	215,053.00	16,080.00	13,917.00	721,784.45	978,077.58
1908-09....	41,379.31	206,940.00	7,583.00	650,458.33	906,360.64
1909-10....	51,673.37	242,708.00	4,561.00	734,953.17	1,033,895.54
1910-11....	52,528.83	221,215.50	31,444.00	821,719.37	1,126,907.70
1911-12....	24,391.72	323,584.50	9,023.00	3,082.00	1,173,393.09	1,533,474.31
1912-13....	31,605.13	330,203.09	14,196.00	1,134,167.19	1,510,171.41
1913-14....	37,562.12	359,287.00	9,288.00	1,183,021.61	1,588,958.73
1914-15....	43,716.94	359,834.00	34,343.85	10,002.00	1,288,708.83	1,736,605.62
1915-16....	58,082.02	352,380.26	40,816.13	10,720.00	1,221,683.82	1,683,682.23
1916-17....	60,075.07	347,505.25	37,176.57	7,508.00	1,115,892.72	1,568,157.61
1917-18....	39,429.16	305,581.50	151,664.32	6,356.00	910,436.48	1,413,467.46
1918-19....	120,221.08	439,320.09	142,000.82	9,616.00	1,312,810.57	2,023,968.50
1919-20....	66,247.72	439,232.25	307,601.70	33,512.00	1,757,862.59	2,604,456.20
1920-21....	166,814.02	460,098.63	142,380.00	197,895.00	2,068,173.10	3,035,360.75
1921-22....	182,525.17	430,569.57	19,166.66	86,920.00	2,972,577.25	3,691,758.65
1922-23....	85,402.96	508,786.91	307,894.47	338,501.00	1,907,556.76	3,148,142.10
1923-24....	127,489.05	426,815.71	605,896.87	84,370.00	2,533,647.21	3,778,218.84
1924-25....	99,350.72	566,275.04	595,159.46	109,596.00	2,950,377.15	4,320,758.37
Total....	\$1,800,598.32	\$11,480,222.33	\$5,644,712.14	\$1,194,323.69	\$46,002,602.53	\$66,122,459.01

G.-C. PICHÉ,

Chef Service Forestier.

Département des terres et forêts,

Québec, le 30 juin 1925.

F.-X. LEMIEUX,

Sous-Ministre.

APPENDICE No 13.

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION DES FORÊTS

Québec, le

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,

Québec.

Monsieur le Ministre,

Comme le laissait entendre mon rapport de l'an dernier, vous avez bien voulu autoriser la publication d'un rapport spécial, le premier du genre, sur la protection des forêts, afin de mettre le public au courant du problème du fléau rouge. Cette publication a atteint l'objectif désiré, en stimulant, à l'heure opportune, le mouvement de publicité si nécessaire à notre œuvre et en nous délivrant d'une correspondance à laquelle nous aurions difficilement suffi. Paru au cours de l'été dernier, ce travail d'assez longue haleine renferme, outre un bref historique de notre législation en matière de protection des bois contre le feu et une vue d'ensemble du mode de sauvegarde employé dans la province de Québec, le compte rendu détaillé des activités du Service de la Protection durant la saison de feu 1924, il n'y est cependant pas question des dépenses que la protection a nécessitées.

Cette dernière lacune est due à ce que l'année financière ne coïncide pas avec l'année civile. Le présent rapport nous fournit l'occasion de la combler en même temps qu'il nous permet de résumer nos opérations durant la saison 1924.

BUDGET DU 1^{er} JUILLET 1924 AU 30 JUIN 1925

Traitements: service intérieur.....	\$ 22,411.66
Traitements: service extérieur.....	227,169.36
Traitements: service extérieur assistants garde-feux.....	16,815.23
Dépenses de voyages.....	54,855.33
Impressions, reliure et affiches.....	33,720.53
Papeterie.....	36.09

Annonces.....	15.00
Articles de bureau.....	2,140.48
Associations.....	23,057.43
Assurances.....	1,445.82
Cartes et montage de carte.....	225.00
Défrichements.....	1,467.50
Divers.....	5,034.08
Combattants de feux.....	7,834.57
Frais de transport.....	2,859.81
Livres et abonnements de revues.....	3.00
Loyers de bureaux et entrepôts.....	837.00
Matériaux de construction.....	24,963.84
Matériel et réparations.....	74,228.81
Pension et provisions.....	2,539.66
Télégraphe et téléphone.....	339.80
	\$ 502,000.00

FRAIS D'EXTINCTION DES FEUX

Pour l'année finissant le 31 décembre 1924, le coût de la lutte contre les incendies se chiffrait à \$17,094.99, à savoir:

Feux sur terrains affermés.....	\$ 6,282.45	
Feux sur terrains privés.....	10,812.54	
		\$ 17,094.99

De ce total:

Les concessionnaires ont payé.....	\$ 3,281.26	
Le Gouvernement a payé.....	13,813.72	
		\$ 17,094.99

Il n'est pas inutile de dire, ici, que comme par le passé 50% des frais réels de la lutte contre les incendies forestiers sont remboursés par le gouvernement aux concessionnaires qui les ont payés. Quand il s'agit de propriétés boisées appartenant aux particuliers et surveillées par le Service de la Protection, le coût total de la lutte est entièrement à la charge du gouvernement.

COOPÉRATION

Le service de la Protection n'a eu qu'à se féliciter de l'aide apportée par chacune des organisations de protection forestière de cette province, aide qui lui sera sans doute aussi généreusement continuée l'an prochain.

EFFECTIFS

Le tableau suivant indique la composition de tout le personnel employé au cours de la saison 1924:

Employeurs	Inspecteurs	Gardes-feux	Sous Gardes-feux	Total
Gouvernement.....	69	468	1,156	1,693
Associations.....	127	948	393	1,468
Concessionnaires non affiliés aux associations..	9	177	29	215
Municipalités.....	8	1	9
	205	1,601	1,579	3,385

L'augmentation sur l'année précédente est de 1,368, ce qui s'explique en grande partie par la nomination de 1,156 sous-gardes-feux préposés à l'émission des permis de brûler et à la surveillance des feux d'abatis.

En sus des effectifs réguliers, un plus grand nombre de contre-maitres des compagnies forestières furent investis de l'autorité des gardes-feux, au même titre que les membres du Service Forestier, qui le sont ex-officio et sans rémunération.

Signalons que plusieurs municipalités ont pris l'heureuse initiative de se pourvoir d'un personnel de surveillance. C'est un mouvement à encourager.

OPÉRATIONS DU PERSONNEL DU SERVICE DE LA PROTECTION

Le corps des gardes-feux a fourni un total de 55,766 journées de travail; celui des sous-gardes-feux, en plus d'émettre 18,510 permis de brûlage, a surveillé et, dans certaines circonstances, contribué à brûler 47,929 acres d'abatis.

MATÉRIEL

Suivant les nécessités de chaque région, des bureaux, des garages et des ateliers de réparations ont été établis et aménagés.

La machinerie, l'outillage et l'équipement ont partout été réparés, renouvelés et complétés d'une façon très substantielle en employant tous les perfectionnements modernes.

TOURS D'OBSERVATIONS

De ces utiles constructions 143, élevées en majeure partie par les associations, ont servi pour la première fois durant la saison 1924. Le Service de la Protection, pour sa part, en a commencé plusieurs qui seront bientôt terminées.

LIGNES TÉLÉPHONIQUES

Sur environ 1,612 milles de fil téléphonique que les associations et le gouvernement ont déjà étendu, plus de 987 milles l'ont été en 1924; la plus grande partie l'ayant été par les associations.

Une ligne a été aussi entreprise par le Service de la Protection pour relier l'important poste de Rouyn au bureau du chef de district à Angliers.

RADIO

Vous avez bien voulu porter un intérêt spécial, Monsieur le Ministre, aux expériences que nous avons faites de divers appareils de radio, dans le but de rechercher s'il était possible d'établir un contact économique et rapide avec nos postes de surveillance difficiles d'accès et isolés. Bien qu'un résultat pratique n'ait pu être définitivement établi en 1924, nous demeurons attentifs à toute amélioration que pourrait rendre ce mode de communication favorable à nos desseins.

AVIATION

Des reconnaissances ont permis de délimiter les anciens et vastes "brûlés" du Lac St-Jean et d'en dresser un plan exact. La surveillance aérienne s'est aussi exercée sur tout le bassin supérieur de la rivière Portneuf et, à la fin de la saison, sur le Parc des Laurentides.

BRULAGE DES ABATIS

Par suite d'une décision du gouvernement, le Service de la Protection a pris à charge de contrôler seul le brûlage des abatis dans toute la province. Dès cette saison, 99% des permis de brûler ont été délivrés par notre personnel. Les concessionnaires forestiers ont donc été déchargés d'une assez lourde tâche. En effet, 18,756 permis ont été émis et 48,536 acres d'abatis ont été brûlées sous notre surveillance.

Pour satisfaire pleinement à la demande des permis, nous avons choisi, 1,158 sous-gardes-feux parmi les cultivateurs et les colons. Ce personnel spécial reçoit les instructions des gardes-feux qui, après avoir dressé l'inventaire des abatis, attribuent une étendue raisonnable de terrain à chaque sous-garde-feu dans le rang où il habite. Cette étendue peut varier entre trois et six milles. Ainsi, la surveillance est moins difficile et le colon n'a guère à se déplacer. Le sous-garde-feu ne touche pas de salaire mais une prime de \$1.00 par permis qu'il émet et un salaire additionnel lorsqu'il combat un incendie.

A toute éventualité, le sous-garde-feu reçoit en dépôt l'outillage suffisant pour organiser une lutte efficace contre les incendies.

Afin de dissiper l'inquiétude qu'inspiraient certains abatis dangereux, nous avons pris le parti d'en disposer nous-mêmes et nous comptons bien continuer ce système à l'occasion. D'après nos statistiques, une grande partie des abatis qu'il y avait dans la province, le printemps dernier, ont été consumés au cours de l'été. Nous nous efforcerons de réduire considérablement encore, l'an prochain, la superficie des abatis anciens qu'il reste à détruire.

Cette pratique nouvelle de fournir au colon—en temps propice et sans qu'il ait à se déranger—des permis, de l'outillage et de l'assistance a donné les résultats les plus encourageants. En effet, s'il est vrai que sur un total de 636 incendies forestiers survenus pendant la saison 186 sont attribués au brûlage des abatis, il faut dire que les feux d'abatis n'ont rasé que 4,099 acres de forêt sur un total de 203,262. Ces 4,099 acres de forêt incendiée se répartissent comme suit: 27 en bois marchand et 317 en jeune bois; 3,760 consistaient en brûlés nouveaux et vieux, en buchers récents et en forêt quelconque de nulle valeur.

Permettez-moi de suggérer, ici, que les personnes établies sur les seigneuries soient bientôt soumises aux règlements de brûlage en usage sur les terres de la Couronne.

 CONTROLE DE LA CIRCULATION

Le nombre des permis accordés et dont le retour nous a été fait se chiffre à 11,136, comparativement à 7,659 en 1923. Nous en concluons que nos forêts ont été plus fréquentées et aussi que le public s'habitue à se munir de ce véritable viatique de la prudence.

Dans les cantons miniers, à part les gardes-feux chargés de combattre les incendies, des constables ont été nommés spécialement pour viser les permis de circuler en forêt.

PORTAGES ET PLACES DE CAMPEMENT

Les membres du Service de la Protection ont coupé 2,863 arpents de portages nouveaux et nettoyé 2,154 arpents de portages anciens. De distance en distance, le long des routes, ils ont établi 244 places de campement spacieuses et commodes.

SUPERFICIE PATROUILLÉE

En nous basant sur une estimation assez exacte, nous pouvons fixer l'étendue totale du domaine forestier que des équipes de gardes-feux ont parcourue en tous sens, pendant la saison, à 151,153 milles carrés. Pour sa part, le personnel du Service de la Protection en a couvert 80,000 milles carrés.

SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER

Sur 629 locomotives examinées par notre inspecteur, 4 seulement furent trouvées défectueuses, ce qui prouverait que les compagnies de chemins de fer ont maintenu les locomotives en très bon ordre.

INFRACTIONS

Les infractions aux lois de la protection ont été peu nombreuses et généralement peu graves. Voici comment elles se répartissent suivant leurs causes:

Feux d'abatis.	19
“ de souches.	17
“ de branches.	15
“ de broussailles.	1
“ de fougère.	1
“ de sciure de bois.	1
En forêt sans permis de circulation.	7
Total.	61

ŒUVRES DE PROPAGANDE

De concert avec l'Association Forestière Canadienne, le Service de la Protection a fait une campagne de publicité à travers toute la province. Plus de cinquante conférences, avec projections cinématographiques, ont été données dans des centres forestiers.

Dans le Témiscamingue, l'Abitibi et le nord de Montréal, des panneaux-réclames en bois et en fer-blanc, de proportions et de couleurs variées, ont été élevés. Des dessins et des devises ont été aussi peints sur la façade de certaines bâtisses et à même les parois des rochers. Le nombre de ces travaux est de 115.

75,000 affiches ont été placardées et 100,000 calendriers illustrés distribués, sans compter des milliers de circulaires; 13,000 pamphlets et 50,000 cartes postales illustrées portant au verso un texte explicatif.

Messieurs les curés ainsi que la presse ont répondu à notre appel et nous ont apporté un concours efficace, du commencement à la fin de la saison.

INCENDIES FORESTIERS

En dépit d'un printemps tardif et d'un été plutôt humide, les incendies débutèrent dès avril et il s'en déclara plusieurs en novembre. Voici, du reste, un tableau qui montrera le nombre des incendies durant chaque mois avec en regard la superficie brûlée:

Mois	Nombre	%	Aire brûlée en acres
Avril.....	7	1	479.00
Mai.....	46	7	221.00
Juin.....	224	35	43,164.00
Juillet.....	158	25	137,985.00
Août.....	58	9	12,975.75
Septembre.....	37	6	292.50
Octobre.....	70	11	4,652.00
Novembre.....	36	6	3,493.50
	636	100%	203,202.75

Bien que les mois les plus dangereux aient été juin, juillet et août, l'on voit qu'il n'en faut pas moins être prêt à toute éventualité, d'un

hiver à l'autre. En octobre, les précipitations atmosphériques ayant été médiocres à peu près partout dans la province, nous nous sommes trouvés à même d'apprécier l'avantage de maintenir sur pied notre personnel jusqu'après le 1er novembre, ayant eu à combattre des incendies très tardifs.

C'est, cependant, dans la région de Québec que les pluies ont été les plus nombreuses et abondantes. La précipitation moyenne pour les six mois y fut en effet de 4.51 pouces, alors que dans les régions où elle fut beaucoup moindre nous avons les statistiques suivantes: Gaspé 2.55 pouces; Manouan 2.13 pouces; Kipawa 1.76 pouce.

Sur les 636 incendies de 1924, environ 400 n'ont nécessité le secours d'aucune main d'œuvre supplémentaire. C'est dire que les gardes-feux sont demeurés constamment en alerte; qu'ils ont pu découvrir rapidement les incendies et les éteindre avant qu'ils aient causé trop de dégâts.

Les incendies forestiers de la saison se classent ainsi, suivant leurs causes:

Causes	Nombre de feux	% sur le nombre	% sur l'aire incendiée
Abatis.....	186	29.	2.
Chemins de fer.....	56	9.	0.50
Foudre.....	54	8.50
Feux rallumés.....	15	2.50	60.
Pêcheurs et chasseurs.....	63	10.	4.
Voyageurs et fumeurs.....	96	15	2
Ouvriers forestiers.....	45	7	19
Constructeurs de chemins.....	3
Inconnues.....	118	19	12.50
	636	100%	100%

Bien que d'après ce tableau il semble que ce soient les colons qui aient allumé le plus grand nombre d'incendies forestiers, il importe de souligner le fait que les feux d'abatis n'ont couvert que 2% de la superficie incendiée. Ceci est à la louange de notre personnel de sous-gardes-feux.

Le tableau qui suit donne l'étendue des différents massifs consumés :

Massifs forestiers	Superficies brûlées en acres	%
Bois marchand.....	67,707.75	33.60
Jeunes bois.....	6,634.75	2.50
Vieux brûlés.....	22,777.25	11.40
Jeunes brûlés.....	14,973.25	7.50
Bûchers récents.....	39,236.75	19.50
Autres végétations.....	51,933.	25.50
	203,262.75	100%

L'incendie ne consume pas toujours les arbres sur pied. Il laisse indemnes ici et là au sein des brûlés des portions plus ou moins grandes de massifs boisés. Pour connaître l'étendue de ceux-ci et celle des brûlés il importerait que des observations sur le terrain fussent faites la même année. Nous n'avons pu jusqu'ici nous occuper de cette reconnaissance. Nous nous proposons d'affecter à ce travail l'an prochain un certain nombre d'équipes de techniciens. Nous serons en mesure de fournir, ce travail achevé, des renseignements plus précis, plus intéressants et plus utiles.

Cette amélioration n'ira pas sans dépenses supplémentaires. Elle devrait aussi se traduire par une augmentation budgétaire qui pourvoierait aux frais d'une patrouille rendue de plus en plus intensive dans certaines régions éloignées (comme quelques portions du comté de Saguenay, Côte-Nord), par suite de l'affermage récent de massifs forestiers considérables dans le bassin d'importantes rivières.

Ce budget sera aussi appelé à défrayer les dépenses d'une surveillance plus active et plus suivie dans le territoire minier du Témiscamingue et de l'Abitibi.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderais, en terminant, de bien vouloir augmenter les disponibilités financières de notre Service de Protection.

HENRI KIEFFER,

APPENDICE No 14

RAPPORT SUR LES OPERATIONS DU SERVICE DES ARPEN-
TAGES POUR LES DOUZE MOIS EXPIRES LE 30
JUN, 1925.-----
Québec, 30 juin 1925.

L'honorable HONORÉ MERCIER,
Ministre des Terres et Forêts,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel sur les opérations du Service des arpentages, pour les douze mois expirés le 30 juin, 1925

TRAVAUX TERMINÉS SUR LE TERRAIN.

Au nombre des travaux les plus importants, qui ont été exécutés et officiellement acceptés au cours du dernier exercice, nous croyons devoir faire une mention particulière des suivants:

Le levé du plan du bassin des rivières Betsiamites et aux Outardes, dans le comté de Saguenay, celui des rivières York et Saint-Jean, dans le comté de Gaspé; de la rivière Sainte-Marguerite, dans le comté de Chicoutimi et de la rivière Nouvelle, dans le comté de Bonaventure.

Ces relevés de rivières nous étaient de la plus grande importance, afin de nous faire connaître la topographie des régions arrosées par ces cours d'eau; d'avoir une idée générale de leur volume ainsi que de la valeur des forêts sises dans leurs bassins. Tous ces travaux sont complètement terminés sur le terrain, et les plans ainsi que les carnets d'opérations des arpenteurs chargés de ces opérations, sont déposés dans nos archives et serviront à la confection de nos nouvelles cartes de ces diverses régions.

Quant aux travaux que nous avons dû entreprendre, pour répondre aux besoins du Service des Mines, en particulier, nous devons mention-

ner que nous avons fait établir des lignes extérieures et centrales, et nous avons fait exécuter le levé du plan de tous les lacs et cours d'eau, dans chacun des cantons suivants:

Bourlamaque, La Pause, Louvicourt, Vauquelin, Pershing, Duparquet, Destor, Bellecombe, Vaudray, Montanier, Surimau, Montbray, Duprat, Joanne, Bousquet, Cadillac, Fournière et Clérey. La majorité de ces cantons sont situés dans la région aurifère de la partie nord-ouest de la province.

LIGNES DE BASE ET MÉRIDIANNES.

Ces travaux de grande précision que nous sommes à faire exécuter dans les comtés d'Abitibi et du Saguenay ne sont pas encore tout à fait terminés. Certaines parties de ces régions sont très difficiles d'accès, et les arpenteurs ont beaucoup d'obstacles à surmonter au cours de ces travaux.

L'établissement de ces lignes de base s'impose pour la confection de nos cartes, et sans elles il nous serait impossible de compiler, avec précision, la position des divers cours d'eau qui arrosent ces vastes régions. Nous devons aussi mentionner le fait que ces arpenteurs en établissant ces lignes ont repéré la position de plusieurs grandes nappes d'eau qui nous étaient jusqu'ici inconnues.

TRAVAUX EXÉCUTÉS POUR FINS DE COLONISATION

Pour satisfaire aux demandes du Service de la Colonisation, nous avons fait faire plusieurs renouvellements d'arpentage dans des anciens cantons de même que la division, en lots de fermes, de quelques nouveaux cantons et parties de cantons.

Parmi les renouvellements de la division originale nous devons mentionner particulièrement ceux qui ont été faits dans les cantons de Cox, Mann, Assemetquagan et Matapédia, dans le comté de Bonaventure, et Taché, dans le comté du lac Saint-Jean.

Quant aux nouveaux cantons divisés en lots de fermes, nous avons Miniac, dans l'Abitibi, et un certain nombre de lots dans le canton de Fitzpatrick, comté de Saguenay.

ARPENTAGES SPÉCIAUX

Ces travaux qui nous apparaissent comme nécessaires, lors de la compilation de nos cartes, servent à vérifier les premiers arpentages

qui ont été faits, il y a un grand nombre d'années, et qui n'étaient que des explorations préliminaires. Comme diverses descriptions, concessions, etc., ont été préparées en conformité avec ces anciens travaux, il est urgent pour nous de les bien contrôler, afin que nous puissions modifier nos cartes en conséquence, et corriger toutes les erreurs qui peuvent y exister. Des opérations de cette nature ont été faites en particulier dans les cantons de Lapeyrère, comté de Champlain, Boileau dans le comté de Chicoutimi et ailleurs, ce qui nous a permis dans plusieurs cas, de régler certaines questions en rapport avec des concessions forestières, à la satisfaction de tous les intéressés.

De semblables arpentages spéciaux ont dû être entrepris dans les nouveaux cantons de Faucher, Montpetit et Douville, comté de l'Abitibi et dans les cantons de Pontleroy et Désandroins, comté de Témiscamingue. Ces travaux comportaient l'établissement des lignes extérieures et dans certains cas des lignes centrales, et cela, pour nous permettre de localiser, soit certains octrois faits par l'administration, ou pour nous fournir certaines données qui nous étaient absolument nécessaires.

DIVISIONS DE VILLAGES

Deux subdivisions de villages ont été faites au cours de l'année dernière. Le village d'Angliers, situé au barrage des Quinze et qui est le terminus actuel du chemin de fer "Interprovincial and James Bay", a été subdivisé sur une superficie globale de 435 acres.

La partie subdivisée du village de Picard, situé à la gare du même nom, sur le chemin de fer National, dans le comté de Kamouraska (canton de Buguay), comprend une superficie de 14.5 acres.

NOUVEAUX TRAVAUX ORDONNÉS

Aux demandes toujours pressantes du Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, vous avez ordonné plusieurs travaux de lotissement — lesquels comportent un certain nombre de nouveaux lots à être piquetés. Toutefois, la grande majorité de ces arpentages consiste en des renouvellements de la division primitive. En conséquence, nous avons donc, actuellement, des brigades d'arpenteurs dans les cantons suivants : Dalquier, Duvernay, Désandroins, Guerin, Beaudet, Macpès, Duquesne, Estcourt, Otis, Durocher et

Biencourt. . . Toutes ces opérations devront être terminées à l'automne et nous serons alors en mesure de préparer de nouvelles spécifications de ces lots.

A la demande du Service des Mines, nous exécutons des travaux d'arpentage dans les cantons de Montbray, Duprat, Rouyn, Aiguebelle, Dufresnoy, Joanne et Bousquet.

Pour les besoins de notre Service, nous avons aussi entrepris des travaux dans les cantons de Charest et Laurier.

Il en est de même pour le levé du plan du bassin de certaines rivières, bassins qui nous sont encore inconnus et pour lesquels les demandes de renseignements affluent au bureau. Lorsque tous ces travaux seront complétés nous aurons les données nécessaires pour nous permettre de répondre aux questions journalières qui nous sont posées.

TRAVAIL DE BUREAU

L'exercice dernier a été loin de nous laisser inactif. En effet, si nous ne prenons que le nombre de parcelles de terrains que nous avons spécifiées, il se chiffre à un total de 2523 couvrant une superficie globale de 430,495 acres, soit une augmentation de 198,554 acres sur le chiffre de l'année 1923-24.

Ce total comprend 238,977 acres qui ont été divisées en lots de fermes nouveaux, y compris le canton de Milot divisé en 1923-24 pour les besoins de la colonisation, et la balance, soit 191,518 acres, représentant les anciens lots qui ont été réarpentés.

Nous avons spécifié 117 blocs miniers couvrant une superficie totale de 13,739,33 acres, et pour répondre à certaines demandes particulières — soit pour fins de location ou de vente — nous avons spécifié 13 blocs de terrains d'une superficie totale de 12,201 acres.

Voici un état détaillé des travaux que nous venons d'énumérer :—

	Nombre.
Description officielles de paroisses, etc., préparées.....	32
Rapports et mémoires.....	78
Lettres et documents reçus.....	1869
Lettres et documents expédiés.....	1660

Cinquante et une (51) lettres d'instructions ont été adressées aux arpenteurs, concernant l'exécution de travaux sur le terrain. Ces ins-

tructions étaient pour des opérations de différentes natures et peuvent être classées comme suit :

Pour travaux aux frais de particuliers	4
Pour division de lots de village	1
Pour lignes extérieures, centrales et médianes dans les cantons	10
Pour renouvellement d'arpentage dans les anciens cantons	13
Pour correction d'arpentage	1
Pour division de blocs sur la côte Nord du Saint-Laurent	2
Pour relevé de chemin	1
Pour délimitation de concessions forestières	4
Pour relevé de lacs et cours d'eau	8
Pour établissement de parallèles de latitudes, etc	4
Pour division de nouveaux cantons	3
	— —
Total	51

Quant au développement total des opérations sur le terrain le tableau suivant vous indique ce qui a été fait :

	Nombre de milles
Relevés de lacs et cours d'eau	4166.10
Relevés de portages	265.19
Etablissement de lignes extérieures et centrales	1074.65
Renouvellement de lignes extérieures et centrales	395.32
Chainage et contrôle de direction sur lignes déjà tirées	237.53
Lignes de rangs avec poteaux	414.84
Lignes de rangs renouvelées	59.45
Lignes de base	126.68
Lignes d'essai	94.66
Relevés de chemin	61.22
Relevés de chemin de fer	28.04
Lignes sans poteaux de lots	102.68
Lotissement sur rivières	21.71
	— — — —
Total	7048.07

Il faut aussi remarquer qu'au cours de ces opérations les arpenteurs en charge d'équipes ont érigé 234 buttes, planté quelque 1,500 monuments en fer et placé au delà de 5,000 plaques en aluminium comme points de repère.

PLANS LITHOGRAPHIÉS

Un certain nombre de plans de cantons ont été compilés et lithographiés à l'échelle d'un mille au pouce. Il y a une demande constante pour ces plans qui semblent rendre de réels services, tant aux différents départements de l'administration qu'au public en général.

CARTOGRAPHIE

Des nouveaux manuscrits de la carte du Haut Saint-Maurice, de celle de l'Ottawa Supérieur et du feuillet No 1 de celle de la côte Nord ont été entrepris et sont maintenant pratiquement terminés. Toutefois, avant de pouvoir les livrer à l'impression nous avons dû les soumettre à la Commission de géographie pour la révision et la correction des noms géographiques et ce n'est que lorsqu'elles nous seront retournées que nous pourrons procéder à leur impression.

TRAVAUX TERMINES, INSPECTES ET DEPOSES DANS NOS ARCHIVES**COMTÉ D'ABITIBI****CANTON DE BOURLAMAQUE**

Etablissement des lignes extérieures, etc., pour répondre aux besoins du Service des Mines, travail exécuté par M. Lorenzo Bernier A. G.

Les remarques suivantes sont extraites de son rapport :

MOYENS D'ACCÈS

“Les seuls moyens d'accès à ce canton sont par eau. D'Amos on se rend jusqu'au premier rapide de la rivière Sabourin, situé dans le rang IX, par bateau d'un tirant d'eau de quatre ou cinq pieds. De là, par canot, on peut pénétrer à l'intérieur du canton par les rivières Sabourin et Bourlamaque”.

TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE DU TERRAIN

“Ce canton est généralement plan et assez élevé. Cependant, la limite Est traverse des montagnes dans les rangs 1 et 2 et j'ai remarqué que ces montagnes offrent des sites à souhait, pour l'établissement de postes d'observation, à l'usage du service de la protection des forêts”.

LE SOL.

Le sol y est généralement rocheux et sablonneux. J'estime cependant que le tiers de ce canton est propre à la culture. La bonne terre se trouve dans le voisinage des rivières et des lacs.

LE BOIS

La partie nord-ouest a été rasée par le feu et on n'y voit plus que quelques taches de bois sec, debout ou renversé. Une grande étendue a été ravagée par des ouragans dans la partie sud et tout le bois y est cassé ou renversé. Le reste du canton, c'est-à-dire environ les deux-tiers, est encore en bois vert, mais le bois est généralement petit et il y a peu de bois de commerce excepté le long des rivières.

LES MINES

S'il faut en croire les prospecteurs qui ont visité ce canton l'été dernier, c'est un de ceux qui contiennent les plus riches mines d'or jusqu'ici découvertes dans l'Abitibi. Certains prospecteurs ont trouvé de l'or natif sur leurs propriétés, dont la présence indique un sous-sol des mieux minéralisés. Plusieurs mines d'or sont actuellement en opération et leurs propriétaires fondent les plus grandes espérances sur leurs propriétés. Un grand nombre de claims sont détenus sous certificat dans les parties nord-ouest, centrale et nord-est de ce canton.

LES COURS D'EAU

Ce canton est arrosé par trois rivières principales: la rivière Sabourin, la rivière Bourlamaque et une troisième, inconnue jusqu'à présent, qui traverse la partie nord-est. Ces rivières sont alimentées par certains tributaires ou ruisseaux. Le plus important est celui qui se

jette dans la rivière Sabourin: j'en ai fait le levé du plan sur la plus grande étendue possible.

LA RIVIÈRE BOURLAMAQUE

Cette rivière est alimentée par les lacs Langis, Bourlamaque, etc. Elle est assez large mais son débit n'est pas considérable. Elle perd injustement son nom, là où elle rencontre la rivière Sabourin dans le rang V, je dis injustement, car la branche qui continue vers le nord est le prolongement naturel de la rivière Bourlamaque, en ligne droite avec la même largeur et la même vitesse de courant; tandis que la rivière Sabourin, beaucoup plus étroite, la rencontre à angle droit.

La partie traversée par la rivière Bourlamaque a été ravagée par le feu, il y a plusieurs années, et tout ce terrain est maintenant recouvert de jeunes arbres de cinq à dix pieds de hauteur. Les principales essences qui y croissent sont le tremble, le cyprès et l'épinette.

Le sol est généralement propre à la culture, sur une certaine étendue de chaque côté de cette rivière. Elle ne compte qu'un seul rapide, il est insignifiant et ne peut être exploité avec profit.

Il paraît y avoir une étendue assez considérable en bois vert, au lac Bourlamaque et vers le sud; et cette rivière pourrait être utilisée assez avantageusement pour le flottage du bois.

LA RIVIÈRE SABOURIN

Cette rivière qui est la plus importante à raison de sa longueur, la vitesse de son courant (son débit), et de la qualité de son eau, est alimentée principalement par le grand lac Sabourin. Elle compte aussi plusieurs tributaires, dont deux rivières: la rivière Bourlamaque et une autre petite rivière qui vient la rencontrer à peu près à mi-chemin entre le lac Sabourin et la rivière Bourlamaque. Plusieurs ruisseaux assez considérables, ainsi que quatre petits lacs situés dans la partie nord de ce canton, s'y déversent aussi.

La rivière Sabourin compte trois chûtes de plus de trente pieds de dénivellation, ainsi que plusieurs rapides.

Cette rivière, depuis le lac Sabourin jusqu'à l'embouchure de la petite rivière, n'est qu'une suite de méandres, imitant les ondulations d'un brin de laine arraché à un vieux tricot, elle est aussi très étroite n'ayant qu'une vingtaine de pieds de largeur. Son cours rapide et les

aulnes géantes qui s'y entrecroisent à fleur d'eau, en font une route difficile pour les canotiers. Les chûtes qui s'y rencontrent à cause de leur hauteur et du débit de la rivière constituent des pouvoirs hydrauliques assez importants, qui pourraient être développés avec profit; deux d'entre elles, situées dans le voisinage de terrains miniers, pourraient être aménagées en vue du développement d'énergie électrique aux fins de l'exploitation minière.

Presque toute la partie traversée par cette rivière est boisée en bois vert; les principales essences qui y croissent sont l'épinette, le sapin et le tremble.

Le sol est généralement propre à la culture, sur une certaine largeur de chaque côté de cette rivière.

Le flottage du bois se ferait difficilement dans le haut de cette rivière, vu qu'elle est si croche et si étroite; par contre toute la partie située au nord de la rivière Bourlamaque serait très avantageuse.

TROISIÈME RIVIÈRE

(Celle qui est située dans la partie nord-est du canton).

Cette rivière qui prend son eau dans le canton de Louvicourt, entre dans le canton de Bourlamaque à environ un demi-mille au sud du coin nord-est; sa course générale est sensiblement parallèle à la limite nord. A environ trois milles et demi à l'ouest de la limite est, sa course devient nord-ouest et elle sort du canton de Bourlamaque pour aller se jeter dans la rivière Sabourin.

Cette rivière est très sinueuse, peu profonde et très embarrassée.

Elle n'a qu'un seul tributaire important, un ruisseau d'une dizaine de pieds de largeur.

Elle compte deux rapides: un premier à la limite est et un deuxième quelques milles plus bas. Ceux-ci sont sans importance et ne pourraient être exploités avantageusement.

Cette rivière traverse la partie la mieux boisée de tout le canton. Les principales essences qui y croissent sont l'épinette, le sapin et le cyprès. Tout le bois est vert.

Le sol est rocheux et sablonneux sur presque tout le parcours de cette rivière.

Les côtes sont assez élevées de chaque côté.

L'eau y est rapide et brouillée.

LES LACS

Outre ces rivières, ce canton contient 8 lacs d'une certaine importance. Le lac Blouin, situé au coin nord-ouest, le plus considérable de tous, décharge dans la rivière Harricana. Les lacs Bourlamaque et Langis, situés dans la partie sud-ouest déchargent dans la rivière Bourlamaque. Les lacs Langlade, Herbin, ainsi que deux autres petits lacs, l'un situé à l'est du lac Herbin et tout près de celui-ci, l'autre traversé par la limite nord et séparé de la rivière Sabourin par une lisière de terre d'une vingtaine de pieds de largeur, forment un groupe distinct qui décharge dans la rivière Sabourin; enfin, pour clore cette énumération, un dernier lac, de beaucoup le plus important à raison de la qualité de son eau, se décharge dans la rivière Louvicourt. Ce lac est situé dans le rang 2 et la limite est du canton le traverse en son milieu.

LA PÊCHE

Les rivières et les lacs ne m'ont pas paru bien poissonneux. Les principales espèces que j'y ai remarquées sont le brochet et le poisson blanc.

LA CHASSE

Le gibier, excepté l'orignal, est plutôt rare dans ce canton et cela s'explique par le fait que l'on rencontre des traces de chasseurs partout.

L'orignal y est en grand nombre. On y rencontre aussi en quantité plus ou moins grande: du chevreuil, du castor, du rat d'eau, du lièvre et de la perdrix.

CANTON DE CADILLAC

Travail fait par M. Georges Leclerc, A. G., pour fins minières.
Voici un résumé de son rapport:

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

Le terrain de la partie nord-est (rangs 10 et 9) de ce canton est généralement plan, et les autres rangs sont plutôt ondulés et même assez accidentés.

Plusieurs lacs et cours d'eau sont situés dans ce canton et constituent un magnifique drainage naturel.

SOL ET BOIS

Dans ce canton il n'y a, à proprement parler, que les lots dans les rangs 9 et 10 qui soient propres à la culture; ailleurs, dans les autres rangs, il existe des parcelles de terrains propices à la culture, mais de peu d'importance et le sol y est soit rocailleux ou rocheux.

L'épinette, le sapin, le cyprès et le bouleau sont les principales essences forestières que l'on rencontre dans ce canton, là où le feu n'a pas exercé ses ravages.

CHASSE ET PÊCHE

Il y a beaucoup de chasse dans ce territoire; l'orignal et le chevreuil y sont très nombreux. Les animaux à fourrures, tel que le castor, la loutre, la marte, le vison et le rat musqué s'y trouvent en assez grand nombre.

Les lacs sont très poissonneux. On y pêche surtout le brochet, l'esturgeon, le poisson blanc, le doré et la carpe.

CANTON DE CLERICY

Opérations exécutées sur le terrain par M. Arthur Massé, A. G., aussi pour fins minières.

Extraits de son rapport:

Pour parvenir à l'endroit où je devais commencer les travaux plus haut mentionnés, je me suis rendu à Villemontel, comté d'Abitibi par le chemin de fer National. A cet endroit, il y a un très bon chemin de colonisation qui nous conduit à la rivière Villemontel, et, de là, par voie d'eau en descendant la rivière Villemontel, affluent de la Kinojévis, cette dernière traverse le canton Cléricy depuis le coin nord-est en se dirigeant vers le sud-ouest.

LIGNE SUD

J'ai fait un simple chainage de cette ligne; le terrain est accidenté et le sol est rocheux, sur une distance de huit milles, en partant de la

limite ouest du canton. Les deux autres milles sont relativement plans et le sol y est sableux ou argilo-sableux. Le feu a exercé ses ravages sur le parcours du dernier mille. La culture ne serait pas avantageuse dans cette partie vue la nature rocheuse du sol et la topographie du terrain.

LIGNE EST

J'ai établi cette ligne dans une direction nord-astronomique à partir du quarantième mille, sur la ligne de base établie par l'arpenteur H. O'Sullivan, jusqu'à la limite nord du dit canton. Il y a eu un feu de cime qui a parcouru les cinq premiers milles. L'origine de ce feu semble venir du lac Kéwagama et par les constatations que j'ai pu faire, ce feu date d'un an ou deux. Le terrain y est légèrement ondulé. Les principales essences forestières sont : l'épinette, le cyprès, le bouleau et le tremble.

LIGNE NORD

J'ai renouvelé cette ligne sur une distance de dix milles. Le terrain est légèrement plan. Le sol est de nature argilo-sableuse et favorable à la culture. L'épinette et le sapin sont les essences dominantes.

LIGNE OUEST

J'ai fait un simple chainage sur tout le parcours de cette ligne. Le cinquième mille a eu à souffrir des désastres du feu. Le terrain est ondulé sur tout le parcours. Les diverses essences forestières: épinette, sapin, bouleau, tremble et cyprès sont réparties d'une manière égale.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Je tiens à faire remarquer que les observations données dans ce rapport ne s'appliquent qu'aux parties avoisinantes des lignes établies ou renouvelées et chaînées.

La rivière Kinojévis est le chemin naturel pour voyager dans ce canton, qu'elle traverse dans une direction nord-est, et sud-ouest; il y a, en plus, la rivière Cléricy qui offre un passage facile pour se rendre dans la partie sud du canton.

TOPOGRAPHIE DU SOL

D'une manière générale, la partie sud est accidentée et peu propre à la culture à cause des montagnes de roches que l'on y rencontre. Quant à la partie nord et centre, le terrain est généralement plan. La culture pourrait se faire avantageusement.

BOIS

Aux alentours des rivières Kinojévis et Cléricy, le bois est de forte dimension, surtout l'épinette, mais toutes les essences y sont représentées, quant au sapin on peut dire qu'il n'existe plus car ceux de dimension exploitable sont secs.

CHASSE ET PECHE

La chasse et la pêche sont abondantes dans cette région, en particulier l'original et le chevreuil; il y a aussi l'ours, le castor, la marte, le vison, le lièvre, la perdrix et le rat musqué, ce dernier est en abondance sur le lac Matissard.

Dans les lacs et les rivières on y pêche le brochet, le doré et la truite sur la petite rivière Cléricy.

MOYENS DE COMMUNICATION

On peut se rendre dans ce canton par deux chemins différents; le premier par Villemontel, en suivant l'itinéraire décrit plus haut, et le second par le Témiscamingue en passant par le lac des Quinze, la rivière Ottawa, et la rivière Kinojévis.

CANTON DE DESTOR

Travail confié à M. l'arpenteur J.-P. Dutil, pour fins minières.

Voici ce que rapporte M. Dutil:

“Au cours de mes opérations, j'ai fait de fréquentes observations du soleil et de la polaire, et posé au-delà de trois cents plaques en aluminium dûment marquées que votre département m'avait fournies avant mon départ.

La route Macamic-Rouyn offre les plus grands avantages pour pénétrer dans ce canton tant en été qu'en hiver; trois ou quatre heures, à peine, suffisent pour pénétrer au centre du canton par cette route.

TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE ET ESSENCES FORESTIÈRES

Le canton de Destor est montagneux et à peu près tout ravagé par le feu. Il reste cependant une superficie d'environ dix milles carrés consistant en épinette noire, un peu de cyprès et de bouleau. Cette superficie est située dans la partie ouest du canton et la route Macamic-Rouyn la traverse longitudinalement. Le sol est totalement impropre à la culture.

LAC DUFRESNOY

Le lac Dufresnoy mesure environ cinq milles de longueur et atteint une largeur de deux milles. Le terrain des alentours est rocheux, le côté nord-est est brûlé et ailleurs le bois est mêlé. Vers le sud-ouest, on aperçoit à environ deux milles du lac une montagne rocheuse d'à-peu-près cinq cents pieds d'altitude et entièrement brûlée.

La décharge du lac fournit une belle route canotière entre la rivière Kinojévis et les lacs Dufresnoy, Duparquet et Abitibi.

RIVIÈRE BASSIGNAC

Cette rivière, tributaire de la rivière Dufresnoy, mesure en moyenne cinquante mailles de largeur; elle est généralement profonde et très sinueuse, surtout dans sa partie nord. La rive est très élevée et d'après différentes marques sur les arbres le long de cette rivière, les eaux du printemps la rehaussent de dix à douze pieds.

MINES, CHASSE ET PÊCHE

Le canton de Destor est entièrement piqueté par les prospecteurs. Il y a très peu de chasse et de pêche.

CANTON DE DUPARQUET

Arpenté par M. J.-P. Dutil, A.G., et les remarques suivantes sont extraites de son rapport:

“Ce canton est très facile d'accès; en été on y pénètre par La Sarre, la rivière La Sarre, le lac Abitibi, la rivière Duparquet et le lac Duparquet. C'est un trajet très agréable et qu'on peut accomplir facilement en

six ou sept heures. C'est aussi la route suivie par tous les prospecteurs. En hiver on peut y pénétrer par la route La Sarre-Palmarolle.

TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE ET ESSENCES FORESTIÈRES

Le canton de Duparquet est légèrement ondulé et le sol est pour ainsi dire inculte dans toute son étendue. L'épinette noire constitue la majeure partie des essences forestières, bien qu'on y rencontre aussi du sapin, du cypres et du bouleau.

Le canton Duparquet n'a pas encore été ravagé par le feu excepté une très petite superficie dans le coin nord-est.

LAC DUPARQUET

Le lac Duparquet, situé dans les cantons de Duparquet et d'Hébé-court, mesure environ quarante milles de contour et comprend un grand nombre de très jolies îles. La rive est unie et bien boisée; on y rencontre du pin, de l'épinette, du sapin et du bouleau.

MINES

Tout le canton de Duparquet est parcouru par les prospecteurs qui y ont piqueté de nombreux claims.

PÊCHE ET CHASSE

Les eaux du canton de Duparquet ne sont pas poissonneuses; par contre l'original y abonde".

CANTON DE FOURNIÈRE

Travail exécuté par M. l'arpenteur Arthur Lepage, qui nous fait rapport comme suit:

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

"En général, le terrain est plan et ondulé, à l'exception du coin sud-ouest où il y a quelques montagnes. Le bois est vert sur presque toute l'étendue du canton, excepté le long de la ligne, sud où le feu a fait des

ravages sur une lisière plutôt étroite, le long des lacs Lemoine et Mourier, et dans le coin sud-ouest, où les montagnes ont été brûlées à nue.

BOIS

Dans la partie ouest du canton, le sol est généralement plan, humide et couvert de bois mou de petites dimensions. Dans la partie est et le long de la ligne centrale, le terrain est plus ondulé, le bois est mêlé et d'un diamètre de six à douze pouces et même quinze pouces. Les essences sont le tremble, le bouleau, l'épinette, le cyprès et le sapin. Dans le coin nord-est, le long de la ligne extérieure, il y a un peuplement de pins qui s'étend dans le canton de Dubuisson.

SOL

Le sol ne semble pas propre à la colonisation; il est rocheux un peu partout. Toutefois, j'ai remarqué qu'au pied des côtes et le long des lacs et des cours d'eau, le sol est argileux. Ainsi les rives du lac Lemoine, dans la partie est seulement, de Desroberts et de Fournière, sont unies, assez élevées et sont formées d'une belle terre jaune argileuse. Il en est de même des rives de la petite rivière Fournière qui coule de l'ouest à l'est, dans le centre du canton, et qui porte ses eaux dans le lac Piché, beau lac, presque rond, d'environ quatre milles de diamètre, situé dans le centre de la partie est du canton. Ses rives sont belles, légèrement ondulées, mais rocheuses. Les rives du lac Mourier et de ses îles, celles du lac Lemoine, comprises dans la partie ouest de Desroberts et de Fournière et dans la partie nord-ouest de Laubanie, sont plus montagneuses et rocheuses et même escarpées en quelques endroits.

MINES

On prétend avoir découvert de beaux gisements d'or dans le nord et l'est de ce canton, ainsi qu'aux alentours du lac Piché où un grand nombre de claims auraient été piquetés.

Les rochers qui ont été mis à nu, par le feu, sur les rives des lacs Lemoine et Mourier et dans le coin sud-ouest du canton, contiennent à première vue, une grande quantité de mica; ainsi à la station vingt-sept (27) de mon relevé du lac Lemoine, dans le nord-ouest du canton Desroberts, il y a un rocher de trente à quarante pieds de hauteur qui

renferme plusieurs belles veines de quartz, contenant des lames de mica de deux à trois pouces de diamètre, à la surface. Maintenant que l'on a trouvé le moyen d'utiliser les petites lames de mica dans l'industrie soit en les pulvérisant ou autrement, je crois que ce minerais pourrait être exploité avec avantage.

POSTE D'OBSERVATION PROJETÉ

C'est aussi là, à mon avis, à la station vingt-sept (27) de mon relevé du lac Lemoine, sur le rocher que je viens de désigner, que se trouve le meilleur endroit pour construire une tour d'observation pour la protection des forêts contre le feu. De là, on peut voir jusqu'à huit à dix milles à l'est, le long du lac Lemoine.

CHASSE ET PÊCHE

L'original abonde dans ce territoire ainsi que le lièvre, la perdrix et le canard.

Il y a du castor et du rat musqué dans les nombreux petits cours d'eau qui coulent dans le lac Piché, qui est assez difficile d'accès et, par conséquent, peu fréquenté par les chasseurs. Nous avons pris du poisson blanc et du doré en tendant des filets sur le lac Lemoine et du brochet en pêchant à la trôle.

Il y a une bonne maison de club de bâtie sur une pointe du lac Lemoine à l'entrée de la baie qui longe la ligne centrale.

MOYEN D'ACCÈS

Le canton Fournière commence à trente milles au sud de la ville d'Amos et pour y arriver en ligne droite, en partant de cet endroit, il faut passer par les cantons de Figuery, La Motte et Malartic. Des bons chemins de colonisation sont construits dans les deux premiers cantons et dans Malartic, il faut traverser le lac de ce nom qui a une largeur d'environ six milles et ensuite un chemin de cinq milles, nouvellement défriché, nous conduit à ce canton, près de la ligne centrale.

Par eau, en partant d'Amos, en yacht à gazoline, on peut aussi se rendre par la magnifique voie d'eau de la rivière Harricana, jusqu'au lac Malartic si l'on veut atteindre le canton par le nord, et jusqu'aux lacs Mourier et Lemoine si l'on veut y arriver par le sud.

Le trajet par cette rivière est superbe, sans rapide du tout, dans les cantons plus hauts nommés et dans les cantons de Varsan et de Dubuisson, où elle fait un détour à l'est avant d'arriver aux lacs Lemoine et Mourier, qui forment la tête de la branche sud-ouest de la rivière Harricana.

CANTON DE LA PAUSE

Confié à M. A.-E. de la Chevrotière, A. G., et nous extrayons les passages suivants de son rapport :

Ma première impression, de ce point de vue, du lac Chassignole a été que j'aurais à travailler dans un pays bien plat. Et, de fait, au cours de mon ouvrage, je n'ai pas rencontré d'élévations assez importantes qui puissent mériter même le nom de collines.

LACS

Les lacs Chassignolle, Fontbonne et la Pause communiquent entre eux par des rivières plus ou moins longues et tortueuses et dans lesquelles il n'y a aucun rapide. L'eau y est en général assez profonde, excepté dans les baies et où il y a des joncs. Ces lacs sont peu poissonneux; ceci est peut-être dû cette année à ce que l'eau s'est tenue très haute,

Il est à remarquer que les rives de ces lacs sont de rochers, de cailloux ou de glaise, il n'y a pas de grève de sable. La rive sud du lac Chassignole est formée à certains endroits de cailloux et à d'autres, de rochers vifs, galets. La rive nord se partage les cailloux et la glaise alternativement. Il en est de même pour le lac Fontbonne. C'est sur ce lac que se trouve la mine Saint-Maurice, mais dans le canton Préissac; cette mine n'est plus en opération depuis 1921. Toutes les machineries du moulin sont encore là.

RIVIÈRES

Les petites rivières qui se jettent dans le lac La Pause et que j'ai relevées, sont bordées de joncs, de branches et de foin, sur une largeur variant de cinquante à deux cent pieds de chaque côté. Après, commence le bois véritable qui se compose d'épinette rouge, d'épinette noire et de tremble.

Ces rivières seront difficiles pour le flottage du bois; le peu de courant qui existe, le pays très bas où souffle le vent, seront certainement un obstacle à la marche des billots.

Il en est de même pour la rivière La Pause, mais celle-ci étant plus large et plus profonde, on pourra utiliser avec avantage un bateau pour touer le bois.

Cette rivière La Pause, à deux milles de son embouchure, parcourt une plaine très basse où il n'y a presque pas de bois, si ce n'est de petites épinettes rouges. Le sol où pousse du foin et des joncs est imprégné d'eau et l'on ne peut débarquer du canot sans se mouiller. Cette partie de la rivière a été très difficile à relever à cause de cela, ne pouvant y placer mon instrument d'une manière solide.

SOL

Le sol me semble être des mieux approprié à la culture. La glaise est couverte d'une couche d'humus variant de deux à six pouces, et si le feu ne fait pas de ravage dans cette partie, il y aura certainement de bons lots pour la culture plus tard.

BOIS

L'essence forestière qui domine est sans contredit l'épinette noire. Parfois, ce sont des savannes où il n'y a que cette essence, d'autres fois cette épinette pousse avec le tremble, le cyprès et le bouleau, mais partout on en trouve. Sur les bords des petits ruisseaux, ici et là, on trouve aussi de l'épinette blanche de dix-huit à vingt pouces de diamètre.

La partie Ouest de ce canton a été touché par le feu l'année dernière et le bois y est mort mais est encore debout. Le cyprès et l'épinette y dominent.

CLIMAT

Le climat est certainement plus froid que celui du Témiscamingue étant moins déboisé. La feuille du tremble et du bouleau jaunit au mois de septembre et commence à tomber vers la fin de ce mois. Cette année l'été a été pluvieux, et pour cinq ou six semaines nous avons eu de la pluie tous les jours.

MINES

Au cours de mon travail, j'ai vu plusieurs prospecteurs dans ce canton. Plusieurs claims ont été piquetés sur la ligne centrale, sur la ligne entre les rangs V et VI et aussi dans la partie Ouest du canton. Mon plan indique tous les poteaux de claims et les claims que j'ai vus.

PÊCHE

Comme je l'ai dit plus haut, les eaux des lacs et des rivières de ce canton ne sont pas très poissonneuses, tout de même nous y avons pris quelques brochets et dorés.

CHASSE

J'ai campé près d'un mois sur le grand lac La Pause, et il m'a été donné de voir presque tous les jours de l'orignal et du chevreuil, surtout sur la pointe de terre que la ligne centrale coupe sur ce lac, et le long des rivières. On constate qu'il y en a beaucoup par les pistes qui sont bien battues. Sur la rivière qui se jette dans le lac Patris et aussi dans celle qui se jette dans le petit lac La Pause, il y a du castor; j'ai vu plusieurs huttes construites sur ces deux rivières. Dans le coin nord-ouest du canton nous en avons encore rencontrés

MOYENS D'ACCÈS

On peut aller dans ce canton, soit par Amos, en passant par la rivière Harricana et le portage de la hauteur des terres qui traverse au lac Kewagama, soit par Villemontel, en suivant la rivière qui porte ce nom et en remontant la Kinojévis pour aller au lac Kewagama, ce dernier communiquant avec le lac Chassignolle, soit encore de Villemontel, en descendant la Kinojévis, jusqu'au portage de trois milles ou à peu près qui va à la rivière La Pause; ou d'Angliers, en passant par les lacs des Quinze et Expanse, les rivières Ottawa et Kinojévis et le portage Gendron. Ce dernier trajet est de beaucoup le plus long et a plusieurs portages.

CANTON DE MINIAC

Subdivisé en lots de fermes pour les besoins de la colonisation, par l'arpenteur Georges Leclerc. Dans son rapport, nous trouvons les données suivantes:

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

“Le terrain est généralement plan, excepté sur les bords de la rivière Harricana où il est un peu ondulé.

SQL ET BOIS

Le sol de ce canton est très riche, composé en grande partie de glaise et de terre noire, et je n'y ai remarqué aucun lot impropre à la culture.

L'épinette, le sapin, le cyprès, le tremble, le bouleau et l'aulne sont les principales essences forestières que l'on rencontre dans ce canton.

CHASSE ET PÊCHE

Il y a beaucoup de chasse dans ce territoire; l'orignal y est très nombreux ainsi que le chevreuil.

Les animaux à fourrure, tel que le castor, la loutre, la marte, le vison, le rat-musqué, l'ours, le pékan, s'y trouvent en grand nombre; c'est aussi un beau terrain de chasse pour le lièvre et la perdrix.

Les cours d'eau sont très poissonneux. On y pêche surtout le brochet, le doré, le poisson blanc et la carpe, je n'y ai constaté aucune trace de truite.

CANTONS DE LEAU, FORTIER, DOUVILLE, BUIES, FAUCHER
ET MONTPETIT.

Établissement des lignes extérieures, etc., de ces cantons, par les arpenteurs P. E. Mercier, et J. R. Guenet, lesquels nous ont fourni le rapport suivant:

Nous commençames nos opérations au coin nord-est du canton de Leau, sur une ligne établie par l'arpenteur Dutil en 1920. De ce point, nous avons tracé une ligne dans la direction ouest, jusqu'à l'intersection du coin nord-est d'une location forestière, appartenant à la compagnie de chemin de fer de la jonction de Napierville. Nous avons relevé, pour une distance d'environ 250 chaînes, la ligne servant de limite nord à cette même location. Du coin nord-ouest de cette concession, nous avons tracé une ligne dans la direction ouest astronomique, jusqu'à la rencontre de la ligne de l'arpenteur J.-M. Roy en 1913; et servant de limite nord aux cantons de Leau, Fortier et Douville. Du point commun aux cantons de Leau et de Fortier, sur la ligne de base de l'arpenteur J.-M. Roy en 1913, nous avons établi une ligne nord astronomique servant de limite est aux cantons Fortier et Faucher; nous avons établi de la même manière la limite est des cantons de Douville et de Faucher

partant d'un poteau sur la ligne de l'arpenteur J.-M. Roy, entre les cantons de Douville et de Fortier.

Les lignes extérieures nord des cantons de Buies et de Faucher furent aussi tracées dans une direction est astronomique, à partir du poteau planté par l'arpenteur J.-M. Roy, au coin nord-ouest du canton de Buies.

Toutes ces lignes traversent une région assez bien boisée d'épinette, de sapin, de bouleau et de cyprès d'un diamètre moyen.

La partie nord de ce territoire est légèrement ondulée, jusqu'aux sources de la rivière Oscalanea et de ses tributaires. Les parties est et sud sont plus accidentées. Les feux ont ravagé beaucoup la partie nord des cantons de Buies et de Faucher. Les parties est et sud du canton de Leau, ont aussi subi des dommages par des feux récents.

Ces cantons sont arrosés par plusieurs cours d'eau alimentés par une quantité de lacs, dont quelques-uns sont assez considérables.

Tout le terrain parcouru est peu propre à la culture, composé d'un sol rocheux et sablonneux. Très facile d'accès par ses nombreux cours d'eau et fréquentés par les chasseurs indiens et blancs des environs.

L'original abonde dans tout le territoire; on rencontre aussi l'ours noir, le renard, la marte, le pékan, le vison et la loutre. La pêche au brochet et doré est très avantageuse. Les lacs, sources de la rivière East Cache, sont très poissonneux en grosses truites.

CANTONS DE LOUVICOURT DE VAUQUELIN ET DE PERSHING.

Établissement des lignes extérieures et centrales, etc., par M. J.-A. L. Doyon, A. G. Extraits de son rapport :

EXÉCUTION DES TRAVAUX

Du coin commun des cantons de Bourlamaque, de Sabourin, de Marrias et de Louvicourt, j'ai établi la limite Sud de chacun des cantons de Louvicourt, Vauquelin et Pershing. Ces limites sud sont des cordes d'arc d'une même parallèle de latitude et elles sont perpendiculaires au méridien central de chacun de ses cantons. Le poteau planté par MM. Joncas & Malouin au coin commun des cantons de Louvicourt, Vauquelin, Marrias et Villebon, ainsi que celui de Vauquelin, Pershing

Villebon et Denain, ont été transportés aux points d'arrivée de chacune de ces limites sud.

J'ai établi la ligne centrale dans chacun des cantons de Louvicourt et de Vauquelin, ainsi que la ligne séparative des rangs cinq et six (5 et 6) de ce premier canton. J'ai aussi établi la partie nord de la limite ouest du canton de Vauquelin ainsi que la limite Est de Pershing (ligne Pershing-Haig).

D'après vos instructions, je devais faire un simple chaînage et un contrôle de direction de la ligne séparative des cantons de Vauquelin, Pershing, Bourlamaque, Louvicourt, de la partie sud de la limite est de Louvicourt, ainsi que de la limite nord de chacun des cantons de Louvicourt, Vauquelin et Pershing. Comme ces lignes étaient fort embarrassées, j'ai dû les débarrasser à neuf, et les plaquer de nouveau; afin de pouvoir en faire un chaînage de précision, et de permettre aux prospecteurs ou autres intéressés de suivre ces lignes sans trop d'ennui.

Des bornes en fer ainsi que des points de repère (plaques en aluminium) ont été placés conformément à vos instructions.

Tous les poteaux de claims apparents ont été intersectés au cours de mes opérations et sont indiqués sur mes plans et dans mes carnets d'opérations.

Tous les lacs et cours d'eau ont été relevés avec soin, ainsi que les portages.

Un chaînage double, avec réduction des pentes à l'aide du clinomètre, a été fait partout dans l'établissement de ces lignes.

TOPGRAPHIE GÉNÉRALE

Vu que ces travaux ne me permettaient pas de traverser ces cantons en tous sens, comme la chose est possible dans une subdivision en lots de fermes, mes remarques ne s'appliquent qu'aux parties immédiatement avoisinantes des lignes tracées ou renouvelées, et des lacs et cours d'eau relevés.

Le canton de Louvicourt est généralement plan. Des savanes d'une assez grande étendue sont traversées par les lignes nord et sud de ce canton. Dans Vauquelin et Pershing, le terrain est plus élevé et assez accidenté, sans, toutefois, être montagneux. Ces cantons sont, en général, rocheux et sableux, et impropres à la culture.

LACS ET RIVIÈRES.

Le canton de Louvicourt est traversé, dans sa partie sud-est, par la rivière du même nom, laquelle traverse aussi la partie nord-ouest de Vauquelin. Cette rivière est tributaire de la rivière Bell. Environ la moitié de la superficie du canton de Vauquelin est couverte d'eau. Nous y rencontrons le grand lac Sifton ou Guéguen, le lac Simon et partie du lac Villebon ou Christopherson. Dans le canton de Pershing se situe le grand lac Matchi-Manitou qui se déverse dans le lac Sifton. La rivière Marquis (inconnue jusqu'à présent) traverse les cantons de Foch et de Haig et se déverse dans le grand lac Matchi-Manitou. Toutes les rivières qui arrosent les cantons de Louvicourt, Vauquelin et Pershing sont flottables.

Il n'y a pas de chûtes considérables dans ces cantons à l'exception, toutefois, d'une chute d'environ quarante (40) pieds de hauteur, avec rives escarpées, qui se trouve sur la rivière Marquis (à son intersection avec la ligne sud de Pershing). Cet endroit est avantageux pour la construction d'un barrage. Le volume d'eau passant dans cette chute est assez considérable. Plusieurs lacs font partie du bassin de cette rivière.

ESSENCES FORESTIÈRES

La partie nord de ces cantons est en bois vert. Les principales essences forestières que nous y rencontrons sont l'épinette, le cyprès, le sapin et le bouleau. Au point de vue commercial, ces forêts ne sont pas bien riches. L'épinette est de bonne qualité et son diamètre atteint parfois 12". Le cyprès se rencontre surtout dans la partie nord-est de Pershing. Quant au sapin, nous remarquons qu'il a éprouvé les attaques des chenilles.

Les feux ont ravagé la partie sud de ces cantons, il y a plusieurs années. Dans le coin nord-est de Pershing nous rencontrons des brûlis d'environ deux ou trois (2 ou 3) ans.

MINES

Au dire des prospecteurs que j'ai rencontrés, dans ces cantons, il y aurait, dans Vauquelin et Louvicourt, des mines d'une grande valeur. Tous m'ont paru encouragés et disposés à continuer leurs recherches l'an prochain. Jusqu'à présent le canton de Pershing n'a pas été aussi

exploré par les prospecteurs. J'ai cependant constaté, au cours du relevé du lac Matchi-Manitou, qu'il y avait beaucoup d'attraction sur l'aiguille aimantée. J'ai fait cette constatation surtout dans la partie nord de ce lac où il y a du sable que je crois magnétique.

CHASSE ET PÊCHE

L'original abonde dans ces cantons. Presque tous les jours, au cours de l'été dernier, nous en avons rencontrés quelques-uns. Cet hiver nous avons traversé un grand nombre de "ravages".

Nous avons remarqué, ici et là, des vestiges indiquant la présence de chevreuils et d'ours. Ces derniers m'ont détruit une de mes caches contenant des provisions pour une dizaine d'hommes durant un mois. Il y a aussi beaucoup de renards, de visons et de loutres. La marte et le pékan sont plutôt rares.

Tous les lacs et rivières, mentionnés plus haut, sont très poissonneux. On y pêche le brochet, le doré et même de la truite dans le lac Matchi-Manitou.

MOYENS D'ACCÈS.

En laissant la gare de Senneterre sur le chemin de Fer Canadien-National, nous suivons la rivière Bell jusqu'au lac Matchi-Manitou en traversant les cantons de Tiblemont, Louvicourt, Vaquelin et Pershing. On peut se rendre en voiture, par un très bon chemin, jusqu'au lac Tiblemont, environ (8) huit milles de distance, et, de là, il n'y a qu'un portage de 30 chaînes environ pour se rendre au lac Simon. De ce dernier au lac Sifton; deux courts portages, et, du lac Sifton au lac Matchi-Manitou; deux autres petits portages. Le trajet se fait très bien en canot automobile. Cette route, jusqu'au lac Simon, est celle suivie pour traverser au Grand lac Victoria.

CANTON DE SURIMAU

Travaux exécutés par MM. Joncas et Malouin pour besoins de ce service. Extrait de leur rapport:

LIGNE SUD.

Nous avons établi cette ligne dans une direction est astronomique depuis le coin sud-est du canton de Montanier jusqu'à la limite est de

Surimau sur une distance de huit cent deux chaînes et quatre-vingt-dix-neuf milles.

Le terrain est ondulé sur les cinq premiers milles et fortement ondulé sur le reste du parcours. Il y a un endroit favorable à l'établissement d'une tour d'observation pour la protection des forêts contre le feu à cinquante-quatre chaînes à l'est du troisième mille.

Le dixième mille est en brûlis et à certains endroits il ne reste que la pierre nue. Le sol est rocheux et plutôt impropre à la culture.

LIGNE OUEST

Cette ligne est la même que la ligne est de Montanier que nous avons décrite dans le carnet de notes de ce canton.

LIGNE EST

Nous avons établi cette ligne dans une direction nord astronomique sur une longueur de huit cent vingt-deux chaînes et quatre-vingts mailles jusqu'à la limite nord du canton. Le terrain est plutôt plan et l'épinette de savane se rencontre en peuplement presque pur. Il y a trois quarts de mille en brûlis nu au coin sud-est du canton.

LIGNE NORD

Nous avons renouvelé cette ligne sur une distance de dix milles environ. Le terrain y est assez fortement ondulé, le bois en général est petit. Du côté est de la ligne centrale nous remarquons des bois d'essence mélangée, soit bouleau, cyprès, épinette et tremble, tandis que du côté ouest de la même ligne on y rencontre surtout l'épinette. Le sol est plutôt rocheux et impropre à la culture.

LIGNE CENTRALE

Nous avons établi cette ligne dans une direction nord astronomique en donnant à chacun des rangs une profondeur de quatre-vingt chaînes et quatre-vingt mailles, pour les neuf premiers rangs et quatre-vingt treize chaînes pour le dixième rang. Le premier rang est montagneux et on y rencontre surtout du bouleau, des sapins secs et quelques pins. Le terrain est relativement plan sur le reste du parcours de cette ligne.

On y rencontre du brûlis, dans le cinquième rang. Le sol argilo-sableux est à plusieurs endroits rocheux et, pour cette raison, peu propre à la culture.

CONSIDÉRATION GÉNÉRALES

Nous tenons à faire remarquer que les considérations que nous venons de donner ne s'appliquent qu'aux parties avoisinantes des lignes parcourues. Le feu qui a ravagé le centre de ce canton semble être originé du bassin de l'Harricana, car il s'est étendu à une faible distance à l'ouest de la ligne centrale.

CHASSE ET PÊCHE

Les principaux animaux de la région sont l'original, l'ours, le chevreuil, le castor, la marte et le vison, le lièvre et la perdrix, ces deux derniers sont en abondance.

MOYENS DE COMMUNICATION

On peut se rendre dans ce canton par deux chemins différents; soit par le Témiscamingue en passant par le lac des Quinze, la rivière Ottawa ou par l'Abitibi en remontant la rivière Harricana et le lac Long et trois milles de portage sur la ligne entre Béraud et Desrobert.

COMTÉ DE BONAVENTURE

CANTON D'ASSEMETQUAGAN

Renouvellement de l'arpentage d'une partie de ce canton, pour fins de colonisation. Opérations exécutées par M. J. W. Jacques, A.G.

Du rapport de l'arpenteur précité nous extrayons les passages suivants:

“L'accès à ce canton est des plus faciles vu le chemin de fer Canadien National qui longe le côté sud-ouest de la rivière Matapédia et que ce canton est sur le côté nord-est de la dite rivière. Les trains arrêtent vis-à-vis le ruisseau Fraser, à Routhierville, vis-à-vis le lot 27, et à Milnikek vis-à-vis le lot 47. De plus, la grande route passe sur le dit canton longeant la rivière Matapédia. Il y a un autre chemin à

l'arrière du canton, c'est l'ancien chemin Kempt. Ce chemin laisse la vallée de Matapédia à Causapscal et gagne vers la profondeur des cantons de Causapscal, Assemetquagan et de Restigouche. De Causapscal au sommet de la descente sur les bords du ruisseau Creux, ce chemin est bon, et j'ai fait ce parcours en automobile, mais au ruisseau Creux, le pont est parti et il faudrait un peu de travail dans la côte du ruisseau Creux pour rendre ce chemin bien passable.

Du ruisseau Creux à la rivière Assemetquagan, le chemin est assez beau, et de la rivière Assemetquagan, en allant à Restigouche, on m'a dit qu'il était encore plus beau. Avec un peu de travail aux abords du ruisseau Creux et de la rivière Assemetquagan et des ponts sur ces deux cours d'eau on rendrait ce chemin passable en automobile en temps sec.

BOIS

Le bois dans les premiers rangs de ce canton n'est pas de gros diamètre c'est une seconde pousse, après le feu qui avait brûlé cette partie, lors de la construction de l'Intercolonial. Dans les rangs avoisinant le chemin Kempt, le bois est plus gros. Les différentes essences sont: l'épinette, le bouleau, le sapin, quelques merisiers et pins. Des chantiers ont été faits en différentes places, le long du ruisseau Fraser et le bois est flotté sur le ruisseau le long du ruisseau McCormick, et charroyé sur un chemin longeant le dit ruisseau, et le long de la rivière Assemetquagan, du ruisseau Creux, et flotté par ces cours d'eaux qui se déchargent dans la rivière Matapédia.

CHASSE ET PÊCHE

Le gros gibier est assez rare dans cette partie, surtout l'été dernier. Je pense qu'il doit y en avoir beaucoup, mais les feux de forêts recent dans cette région ont eu pour effet de l'éloigner. Il y a beaucoup de perdrix et de livères. Il y a certainement du poisson dans la rivière Matapédia, nous n'avons pas pu nous en assurer, vu le grand nombre de gardiens le long de cette rivière. Sur le ruisseau Creux, il y a un peu de truites.

SOL

Le sol est en général une terre jaune, mélangée avec du shiste, Je crois que ce terrain sera assez bon pour la culture des céréales et des

patates; pour qu'il y ait de bonnes récoltes de foin, il faudra une saison bien pluvieuse. A part quelques lots dans le 1er rang qui peuvent être cultivables, la presque totalité ne peut l'être par la pente trop prononcée du terrain; la ligne entre les rangs II et I étant à environ 4 à 500 pieds plus élevé que la rivière Matapédia. Le rang II pourrait être cultivable, mais la plus belle partie des terres de ce rang avoisine la ligne entre les rangs II et III. Je crois qu'en ouvrant un chemin dans la ligne entre les rangs II et III, les terres des rangs II pourraient être ouvertes par ce chemin. Le terrain est assez plat dans les autres rangs, à l'exception des deux rangs avoisinant le ruisseau Creux.

Une belle route pourrait être ouverte le long du ruisseau McCormick, c'est pratiquement au centre du travail que j'ai fait, et cette route déboucherait sur le chemin Matapédia à environ un mille de la station de Routhierville; cette route pourrait suivre ce ruisseau jusqu'à environ la moitié de la profondeur du rang III, monter rejoindre la ligne du rang, et ensuite sur les lots 17 et 18 jusqu'au rang V, et, de là, prendre un petit ruisseau arrivant vers le lot 18 sur le ruisseau Creux. Je crois que ce serait un des meilleurs endroits pour une route.

Le seul accès au terrain sur le côté Nord-est du ruisseau Creux est par le chemin Kempt. Ce chemin est fait, mais on ne voit aucune trace de subdivision le long de ce chemin. J'ai recherché les poteaux et je n'ai rien trouvé.

La subdivision qui aurait été faite sur ce chemin était un peu irrégulière, des lots de différentes largeurs et avec des lignes latérales des lots dans différentes directions. Je crois que si votre Département fait diviser cette balance du canton, il vaudrait mieux le faire avec les lignes latérales des lots dans la même direction que la ligne centrale du canton et la largeur des lots uniforme.

CANTON DE COX

Renouvellement d'une partie de la division primitive de ce canton, pour fins de colonisation, exécuté par M. l'arpenteur J. A. L. Doyon.

Extraits de son rapport:

“Ce canton, d'accès très facile, par un chemin carrossable depuis le village de Bonaventure jusqu'à l'arrière ligne du rang XIV est en grande partie propre à la culture, spécialement la partie comprise entre la rivière Hall et la rivière Duval.

Plusieurs colons se sont établis sur les rangs XI et XII, depuis novembre 1923, sous la direction de l'Abbé Plourde, missionnaire colonisateur.

Ce canton est arrosé par la rivière Hall ainsi que la rivière Duval, tous deux tributaires de la rivière Bonaventure, cette dernière étant la limite ouest du dit canton de Cox. Les rives de ces deux tributaires sont souvent très élevés et parfois coupées à pic.

Le terrain est généralement plat. La partie Sud de ce canton a été ravagée par les feux en deux ou trois fois, dont la dernière, au printemps 1923.

Dans la partie non brûlée, on y trouve l'épinette, le sapin, le cèdre, le merisier et le bouleau.

Il y a de l'orignal et du caribou, mais pas en grand nombre.

La truite abonde dans les rivières.

CANTON DE MANN.

Ré-arpentage d'une partie de ce canton exécuté par M. Geo. Garneau, A. G., pour fins de colonisation.

Extraits de son rapport :

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN.

Le terrain, en général, est très montagneux, à l'exception d'un plateau, situé dans le centre du canton faisant partie des rangs 6-7-8-A-B et C, d'accès très facile, un chemin praticable y existant déjà.

Il n'y a pas un seul rang où un chemin de front peut être fait sur toute la longueur du fronteau. Les montagnes varient d'une hauteur de 50 à 600 pieds de leurs pentes de 150 à 500.

LE BOIS

Le sapin, l'épinette, le merisier, le bouleau et le cèdre, sont les principales essences forestières.

CHASSE ET PÊCHE

L'ours, l'orignal, le chevreuil, la perdrix, le lièvre, la marte, le vison et le renard sont les gibiers dont j'ai vu quelques traces.

La grosse truite de mer, en petite quantité, monte dans la rivière Skimenac vers le mois de juillet.

Je crois devoir faire remarquer, que la ligne de division entre les cantons Restigouche et Mann n'a pas été rétablie dans la position qu'elle semble devoir occuper sur les plans de l'arpentage primitif, mais plus à l'est.

J'ai consulté le chef des arpentages à ce sujet. Lui ayant exposé qu'il serait très difficile de retracer les anciennes marques, et que de plus les propriétaires de terrains du premier rang du chemin Kempt, acceptaient cette ligne comme leur ligne de division, ayant trouvé quelques poteaux et bornes dans cette ligne, j'ai complété cette ligne en conséquence.

La ligne extérieure Nord de Mann semble aussi être plus au nord qu'il apparaît sur les plans de l'arpentage primitif.

CANTON DE MATAPÉDIA

Renouvellement de l'arpentage d'une partie de ce canton pour fins de colonisation par M. J.-P. Gastonguay, A. G.

Extrait de son rapport :

Au cours de mes opérations, j'ai constaté que la partie est du territoire que j'ai arpenté, c'est-à-dire du lot 36 dans le rang 9 et du lot 39 dans le rang 8 est ondulée, composée de terrain propre à la culture et recouverte en grande partie de brois franc, mêlé de sapin et d'épinette.

Il est très facile de parvenir à cette partie du canton au moyen d'un chemin de portage actuellement ouvert dans le front du rang 8, vis-à-vis les lots nos. 33 et 32, puis dans la ligne de division entre les lots 32 et 31 du rang 8 pour, de là, traverser le rang 9 dans la ligne centrale de ce rang.

Quant à la partie ouest du territoire que je viens d'arpenter, c'est-à-dire des lots 36 des rangs 8 et 9 jusqu'au canton de Patapédia, elle est assez difficile d'accès, étant donné que cette section est très accidentée. En général, toute cette partie de ce territoire, que je viens de réarpenter est propre à la culture, sauf les lots sur lesquels le ruisseau Chainy Rock où ses branches traversent.

COMTÉ DE CHICOUTIMI

Renouvellement et certaines corrections d'arpentage dans le canton de Taché, pour fins de colonisation et d'arpentage. Travaux exécutés par M. l'arpenteur Adjudor Lamarre.

Du rapport de cet arpenteur nous extrayons les passages suivants :

“J'ai d'abord fait le relevé de la ligne entre les dits deux Cantons de Bourget et de Taché et ce depuis la Rivière Saguenay, à aller vers le nord, jusqu'à la demi profondeur du rang IX de Bourget. Cette ligne a une course générale de N. 15o 50'E et N. 15o 27'E à aller jusqu'au lac Labonté. De là, la ligne fait une ligne brisée avec différentes courses jusqu'au front du rang VII. De là, cette ligne a une direction de N.15o 32'E, jusqu'au rang IX. Dans cette ligne j'ai posé des bornes en fer à environ tous les quarts de mille et j'ai fait plusieurs buttes de pierre. J'ai plaqué la dite ligne de nouveau sur toute sa longueur.

La ligne centrale est entre les lots Nos. 23 et 24 sur les Rangs IV et V. Cette ligne passe à peu près sur toute sa longueur dans le terrain défriché. J'ai trouvé une borne en pierre au point de départ, entre les Rangs III et IV, et une autre entre les Rangs V et VI.

L'arrière ligne du Rang Est de la Rivière Gervais sert de ligne ouest au lot No 12 des Rangs I et II. Dans cette ligne j'ai pu trouver une borne de pierre entre les rangs II et III et quelques vieilles plaques sur le rang III, à part cela il m'a été impossible de rien trouver, cette ligne diffère absolument des tracés faits sur les plans primitifs. Il ne reste plus de bois sur le parcours de cette ligne étant en brûlis et buché.

La ligne entre les rangs I et II a été ouverte sur toute sa longueur, depuis l'arrière ligne du rang Est à aller jusqu'à la ligne Est du canton de Taché, j'ai placé des poteaux à tous les lots. Cette ligne passe dans le vieux brûlis sur toute sa longueur....

CANTON DE BOILEAU

Renouvellement des lignes extérieures et corrections d'arpentage. Travail fait par M. J.-Henri Houde, A. G. Extrait de son rapport:

J'ai commencé mes opérations d'arpentage au 48ième parallèle, à son intersection avec le chemin Saint-Urbain.

J'ai fait le relevé de la ligne sud de Boileau, à l'est du chemin Saint-Urbain, sur une distance de cent trente et une chaines (131.00 chs.) jusqu'à un vieux poteaux marquant le point de départ de la ligne entre

les cantons de Boileau et de Lallemand; au pied de ce vieux poteau, j'ai posé une borne. Du chemin Saint-Urbain à cette borne, le terrain est très accidenté. A différents endroits, j'ai érigé des buttes en pierres. Le bois a presque tout été détruit par le feu et les chantiers.

J'ai fait le renouvellement de la limite Est de Boileau sur toute la largeur du canton, soit sur une distance de six cent vingt-trois chaînes et trente-neuf mailles, jusqu'à un vieux poteau au pied duquel j'ai posé une borne en pierre. Dans cette ligne, le terrain est très montagneux et rocheux; le feu a presque tout détruit sur un espace de trois milles. Il y a des endroits inaccessibles en suivant la ligne et près du point de départ je fus obligé de prendre des mesures à la stadia, après plusieurs essais infructueux d'en pouvoir faire le chaînage avec la chaîne de cinq cents mailles; la configuration du terrain ne permettant pas de faire une triangulation précise. Le reste du terrain le long de cette ligne est beaucoup moins accidenté, il y a de très belles contrées de bois comprenant le sapin, l'épinette et le bouleau. Cette ligne traverse un petit lac très poissonneux surtout en truites rouges de 10 à 12 pouces. A plusieurs endroits sur le parcours de cette ligne, j'ai cloué sur des arbres équarris, des plaques en cuivre marquées suivant les instructions. De chaque côté de cette ligne, j'ai fait des recherches à plusieurs endroits, pour trouver des vestiges ou marques quelconques du tracé de la ligne dont parle l'arpenteur Maltais; il m'a été impossible de trouver aucun tracé des travaux mentionnés dans le certificat du 4 août 1907.

Dans la limite nord de Boileau, à l'est du chemin St-Urbain, le terrain est très montagneux et rocheux; à l'ouest du dit chemin, le terrain est sablonneux et plus plan; boisé de sapins et d'épinettes jusqu'au lac de la Belle-Truite. La ligne entre les cantons de Boileau et de Ferland traverse plusieurs cours d'eau et lacs. Le premier est le lac de la Belle-Truite qui est rempli de grosses truites de 18 à 20 pouces, ce lac a une profondeur de dix à quinze pieds. 3. La rivière "Huard" dont la largeur est de trente à quarante mailles, et d'une profondeur variant de 2 à 3 pieds, elle a beaucoup de rapides. 2. La rivière "Ha! Ha", d'une largeur de une chaîne à une chaîne et demi. Le flottage des billots se fait depuis de nombreuses années, et lors de notre passage, elle était remplie de billots. Un peu plus loin, nous traversons un bon chemin appelé chemin du lac Ha! Ha!". 4. Le lac Ménard que nous traversons près de l'écluse; ce lac est peu profond, cinq à six pieds au plus, il y a de la petite truite rouge en abondance. Enfin nous traversons le chemin du lac Ménard, pour arriver au vieux poteau marqué VII-VIII, au pied du-

quel j'ai posé une borne en fer et un poteau neuf, tous deux dûment marqués. Nous avons cherché la borne qui devait être près de ce vieux poteau, et nous n'avons trouvé que deux grosses pierres sans aucun témoins dessous. Le long de cette ligne, il y a encore de belles essences forestières, excepté sur la partie ouest, que le feu a détruit sur au-delà de deux milles. A partir de cette borne et poteau marqués VII-VIII jusqu'à la ligne Boileau-Dubuc, la distance est de soixante et huit chaînes et seize mailles. Sur tout le parcours de cette ligne Boileau-Ferland, j'ai posé des plaques en cuivre marquées sur des arbres équarris tel que requis.

COMTÉ DE KAMOURASKA.

Réarpentage de quelques lignes primordiales dans le canton de Bungay, par l'arpenteur F. O. A. Legendre, dans le but de localiser le village de Picard.

Extraits du rapport du dit arpenteur:

"Tous les terrains que j'ai parcourus dans ces régions sont très rocheux et complètement impropres à la culture. A plusieurs endroits, je n'ai pas trouvé de terre aux alentours pour fair le remplissage des trous des bornes et poteaux. Des feux de forêts, à plusieurs reprises, ont dévasté ce canton et je n'ai trouvé d'anciens gros bois que sur une partie du parcours du 9e rang.

J'ai indiqué sur mon plan d'opérations le relevé du chemin qui communique de la station Picard à la Seigneurie l'Islet-du-Portage, lequel est montré erronément sur le plan cadastral du canton Bungay.

Par ces diverses opérations d'arpentage, il se trouve que la gare Picard est située sur le lot No 18 du 9e rang du canton.

J'ai subdivisé, du côté sud de la voie du chemin de fer 45 lots et 20 du côté nord, tel que le comportaient les instructions. Une borne en fer un poteau de bois de cèdre équarri, dûment numérotés, ont été plantés à chaque angle de ces lots....."

COMTÉS DE MASKINONGE ET ST-MAURICE

Levé du plan des rivières du Poste, Mattawin, des Ceuilles, du lac Long, Vermillon, Mandonac et Ligne Arcand et Temple, par M. J.-O. Lacourcière, A. G.

Extraits de son rapport:

RIVIÈRE DU POSTE

“J’ai relevé la rivière du Poste, depuis son embouchure sur la rivière Mattawin jusqu’à sa source, avec ses lacs et tributaires. Cette rivière, large de une à deux chaînes, est navigable en canot, sauf dans les rapides ou cascades où il y a de beaux portages pour traverser d’un endroit à l’autre. Sa profondeur varie de un à deux pieds, très propre au flottage du bois de commerce. L’élévation de ses berges est de quatre à huit pieds.

La région traversée par cette rivière est peu boisée. Le jeune bois, qui a remplacé l’ancien détruit par les feux de forêts d’autrefois, offre peu d’importance. La nouvelle pousse est composée de cyprès, de bouleau, de tremble et d’épinette, de deux à six pouces de diamètre.

Le sol, ondulé et montagneux, est composé de terre jaune et de sable, offrant peu d’avantage à la colonisation, bien qu’il existe en certains endroits quelques plateaux cultivables, leur étendue respective n’est pas assez considérable, je crois, pour y grouper des colons d’une manière avantageuse. Il y a plusieurs grands lacs sur le parcours de cette rivière, notamment, les lacs Brochet Dargis, Peltier, Cantin, Brisson, Rheault, Caribou, Travers et le grand lac Clair, situé à sa source, qui d’après les renseignements des voyageurs est très poissonneux. (Truite grise).

Sur la presqu’île formée par le lac Clair et Travers, il y a un camp de chasseurs, habité par Monsieur C. Valade et sa famille, qui ont fait du défrichement sur une certaine étendue.

La “Cache” ou poste de la Laurentide Co., Ltd., est situé sur la première baie du Lac Travers, et un bon chemin carrossable relie ce Poste à St-Michel-des-Saints. La différence de niveau depuis l’embouchure de la rivière du Poste au lac Travers est de 375 pieds.

RUISSEAU HAMEL

Le Ruisseau Hamel, que j’ai relevé en entier, est un tributaire de la rivière du Poste. Ce ruisseau, large de 40 à 50 mailles, est propre au flottage du bois, peu profond et navigable en canot, en y exceptant ses nombreux rapides, et les portages qui longent ses rives sont fort embarrassés, ce qui la rend pratiquement difficile d’accès.

Tout ce territoire a été autrefois ravagé par les feux de forêts, en différents endroits, il y a quelques bosquets de bois vert, composés

de sapin, d'épinette, de bouleau, de tremble et de cyprès. A la station 119, qui apparait sur mon plan officiel qui accompagne le présent rapport est, une chute dont la hauteur est de 20 pieds.

SOL

Terrain ondulé et montagneux, terre jaune et sablonneuse.

RUISSEAU LACHANCE ET PROVOST.

Ce ruisseau se décharge sur le lac Peltier, tributaire de la rivière du Poste; sa largeur moyenne est de dix mailles, peu profond et ne se prête pas au flottage du bois. La différence de niveau entre le lac Lachance et le lac Peltier est de 80 pieds.

Le lac Lachance est entouré de montagnes recouvertes en bouleau, épinette et cyprès; terrain rocheux. Le ruisseau Provost se décharge à la Station No. 24 sur le ruisseau Lachance. Le lac Provost, à $\frac{1}{2}$ mille de son point de départ, est entouré de montagnes peu boisées, dévastées autrefois par les feux de forêts. Ce lac est de 150 pieds plus élevé que le lac Peltier.

RUISSEAU JÉRÔME

J'ai relevé la décharge du lac Jérôme et, à la station No 2, j'ai fait le relevé d'un petit cours d'eau large de 0.05 mailles avec deux petits lacs. Le premier est traversé par la ligne du comté Saint-Maurice et Maskinongé, et le deuxième à quelques chaînes plus loin est la source de ce ruisseau. Ce petit lac est de 125 pieds plus élevé que le point de départ. Terrain peu boisé, anciens brûlis, reboisé en jeune bouleau, épinette et sapin. Sol rocheux, inculte.

Revenu à la station No 2 mentionnée plus haut, j'ai continué le relevé de la décharge du lac Jérôme jusqu'à sa source avec ses tributaires qui comprend les lacs Culotte, à la Loutre, Brulé, Dalmas, Rocheux, le grand lac Caribou, Bois-Vert et Pin-Rouge. Le lac Jérôme est 15 pieds plus élevé que le lac Petit-Caribou; il est entouré de montagnes où existent d'anciens brûlis, terrain rocheux et de peu de valeur; boisé en jeune bois dont les principales essences sont le bouleau, le sapin, l'épinette et le tremble.

Du lac Jérôme au lac Culotte, le terrain est plus uni, la végétation est la même; ce lac est de 10 pieds plus haut que le précédent. La partie

Est est montagneuse, le côté Ouest ondulé et la partie Nord est en savane.

LAC A LA LOUTRE

Ce lac est 10 pieds plus élevé que le lac Culotte. La région est la même sous tous rapports que celle avoisinant les lacs précédents.

LAC NOLETTE

Le lac Nolette se décharge sur le lac Travers; il est séparé du lac à la Loutre par une élévation de 15 pieds. Un feu récent a fort endommagé les essences forestières de cette localité. Ce lac est bordé de montagnes, sol rocheux et de peu de valeur.

De la station No. 30 sur le lac Culotte, j'ai continué le relevé de la décharge du lac Brûlé, en suivant un portage qui conduit à ce lac, et par le baromètre Anéroïde, j'ai constaté une élévation de 180 pieds. Le terrain compris entre ces deux lacs est ondulé, montagneux et rocheux, ancien brûlis. La nouvelle végétation est le bouleau, l'épinette et le sapin; il en est ainsi des terrains avoisinant les lacs Brûlé, Dalinas et Rocheux.

GRAND LAC CARIBOU

Du lac Jérôme, de la station 16, j'ai relevé la rivière Caribou jusqu'à sa source. Cette rivière, large de 0.50 mailles, est propre au flottage du bois et coule à travers une région ondulée et assez montagneuse. Il existe, là aussi, d'anciens brûlis bien que l'on y voit ça et là quelques bosquets de bois vert. Les essences sont l'épinette, le bouleau et le cyprès. Le lac Caribou est entouré de légères montagnes recouvertes en épinettes, pin, bouleau et cyprès. Ce lac est situé à 112 pieds plus élevé que le lac Jérôme.

RIVIÈRE MATTAWIN

Depuis l'embouchure de la rivière du Poste, j'ai relevé la rivière Mattawin jusqu'à l'intersection de la ligne de comté Saint-Maurice et Maskinongé. La différence de niveau entre ces deux points est de 210 pieds. La hauteur de ses berges varie de 4 à 8 pieds. De chaque côté de cette rivière, le terrain est accidenté et peu boisé. La végétation consiste en bouleau, tremble, cyprès, épinette et sapin de 2 à 12 pouces de diamètre.

Le sol est composé de terre jaune, sablonneuse et rocheuse.

Le ruisseau Lacroix que j'ai aussi relevé depuis la station No 29 à la station No 17 (nouvelle série) offre peu d'importance sous aucun rapport. Il y a tout de même un peu d'épinette de 8 à 16 pouces de diamètre dans la coulée de ce ruisseau.

RIVIÈRE AUX CEUILLES

J'ai relevé la rivière des Ceuilles jusqu'à sa source, y compris la branche droite avec les lacs Ferland, Georges et de la Pince. De son embouchure, sur la rivière Mattawin, au lac de la Tête, la différence de niveau est de 485 pieds. La largeur de cette rivière varie de 25 à 40 mailles, peu profonde, avec de fréquents rapides, ce qui la rend difficile d'accès et peu propre au flottage du bois. Cette région est accidentée et boisée en jeune pousse de bouleau, tremble, cyprès, épinette et sapin.

Du lac de la Tête, j'ai relevé un portage qui conduit au 1er lac du ruisseau Guénard, que j'ai aussi relevé jusqu'à son embouchure sur la rivière du Poste et j'ai rattaché à la station 154a de mon premier relevé de cette rivière. La différence de niveau entre ces deux points est de 85 pieds.

Le ruisseau Guénard, large de 20 à 40 mailles, est propre au flottage du bois, depuis le lac Dulac jusqu'à la rivière du Poste. Tout ce territoire est accidenté, montagneux, rocheux et peu boisé. Un feu récent a endommagé grandement le jeune bois de cette localité.

RIVIÈRE DU LAC LONG

A partir de la station 165-1-a, sur le lac à Rhéault, tributaire de la rivière du Poste, j'ai relevé la rivière du lac Long jusqu'à sa source, avec quelques-uns de ses trébutaires, notamment le lac Albert, le lac Culotte et le lac des Iles et Pierre Paul.

La rivière du lac Long est assez profonde et navigable, excepté dans les rapides, et tout à fait propre au flottage du bois. Sa largeur moyen est de une chaîne et demie. La hauteur de ses berges varie de 2 à 15 pieds. La différence de niveau du point de départ au lac Croche est de 205 pieds, et tout ce territoire est peu boisé en jeune bois, dont les principales essences sont l'épinette, le cyprès et le bouleau, la majeure partie est dénudée de toute végétation.

SOL

Son sol est sablonneux, rocheux et très accidenté. Le lac Croche est entouré de petites montagnes recouvertes en jeune bois endommagé par les récents feux de forêts. Il y a, à quelques endroits, de rares pointes de bois vert. Sol sablonneux et rocheux.

POISSON

Brochet, maskinongé et doré.

Du lac Croche jusqu'à la station 153 sur le lac Long, le vieux brûlis se continue, la végétation est la même que précédemment et le sol est aussi le même, sableux et rocheux. Depuis la station 153, près de la décharge du lac Culotte, jusqu'à l'extrémité Nord du lac Long, où finit le brûlis, la végétation a plus de valeur et les principales essences sont le bouleau, l'épinette le sapin et quelques pins.

Le lac Culotte, situé tout près du lac Long, est aussi bien boisé avec les mêmes variétés que la région précédente. La différence de niveau entre ces deux lacs est de dix pieds, Le sol est légèrement ondulé et composé de terre jaune.

PETIT LAC TRAVERS

Le petit lac Travers est de 25 pieds plus élevé que le lac Long. Les essences forestières sont le bouleau, l'épinette, le sapin, le cèdre et le pin. Le terrain avoisinant le lac est ondulé et peu enviable pour la colonisation. La région autour du grand lac Travers est la même, mais le terrain est plus accidenté.

POISSON

Tous ces lacs sont très poissonneux. Les principales espèces sont le brochet et le doré.

RIVIÈRE VERMILLON.

A partir de la station 216-g, sur le lac Clair, j'ai relevé le portage qui conduit au lac Pin-Rouge. Après avoir fait le relevé de ce lac, j'ai continué le levé de la rivière Vermillon, en descendant, jusqu'à la ligne de comté Champlain et St-Maurice et, en remontant cette rivière, depuis.

le lac de la Fourche, station 239-1-f, jusqu'à sa source. Les feux de forêts qui ont sévit autrefois dans la région du lac Clair se sont continués sur la Vermillon jusqu'au grand lac Mandonac. Il y a bien, ça et là, quelques bosquets et pointes de bois vert, mais de peu d'importance. La nouvelle végétation est le bouleau, l'épinette, le cyprès et le pin rouge. Terrain ondulé; sol: terre jaune et sable. La largeur moyenne de cette rivière est de une chaîne. La hauteur de ses berges varie de 2 à 10 pieds. Cette rivière est navigable excepté dans les rapides où il y a d'excellents portages. Depuis le lac Pin-Rouge en montant, le brûlis se continue jusqu'à la station 54 sur le lac des Sables, puis reprend à la station 64 sur le même lac pour se continuer jusqu'aux petit lac Mandonac à la station 102. La différence de niveau depuis le lac des Fourches au lac des Sables est de 72 pieds. Terrain ondulé et montagneux de chaque côté. La partie comprise entre le lac des Sables et le petit lac Mandonac est très accidentée; terrain sablonneux et très peu boisé. Le petit lac Mandonac est de 50 pieds plus bas que le lac des Sables.

LAC PETIT MANDONAC

Après avoir relevé le portage entre le lac des Sables et le petit lac Mandonac, j'ai relevé ce dernier avec une partie du grand lac du même nom jusqu'à la ligne de comté Charplain-St-Maurice, sur le côté N. E. et le côté N. O. jusqu'à l'intersection de la même ligne en faisant le contour de la grande baie Nord. J'ai intersecté la ligne Arcand et Temple à la station 122-1.

La partie Nord-est du grand et du petit lac Mandonac est ondulée et montagneuse, la partie Nord-Ouest est plus unie. La végétation est l'épinette, le bouleau, le cyprès et le pin. Assez bien boisée. Sol, sableux et rocheux.

POISSON

La truite grise de quatre à douze livres abondent dans ces deux derniers lacs.

LAC ANTIKAMIK

De la ligne de comté St-Maurice-Champlain à la station 14-1, j'ai relevé les bords du lac Mandonac jusqu'à la décharge du lac Antikamik, puis j'ai relevé cette rivière jusqu'au lac Antikamik et ce dernier sur toute la partie comprise à l'ouest de la ligne de comté Champlain et

St-Maurice. Ce lac est de 27 pieds plus élevé que le Mandonac. Bien boisé de chaque côté en épinette, bouleau, sapin et pin. Légèrement ondulé. Sol: terre jaune et sable. En général tous les cours d'eau et lacs, que j'ai eu occasion de visiter dans le cours de mon travail, sont assez poissonneux, mais les plus remarquables sont les deux lacs Mandonac. Il en est de même sous le rapport de la chasse. On y voit un peu de vison et castor; mais, en revanche, l'orignal est très nombreux dans cette contrée, de même que le lièvre et la perdrix.

Toutes les rivières et lacs mentionnés dans le présent rapport ont été relevés et chaînés avec soin, un double chaînage a été effectué à la chaîne Günter sur tous les principaux artères, sauf la partie que j'ai relevée dans le cours de l'été dernier qui comprend une partie de la rivière Vermillon, depuis le ruisseau Musky jusqu'à la ligne de comté St-Maurice-et Champlain, et aussi la partie comprise entre le lac des Fourches, station 239—1—F, et la susdite ligne de comté Champlain-St-Maurice. Sur le grand lac Mandonac et la rivière du lac Long et ses tributaires, j'ai pris grand soin de faire double et triple lecture, tant sur la mire que sur le cercle de l'instrument, afin d'éviter toute erreur possible. J'ai aussi posé des plaques en cuivre, numérotées suivant le cas, et aussi rapprochées que les circonstances et la nature des lieux me le permettaient sur tous ces cours d'eau et lacs.

Plusieurs observations astronomiques ont été prises dans le cours de ce travail, quelques-unes prises sur l'étoile Polaire sont indiquées dans mon carnet d'opérations juste à l'endroit où telle observation a été prise. Les autres, prises sur le Soleil, sont inscrites par ordre à la fin de mon carnet de notes officielles.

LIGNE ARCAND ET TEMPLE

Toute cette région, ondulée et parfois montagneuse, n'est guère propre à la colonisation.

SOL

Le sol est composé de terre jaune et sable en général rocheux. La végétation est le sapin, l'épinette, le bouleau et le cyprès. Assez bien boisé.

LIGNE DE COMTÉ ST-MAURICE ET MASKINONGÉ

Cette ligne traverse un grand nombre de lacs et cours d'eau notamment les lacs No 1, 2, 3, les lacs Ferland, Georges, de la Pince, Ricard, du Lac, Jérôme, Rivière du Poste, Lac Culotte, Simon, Tourbie Wabascontuink, Mermiscachingue et une foule d'autres de moindre importance qui n'ont pas de noms.

J'ai planté sur cette ligne des poteaux milliaires en bois, dûment inscrits, avec plaque en cuivre également marquée du mille correspondant aux poteaux et, à tous les cinq milles, un poteau en fer, dûment inscrit. Cette ligne a été très bien plaquée et débarrassée sur toute sa longueur.

ESSENCES FORESTIÈRES

La végétation est l'épinette, le sapin, le bouleau, le tremble, le cyprès, le merisier, le cèdre et l'érable. Assez bien boisé dans les parties où le feu n'a pas fait de ravage.

SOL

Le sol est généralement ondulé et parfois très accidenté et rocheux. Il en est même de la région autour des lacs traversés par cette ligne et relevés. Tout ce territoire n'offre que peu d'avantage à la colonisation."

COMTÉ DE SAGUENAY

Levé du plan d'une partie de la rivière Betsiamites, par M. C. C. de la Chevrotière, A.G.

Extraits de son rapport:

"La rivière Betsiamites, du moins la partie que j'ai arpentée, est très belle, au double point de vue de la navigation et du flottage du bois. Sa largeur moyenne est de 6 à 8 chaînes et ses berges, plutôt hautes varient de 10 à 160 pieds.

La haute marée moyenne se fait sentir jusqu'à environ 10 milles à l'intérieur et noie un petit rapide près de son embouchure. Les bateaux à gasoline tirant de 3 à 4 pieds remontent facilement de la mer à la première chute, soit une distance d'environ 45 milles. A cet endroit, trois chutes, rapprochées et formant une différence de niveau de 99 pieds,

barrent le passage. Un portage d'environ $\frac{1}{4}$ de mille, sur la rive droite, conduit où la rivière est de nouveau navigable, près duquel j'ai terminé mes opérations.

La région traversée par ce cours d'eau, est très accidentée. Les montagnes, masses de roc pour la plupart et abruptes, vont jusqu'à plus de 1200 pieds de hauteur au-dessus du niveau de la rivière. Je n'y ai vu aucun étendue de terrain plan, sauf près de son embouchure, et je crois que la colonisation y sera toujours nulle.

Les essences forestières, consistant en conifères d'un assez beau diamètre, y sont abondamment répandues. Toutefois, les incendies ont beaucoup ravagé sur les montagnes avoisinant la rivière, en plusieurs endroits, et même à l'intérieur."

CANTON DE FITZPATRICK

Division d'un certain nombre de lots dans ce canton pour fins de colonisation. Travail fait par M. Henri Bélanger, A. G.

Conclusions de son rapport:

"J'ai planté mes poteaux sur le littoral du golfe St-Laurent, comme l'indique mon plan.

Le terrain du Rang de l'Anse aux Homards est accidenté, le sol est très propre à la culture, principalement la partie ouest.

Les principales essences du boisement général de ce rang sont: l'épinette, le sapin, le cyprès, le bouleau et le tremble.

Le Gouvernement est actuellement à construire un chemin qui traversera le canton Fitzpatrick dans toute sa longueur".

COMTÉ DE TEMISCAMINGUE

Subdivision du village d'Angliers, par M. A.-E. de la Chevrotière, A.G.

"Il y a de subdivisé à peu près de deux cent cinquante lots, et je suis sûr que dans un avenir assez rapproché, ces lots seront vendus, surtout si quelque moulin ou industrie s'y établit. Comme c'est aussi le seul point où le chemin de fer touche le lac. je crois que lorsque la colonisation s'ouvrira sur les lacs des Quinze et Expanse cet endroit sera appelé à devenir un centre important."

CANTONS DE BASSERODE, BELLECOMBE, BERAUD ET DE CLERION.

Certaines opérations d'arpentage faites par M.M. Joncas et Malouin, A. G.

Contenu dans leur rapport :

CANTON DE BASSERODE

“Nous avons fait le renouvellement de la ligne centrale de Basserode, depuis la ligne de base J. Sullivan qui se trouve la limite sud du canton de Basserode, en donnant à chacun des rangs une profondeur de quatre-vingt chaînes et quatre-vingt mailles, jusqu'au rang neuf inclusivement, et soixante-quatorze chaînes et quinze mailles pour le dixième rang.

BOIS

On y rencontre presque toutes les essences et surtout l'épinette, le sapin, le bouleau, le cyprès, quelques cèdres et des pins blancs de grandes dimension surtout dans le troisième rang.

TOPOGRAPHIE

Le terrain est relativement plan; nous rencontrons toutefois plusieurs petits coteaux et vallées, qui favorisent le drainage naturel de ces terrains.

SOL

Le sol en général est argilo-sableux, et la culture pourrait se faire avantageusement, sur presque tout le parcours de cette ligne.

CHASSE

La chasse est peu abondante dans cette localité. Les principaux animaux de la région sont l'original, l'ours, le chevreuil, le castor, la marte, le vison, le lièvre et la perdrix, ces deux derniers sont en assez grand nombre.

CANTON DE BELLECOMBE

“Nous nous sommes rendus dans le canton ci-haut mentionné en passant par la région de l’Abitibi. Nous avons quitté le convoi du chemin de fer National à Villemontel. De cet endroit nous nous sommes rendus, par voiture, à la rivière du même nom, que nous avons descendue jusqu’à la rivière Kinojévis, Cette dernière traverse le coin nord-ouest du canton Bellecombe.

LIGNE SUD

Nous avons établi cette ligne dans une direction est astronomique, depuis le coin sud-est du canton de Montbeillard, sur une longueur de dix milles. Nous traversons le lac Barrière dans le premier mille, et le lac Caron à la fin du huitième mille et au commencement du neuvième mille. Le terrain est ondulé sur tout le parcours. Le sol est argilo-sableux, nous y remarquons toutefois des petits coteaux de roches. La culture pourrait se faire avec avantage sur la lisière de terre comprise dans cette ligne. L’épinette est l’essence dominante, nous rencontrons le cyprès, le bouleau, le tremble et le sapin. Les sous-bois sont beaucoup développés.

LIGNE EST

Nous avons établi cette ligne dans une direction nord-astronomique, sur une longueur de dix milles et onze chaînes. Le terrain est légèrement ondulé. Nous traversons le lac Caron sur le quatrième mille, sur une distance de trois-quarts de mille, et le lac Kénojévis sur le neuvième mille, sur une distance de trente chaînes et quatre-vingt-quatre mailles. La rive nord du lac Caron et du lac Kinojévis est en cran escarpé, d’une trentaine de pieds de hauteur. Le sol d’une manière générale est argilo-sableux et propre à la culture. Les diverses essences forestières sont l’épinette, le cyprès, le bouleau, le tremble et le cèdre aux abords des lacs.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Les quelques remarques que nous venons de faire ne s’appliquent que pour les parties avoisinantes des lignes établies, renouvelées ou chaînées, car nous n’avons pas poussé nos recherches en dehors de ces

lignes. D'une manière générale le terrain est sale, et le sol est recouvert de bois mort, et ceci d'autant plus où le peuplement était composé de sapins, car ce dernier est sec et en voie de disparaître de notre domaine forestier.

CANTON DE BERAUD

“Nous traversons le lac Long au commencement du huitième mille. Dans la partie ravagée par le feu, le terrain est fortement ondulé Le sol, de nature rocheuse, est plutôt impropre à la culture, sauf aux alentours des coulées et ruisseaux. Il y aurait avantage à faire un reboisement artificiel de cette partie de forêt détruite à nue par le feu, car la nature laissée à elle-même opère avec lenteur.

CHASSE ET PÊCHE

Les feux récents ont été préjudiciables à la chasse de la pelleterie, mais l'orignal, le chevreuil, l'ours, sont en abondance.

Dans les lacs on pêche le brochet et le doré.”

CANTON DE CLERION

“Cette ligne avait été établie sur le terrain par l'arpenteur J. Sullivan en 1882. Nous avons fait le renouvellement en partant de la ligne de base établie par le même arpenteur, et qui se trouve être la limite nord de Clérion, jusqu'à la limite sud de ce canton.

BOIS

La forêt est mixte. Nous y remarquons les essences suivantes: l'épinette, le sapin, le bouleau, le pin blanc, quelques cèdres et quelques frènes aux alentours de la rivière Ottawa. Le sapin est en grande partie séché et en voie de destruction complète.

TOPOGRAPHIE

Le terrain est relativement plan depuis la rivière Ottawa, jusqu'à la limite nord du canton; quant à la partie sud de la rivière, le terrain est accidenté.

SOL

Dans les parties planes le sol est argilo-sableux et propre à la culture, tandis qu'il est rocheux dans les parties accidentées."

La surface du sol est toute recouverte de bois renversé, soit par les nombreux chablis de sapin, soit par les déchets de l'abatage"

CANTONS DE PONTLEROY ET DE DESANDROINS.

Arpentages faits par MM. les arpenteurs P.-E. Mercier et Arthur Massé.

Extraits de leur rapport:

CANTON DE PONTLEROY

"Pour nous y rendre, nous nous sommes rendus à Angliers par voie de chemin de fer et, de là, par canot en passant par le lac des Quinze, le lac Barrière, la rivière Solitaire et le lac Opasatica, parvenant ainsi à la ligne sud du canton de Pontleroy.

LIGNE CENTRALE

Nous avons renouvelé cette ligne sur le parcours de dix milles, en donnant à chacun des rangs une profondeur de quatre-vingt chaînes et quatre-vingt mailles, pour les neuf premiers rangs et soixante-treize chaînes et soixante-quatorze mailles pour le dixième rang. A trente-cinq chaînes et vingt-quatre mailles, nous traversons le lac Bullrock sur une distance de vingt-neuf chaînes et soixante-sept mailles.

Dans le quatrième rang, à dix-neuf chaînes et dix mailles, nous traversons le lac Moosehorn, sur une distance de vingt-trois chaînes et soixante-une mailles. Sur tout le parcours de cette ligne, le terrain est ondulé. Les principales essences forestières que l'on y rencontre sont l'épinette, le cyprès, le pin et le bouleau; de plus il y a quelques cèdres aux alentours des lacs. Le bois a un diamètre moyen de sept à huit pouces, excepté toutefois le long du dixième mille, où il est beaucoup plus gros, surtout le pin.

Le sol est généralement rocheux et impropre à la culture.

LIGNE INTERPROVINCIALE

Nous avons renouvelé cette ligne sur une longueur de dix milles, depuis le coin sud-ouest jusqu'à sa limite nord. Le terrain est fortement ondulé. Nous remarquons des bois d'essences variées comme le sapin, l'épinette, le bouleau et quelques petits cyprès. Le sol à plusieurs endroits est rocheux et généralement impropre à la culture.

LIGNE EST

Nous avons établi cette ligne dans une direction nord astronomique depuis le coin sud-est de ce canton jusqu'à sa limite nord. En la parcourant, nous traversons la Baie Solitaire dans le sixième mille et deux petites baies du lac Opatatica dans le neuvième mille. Le terrain est ondulé sur tout le parcours. On y rencontre des bois de diverses essences à savoir: l'épinette, le sapin, le bouleau, le cyprès et quelques cèdres aux alentours des lacs. Le terrain est rocheux à plusieurs endroits et conséquemment peu favorable à la culture.

LIGNE SÉPARATIVES DES RANGS V ET VI

Nous avons établi cette ligne en partant du poteau marqué rang V et rang VI, sur la ligne centrale, dans une direction est-astronomique à l'est de la ligne centrale et dans une direction ouest-astronomique, à l'ouest de cette même ligne. Du côté ouest de la ligne centrale, le terrain est très accidenté et le sol est plutôt rocheux.

Nous traversons la partie nord du lac Pontleroy dans le cinquième mille. Du côté est de la ligne centrale, le terrain est plan, sur une distance de trois milles, et l'épinette de savane domine. Les deux autres milles sont fortement ondulés et le cyprès y est l'essence la plus abondante. Le sol est rocheux et peu propre à la culture.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**TOPOGRAPHIE**

Ce canton sur la majeure partie de sa surface est très accidenté et on y remarque des montagnes très importantes. Il n'y a que la partie s'étendant à un mille et demi de part et d'autre de la ligne séparative à l'est de la ligne centrale, qui est plane et constituée par des savanes.

NATURE DU SOL

Le sol est généralement rocheux et impropre à la culture, à l'exception du terrain avoisinant la ligne sud et la partie des savanes précédemment mentionnée.

COURS D'EAU

Nous avons fait le levé du plan des cours d'eau compris dans ce canton à savoir:

La partie sud du lac Opasatica, le lac et la rivière Pontleroy, la tête de la rivière Laberge et quelques autres petits lacs traversés par nos lignes et précédemment énumérés. Tous ces cours d'eau sont très poissonneux; on y pêche le brochet et le doré.

Nous avons aussi fait le levé du plan de trois chemins situés dans la partie sud du canton, et servant de voie de transport en rapport avec l'exploitation forestière régionale. aussi bien que pour les mines de Rouyn.

LA FORÊT

La forêt sur presque toute l'étendue de ce canton a été exploitée depuis très longtemps, et le bois y est maintenant d'un diamètre relativement petit, sauf dans la partie nord, où l'on remarque encore quelques pins de gros diamètre. L'essence prédominante est l'épinette noire. Nous y remarquons aussi le pin, le sapin, le bouleau, le tremble, le cyprès et le cèdre. Le diamètre des arbres varie de six à douze pouces, à l'exception du pin comme nous l'avons mentionné précédemment.

CANTON DE DESANDROINS

“Le terrain est assez fortement ondulé. Nous traversons trois brûlis, le premier sur le troisième mille, le second sur le sixième et le septième mille et le troisième sur le dixième mille.

Ces brûlis s'étendent plutôt vers le sud dans le canton de Remigny, En dehors de ces brûlis, la forêt est constituée par l'épinette, le sapin et le bouleau. Le tout d'une grosseur moyenne de huit pouces.

Le sol à l'exception de la partie comprise sur le neuvième et le dixième mille, semble propre à la culture quoique un peu ondulé.

LIGNE CENTRALE

Cette ligne traverse un terrain légèrement ondulé dans la partie sud et relativement plan dans la partie nord, c'est-à-dire le long des cinq derniers milles. Le sol pour les cinq milles au nord est propre à la culture, mais dans la partie sud, il est rocheux et très ondulé.

Le bois consiste en épinette, cyprès, sapin et bouleau d'un diamètre d'environ huit pouces.

LIGNE EST

Sur toute la longueur de cette ligne, le terrain est légèrement ondulé et de plus, près du cinquième mille, nous traversons deux vallées très profondes.

Le sol est plutôt rocheux et ne peut être considéré comme propre à la culture. La forêt est constituée surtout par l'épinette noire, quoique l'on remarque aussi le bouleau, le tremble et le cyprès en assez grande quantité. La grosseur moyenne des arbres est d'environ huit pouces.

LIGNE NORD

Le terrain est ici presque plan et le sol est propre à la culture.

Entre les deuxième et troisième milles, il y a une assez grande surface recouverte d'un taillis de bouleau; sur le reste du parcours on remarque l'épinette, le bouleau et le sapin.

LIGNE SÉPARATIVE EST-OUEST

Le terrain où cette ligne est établie est sensiblement plan, sur les trois premiers milles, puis devient plus accidenté, en se rapprochant de la ligne ouest du canton, où nous traversons plusieurs vallées très rapprochées.

Le sol est très bon pour la culture et la forêt est constituée par de l'épinette, du sapin et du bouleau sur les trois premiers milles, tandis que les deux derniers sont recouverts d'un peuplement pur de bouleau et de tremble.

Nous avons ensuite établi cette même ligne dans une direction est-astronomique, depuis le même point sur la ligne centrale, jusqu'à la limite est du canton.

Nous traversons d'abord la rivière Solitaire deux fois, puis également le lac Barrière, à deux endroits différents.

Le sol peut être considéré comme propre à la culture, sauf sur le cinquième mille, en arrivant à la ligne est du canton, où il est plutôt rocheux. Le bois qu'on y trouve est l'épinette, le bouleau, le sapin et quelques cyprès et sa grosseur moyenne varie entre sept et huit pouces.

CANTON DE VAUDRAY

Etablissement des lignes extérieures et centrale dans ce canton par messieurs les arpenteurs Joncas et Malouin.

De leur rapport nous extrayons les passages suivants:

LIGNE SUD

Le terrain est ondulé sur tout le parcours. Le sol est argileux et favorable à la culture. La surface du sol est recouverte de bois sec et renversé. Nous avons traversé la rivière Kinojévis au commencement du huitième mille.

LIGNE EST

Les cinq premiers milles sont très accidentés, le terrain est recouvert de bois renversé. Les derniers milles sont en demi savanes, où la surface du sol est recouverte d'une épaisse couche de mousse, où l'épinette est l'essence dominante.

LIGNE CENTRALE

Le terrain est ondulé sur les cinq premiers milles, les cinq derniers milles sont plans, et le sol est mousseux à la surface. L'épinette de savane domine à cet endroit.

LIGNE SÉPARATIVE DES RANGS V ET VI

Du côté ouest de la ligne centrale le terrain est ondulé. Du côté est, le terrain est plutôt plan et nous traversons le lac Vaudray à trois milles vingt-deux chaînes et dix-huit mailles.

CANTON DE MONTANIER

Travail exécuté par messieurs les arpenteurs Joncas et Malouin.
Voici quelques extraits de leur rapport:

LIGNE SUD

“Cette ligne a une longueur de dix milles dans une direction ouest-est. Le terrain y est très fortement ondulé sur les cinq premiers milles. Le bois est composé d’essences mélangées, soit: épinette, sapin, bouleau et tremble. Les cinq derniers milles y sont moins fortement ondulé et le bois est en général petit. On y rencontre le cyprès, l’épinette et le tremble. Nous traversons la rivière Darlens dans le huitième mille.

LIGNE EST

Cette ligne a été établie dans une direction nord astronomique. Le terrain est relativement plan. On y rencontre beaucoup d’épinettes de savane, et du cyprès, sur les petits coteaux. Le sol est argileux et favorable à la culture.

LIGNE NORD

Cette ligne traverse une région plane et mal drainée, où l’épinette de savane se rencontre presque exclusivement. Le sol est mouilleux et recouvert d’une épaisse couche de mousse.

LIGNE CENTRALE

Le terrain est légèrement ondulé. Le bois est petit en général; on y rencontre les essences suivantes: épinette, tremble, cyprès et bouleau.

CHASSE ET PÊCHE

On y remarque l’orignal, le chevreuil, l’ours, la marte, le vison, le lièvre en abondance et la perdrix.

CONCLUSIONS

Comme vous pouvez le constater, M. le Ministre, par l'exposé que je viens de faire, des activités du Service des arpentages, durant l'année 1924-25, nous avons été en mesure, grâce à votre prévoyance, de répondre à toutes les exigences des différents Départements de l'Administration, en ce qui regardait les travaux d'arpentage dans notre province.

Ces travaux, durant le cours de ces dernières années étaient devenus tous importants et impérieux, et nous vous avons à plusieurs reprises manifesté nos regrets de ne pouvoir donner satisfaction, à cause de nos crédits insuffisants.

Cette année, nous avons eu la satisfaction de nous voir en mesure de pouvoir exécuter tous les travaux qui nous étaient demandés, et nous osons manifester le désir d'être dans les mêmes conditions l'an prochain.

Quoique ce soit pour nous, dans certains cas, l'occasion d'un surcroît de travail, nous nous considérons amplement récompensés, lorsque nous pouvons constater que le Service des arpentages répond, d'une manière satisfaisante, aux fins pour lesquelles il a été institué.

En terminant, Monsieur le Ministre, je vous sou mets un tableau complet des travaux définitivement acceptés et payés au cours de 1924-25 (appendice No 16.)

Le tout respectueusement soumis,

DAVID W. MILL,

A.G., F.S.I.,

Surintendant des arpentages.

Québec, 30 juin 1925.

APPENDICE No 15

TABLEAU des opérations d'arpentage définitivement acceptées, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1925.

Arpenteurs	Localité, genre d'opérations	Coût	Nombre d'acres divisés en lots de ferme
Bélangier, Henri.....	Côte nord du Golfe St-Laurent—travaux d'arpentage sur la.....	\$ 16,656. 46	1,510
“ “.....	Canton Fitzpatrick—division de lots.....		
“ “.....	Rivières Betsiamites, aux Outardes, etc.—levé du plan des.....	30,450. 84	
Bernier et Fleury.....	Division du Canton de Desboues.....	8,906. 20	60,496
Bernier, Lorenzo.....	Canton de Bourlamaque—arpentage du.....	7,038. 84	
dela Chevrotière, A.-E.....	Village d'Angliers—ouvrage fait dans le.....	3,015. 14	
“ “.....	Canton de la Pause—arpentage dans le.....	6,463. 31	
“ C.-C.....	Cantons de Brassier, Martin, etc., Etabliss. de lignes dans les.....	15,197. 84	
Doyon, J.-A.-L.....	Canton de Cox—arpentage dans le.....	8,856. 33	
“ “.....	Rivières York et St-Jean,—levé du plan des.....	16,163. 91	
“ “.....	Cantons de Louvicourt, Vauquelin et Pershing—arpentage dans les.....	20,420. 06	
Dutil, J.-P.....	Cantons de Duparquet et de Destor—arpentage dans les.....	14,350. 02	
Fafard, J.-F.....	Canton de Lapeyrière—arpentage dans le.....	15,620. 50	
Gastonguay, J.-P.....	Canton de Matapédia—arpentage dans le.....	1,463. 00	
“ “.....	Canton de Signai—vérification d'arpentage dans le.....	152. 50	
“ “.....	Certaines opérations préliminaires d'arpentage sur la rivière St-Maurice.....	1,208. 07	
Guenet, J.-R.....	Canton de Metabetchouan—arpentage dans le.....	639. 00	
“ “.....	Rivière Ste-Marguerite—levé du plan de la.....	15,120. 00	
Garneau, Georges.....	Canton de Mann—arpentage dans le.....	6,438. 00	26,150
Houde, J.-H.....	Canton de Boilleau—arpentage dans le.....	8,736. 28	
“ “.....	Canton de Nemtayé—arpentage dans le.....	4,401. 74	12,431
Joncas et Malouin.....	Cantons de Bellecombe, Vaudry, Montanier & Surimau—arpentage des.....	26,010. 74	
“ “.....	Cantons Montbray, Duprat, Joannes & Bousquet—arpentage dans les.....	20,510. 77	
Jacques, J.-W.....	Canton d'Assemetquagan—arpentage dans le.....	5,322. 61	16,050
Lacoursière, J.-O.....	Comtés de St-Maurice et Maskinongé—établiss. de lignes dans les, et levé de lacs et cours d'eau.....	27,651. 68	
Leclerc, Georges.....	Canton de Miniac—arpentage dans le.....	9,692. 36	60,500
“ “.....	Canton de Cadillac—arpentage dans le.....	5,626. 81	
“ “.....	Rivière Nouvelle—levé du plan de la.....	5,368. 72	
Legendre, F.-O.-A.....	Village de Picard—division dans le, et renouvellement dans le canton de Bungay.....	3,842. 58	
Lepage, Arthur.....	Canton de Montgay—arpentage dans le.....	10,964. 04	
“ “.....	Canton de Fournière—arpentage dans le.....	7,525. 70	
Lamarre, Adjudor.....	Canton de Taché—arpentage dans le.....	3,238. 69	
“ “.....	Cantons de Lartigue et Plessis—tracé d'une partie de la ligne séparative des.....	360. 00	
Massé, Arthur.....	Canton de Clérycy—arpentage dans le.....	5,453. 62	
Mercier et Guenet.....	Cantons de Montpetit, Faucher et Douville—arpentage dans les.....	13,347. 46	
Mercier, Paul-E.....	Cantons de Pontleroy et Desandroits—arpentage dans les.....	11,908. 40	
O'Gallagher, D.....	Cantons d'Alleyn, Clapham, etc., arpentage dans les.....	3,047. 52	
Doyon, J.-A.-L.....	Canton de Milot (terminé et spécifié en 1923-24).....		61,840
	Total.....	\$361,169.74	239,977 acres

DAVID-W. MILL,
 Surintendant des arpentages,
 Département des terres et forêts.
 Québec, 30 juin 1925.

F.-X. LEMIEUX,
 Sous-ministre.

APPENDICE No 16

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GEOGRAPHIE
DE QUBEC

Québec, 15 juillet 1925.

L'Honorable M. HONORÉ MERCIER,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de Géographie de Québec, pour l'année 1924-25.

L'élection annuelle des membres du Bureau de direction, tenue le 6 novembre 1924, a donné les résultats suivants: M. C.-J. Simard, président; MM. A. Amos, G.-E. Marquis et T.-C. Denis, directeurs.

Durant le cours de l'année 1924-25, la Commission a tenu huit assemblées générales et seize assemblées du Bureau et des divers comités.

La Commission de Géographie de Québec a continué, comme par les années passées, à répondre aux diverses demandes de renseignements qui se font de plus en plus nombreuses. Elle s'est toujours tenue à la disposition des fonctionnaires des départements de l'administration provinciale. Ses relations avec la Commission de Géographie du Canada ont continué à être cordiales et elle n'a jamais manqué de s'intéresser directement aux travaux de cette dernière, toutes les fois qu'ils avaient trait à des questions touchant la géographie de la province de Québec.

Elle a été appelée, durant le cours de l'année 1924-25, à étudier six cartes géographiques. Trois lui ont été soumises par le Département des terres et forêts, deux par le Département de la colonisation, des mines et des pêcheries et une dernière par le gouvernement de la Province d'Ontario.

La Commission se voit encore forcée de noter dans ce présent rapport les constatations faites les années passées: elle voit avec regret qu'on n'a pas toujours donné suite à ses recommandations. Le temps

alloué à l'étude des cartes géographiques soumises est généralement trop restreint. Souvent elle n'a pu donner pleine et entière justice au travail accompli par ses auteurs. Il faudrait de toute nécessité qu'un délai plus long lui soit accordé toutes les fois qu'un projet lui sera soumis.

L'étude de l'orthographe et de l'origine des noms attribués à nos territoires, districts électoraux, divisions pour les fins de la représentation au Conseil législatif, cantons, cités, villes, villages, paroisses et municipalités rurales est terminée. Cette liste de noms géographiques sera distribuée durant le cours de la prochaine session.

La Commission de Géographie de Québec, fidèle à la pensée du législateur, a continué méthodiquement son travail sans se laisser détourner du programme tracé. Elle comprend la nécessité des études qu'on lui confie et apporte sans cesse dans l'exécution de ses travaux un désintéressement qui lui fait honneur.

Elle compte toujours, monsieur le ministre, sur l'appui que vous ne lui avez jamais refusé et cherche avant tout à se rendre utile à l'administration et à tous ceux qu'intéresse la géographie de notre province de Québec.

Le président,

C.-J. SIMARD.

APPENDICE No 17

RAPPORT DU SERVICE HYDRAULIQUE POUR L'ANNÉE
FINISSANT LE 30 JUIN 1925

Québec, 15 décembre, 1925.

A l'Honorable Ministre des terres et forêts,

Québec, P. Q.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Service hydraulique pour l'exercice se terminant le 30 juin 1925.

1. LOTS DE GRÈVES ET DE RIVIÈRES.—Un grand nombre de lots ont été loués cette année sur les grèves et dans les rivières par suite de l'application des lois de 1918 relatives au flottage et aux barrages. Plusieurs compagnies s'étant conformées à la loi, bon nombre des baux en préparation depuis quelques mois se sont trouvés à être signés durant l'année. On en trouvera le détail à l'appendice Nos

Un lot a été concédé par lettres patentes à Ste-Pétronille, île d'Orléans, en faveur du Gouvernement fédéral, pour le quai que le Département des travaux publics y a construit.

2. FORCES HYDRAULIQUES.—Aucune concession de chute ou de rapide à noter cette année.

Des baux accordés en ces dernières années, la chute Hemming, de la rivière St-François, louée en août 1917, a été aménagée, et d'une installation ultime de 37,800 HP., on a actuellement mis en opération 3 turbines d'une capacité totale de 18,900 HP.

Sur la rivière de Batiscan, la chute Plate, la Grande chute et la chute de la Cheminée sont l'objet de grands travaux. Comme il était prévu depuis longtemps, ces diverses chutes seront réunies et l'usine sera aménagée pour 20,000 H.P., avec prévisions pour l'addition future de 10,000 HP. Il y a donc lieu de constater que les conditions d'affermage seront remplies dans les délais prescrits.

Des différentes chutes ou rapides concédés par baux emphytéotiques, les suivants sont maintenant producteurs des puissances données ci-dessous, en tant que les redevances sont concernées.

Riv. St-Laurent—Montreal Light, Heat & Power Cons'd.	112,338	H.P.
“ St-Maurice—St. Maurice Power Co., Ltd.....	60,000	“
“ des Quinze—Quinze Power Co., Ltd.....	17,516	“
“ Gordon—Riordon Pulp Corporation, Ltd.....	7,200	“
“ Shipshaw—Price Brothers & Co., Ltd.....	5,000	“
“ St-François—Southern Canada Power Co., Ltd. . . .	5,000	“
“ Métabetchoanue—Lake St. John Light & Power Co..	3,000	“
“ St-François—Cité de Sherbrooke.....	2,000	“
“ Batiscan—North Shore Power Co.....	1,200	“
“ Franquelin—Franquelin Lumber & Pulpwood Co. . .	400	“
“ La Sarre—Cie Electrique de La Sarre, Ltée.....	100	“
“ La Sarre—L.-Edmond Mercier.....	100	“
Total.....	213,854	H.P.

L'usine de la Gabelle sur le St-Maurice est en réalité installée pour une production de 120,000 H.P., mais la moitié de ce chiffre seulement tombe sous l'effet du bail emphytéotique. Le reste étant la propriété de la compagnie en vertu de l'ancien titre.

Ces différentes usines rapportent au Trésor un revenu supplémentaire à leur loyer, par l'opération des clauses stipulant les redevances proportionnelles à la puissance des moteurs installés. On trouvera ces montants à l'article "administration".

Les autres chutes ou rapides sous bail mais non aménagés ou dont la production est de peu d'importance sont au nombre de 27.

Le barrage du Saguenay, à l'île Maligne, est tout prêt d'être terminé et la puissance des turbines installées se monte déjà à 360,000 HP avec dispositions dans la chambre des machines pour une puissance totale qui pourra atteindre 540,000 HP en pleine marche.

Les progrès de ces travaux ont été tels que la compagnie nous a demandé de lui accorder immédiatement l'autorisation d'emmagasiner l'eau du lac St-Jean au niveau prévu par l'acte d'accord du 12 décembre 1922, soit 17½ pieds au-dessus de l'échelle de Roberval. D'après cet acte, ce niveau ne devait être atteint que 24 mois après que celui de 7½

pieds aurait été utilisé. Cette clause a été supprimée par une décision du Gouvernement en date du 16 juillet 1925.

3. RÉSERVOIRS DE RÉGULARISATION.—Il y a trois classes de réservoirs. Ceux qui sont sous le contrôle de la Commission des eaux courantes, ceux construits et contrôlés par les compagnies privées, et enfin les réservoirs du Gouvernement fédéral.

On trouvera des détails sur les réservoirs de la Commission dans le rapport particulier de cette dernière. Quant à ceux du Fédéral qui régularisent le débit de l'Ottawa, l'administration provinciale n'en a pas le contrôle quoique ses concessionnaires y soient intéressés.

Signalons que le réservoir du lac Kénogami a été mis en opération depuis le printemps et que les débits prévus ont pu être distribués aux deux cours d'eau qui en sont les émissaires, c'est-à-dire, la rivière Chicoutimi et la rivière au Sable. Le réservoir du lac Mitis également construit par la Commission a commencé à desservir l'usine de la compagnie de "Pouvoir du Bas St-Laurent".

4. BUREAUX MÉTÉOROLOGIQUES.—Des 76 postes d'observation de la Province, 27 ont été subventionnés par le Département des terres et forêts, et le Bulletin mensuel rédigé en langue française et publié par le Bureau de la statistique provinciale s'est maintenu à 700 numéros environ. Ce Bulletin donne les moyennes de la précipitation, les maximums et minimums des températures et des remarques générales concernant les phénomènes météorologiques. Il est distribué gratuitement tous les mois à tous ceux qui en font la demande au Département des terres ou au Bureau de la statistique.

Notons que de son côté, le Bureau fédéral météorologique publie aussi, mais en langue anglaise seulement, toutes les notes recueillies.

5. OUVRAGES CONSTRUITS PAR DES PARTICULIERS POUR LE FLOTTAGE DU BOIS.—Les lois relatives aux ouvrages en rivières pour fins de réservoirs d'emmagasinement, pour fins de forces motrices ou de flottage du bois, ont continué d'être appliquées durant le dernier exercice. A la date du 30 juin 1925, nous avons reçu les plans et devis de 399 barrages pour le flottage du bois et ceux de 13 séries de piliers et d'estacades; 23 plans de barrages pour fins de force motrice et 9 plans de barrages-réservoirs. A la même date, 236 autorisations avaient été accordées pour des ouvrages destinés à faciliter le flottage du bois; 20 pour des ouvrages

devant servir à la production de la force motrice et 5 pour des ouvrages devant servir à l'emmagasinement des eaux.

Depuis 1920 à la date du 30 juin 1925, 122 baux ont été accordés concernant les barrages devant servir à faciliter le flottage du bois.

Depuis 1920 à la date du 30 juin 1925, 7 arrêtés-du-conseil ont été passés pour permettre de procéder à l'expropriation, dans 29 cas particuliers, pour l'aménagement de forces hydrauliques; 5 arrêtés-du-conseil ont aussi été passés pour permettre de procéder à l'expropriation, dans 33 cas particuliers, pour ériger des lignes de transmission.

AUTORISATION ACCORDÉES JUSQU'AU 30 JUIN 1925:

Autorisations d'expropriation dans 29 cas particuliers pour l'aménagement des forces hydrauliques depuis 1920.....	7
Autorisations d'expropriation dans 33 cas particuliers pour lignes de transmission depuis 1920.....	5
Autorisations pour ouvrages devant servir à l'emmagasinement des eaux.....	5
Autorisations pour aménagement de forces hydrauliques.....	20
Autorisations pour le flottage du bois.....	236

PLANS ET RECUS A LA DATE DU 30 JUIN 1925:

Barrages pour le flottage du bois.....	399
Barrages pour fins de forces motrices.....	23
Barrages pour réservoirs d'emmagasinement.....	9
Séries de piliers et d'estacades.....	13

BAUX ACCORDÉS JUSQU'AU 30 JUIN 1925:

Baux pour le flottage du bois.....	122
------------------------------------	-----

6. ADMINISTRATION ET RECETTES.— Quoiqu'aucune concession de chute n'ait été accordée cette année, l'aménagement des forces hydrauliques s'est néanmoins continué sur une très grande échelle, particulièrement par les travaux du Saguenay.

L'usine de l'île Maligne attire l'attention du monde industriel et fait l'admiration des techniciens, tant par ses vastes proportions que par la célérité apportée par les entrepreneurs à l'exécution de ce grand ouvrage.

Enfin, les conditions ont paru si excellentes qu'une nouvelle compagnie a été organisée pour l'exploitation de la chute à Caron, située elle aussi sur l'émissaire du lac St-Jean. On prévoit à cette seconde usine une installation double de celle de l'île Maligne, et il n'y a pas de doute que d'ici à quelques années, cette région de la Province va prendre un essor inespéré. Ce développement presque prodigieux du district de Chicoutimi, doit être en grande partie attribué, premièrement aux facilités accordées par le Gouvernement provincial pour l'emmagasinement des eaux du lac St-Jean par la compagnie qui va exploiter les rapides; et deuxièmement, à la prohibition de l'exportation de l'électricité générée dans ces grandes usines. Cette mesure ayant eu pour conséquence d'amener sur place les industries américaines, qui autrement seraient restées aux Etats-Unis.

RÉCAPITULATION DES BAUX EN VIGUEUR :

Chutes et rapides.....	39
Réservoirs de régularisation (non compris ceux de la Commission des eaux courantes).....	3
Lots de grève pour améliorations aux rives.....	98
Lots de grève pour faciliter le flottage du bois.....	197
Lots de grève pour exploitation de sable.....	5
Lots de grève pour exploitation d'herbe marine.....	11
Total.....	353

Voici maintenant le tableau des recettes de l'année: on pourra constater que les revenus du Service hydraulique, joints à ceux de la Commission des eaux courantes, indiquent une légère augmentation sur ceux de l'année précédente.

TABLEAU DES RECETTES, ANNÉE 1924-1925

PROVENANCE	Montants des loyers	Montants des honoraires	Total
Forces hydrauliques.....	\$149,772.79		
Lots de grèves et rivières pour améliorations.....	3,328.47		
Lots pour exploitation de sable.....	2,070.00		
Lots pour exploitation d'herbe marine.....	10.00		
Lots pour ouvrages servant à faciliter le flottage du bois.....	7,899.82		
			\$163,081.08
Honoraires pour ouvrages servant à faciliter le flottage du bois.....		\$2,365.70	\$2,365.70
EAUX DU RÉSERVOIR GOUIN, Rivière St-Maurice:			
Shawinigan Water & Power Co.....	118,144.72		
Laurentide Company Limited.....	58,856.44		
Brown Company.....	14,690.22		
St. Maurice Power Co. Ltd.....	15,559.83		
St. Maurice River Boom & Driving Co.....	10,000.00		
			217,351.21
EAUX DU RÉSERVOIR ALLARD, Rivière St-François:			
Canada Paper Company Ltd.....	4,725.00		
Cité de Sherbrooke.....	8,932.00		
Brompton Pulp & Paper Co., Ltd.....	12,917.71		
Southern Canada Power Co., Ltd.....	8,830.00		
Cie Hydraulique du St-François.....	24,743.20		
			60,147.91
EAUX DES RÉSERVOIRS, RR. STE-ANNE ET SAVANE:			
Laurentian Power Co., Ltd.....	34,397.40		
			34,397.40
EAUX DES RÉSERVOIRS, Rivière Jacques-Cartier:			
Donnacona Paper Co., Ltd:			
Grand lac Jacques-Cartier.....	1,768.40		
Lacs Sautauriski et Ver.....	209.10		
La Saint-Thomas.....	35.00		
			2,012.50
			\$479,355.80
Montant déposé par Riordon Pulp Cor'n en prévision d'un octroi de certaines chutes de la rivière des Quinze.....			15,973.20
			\$495,329.00

Le tout respectueusement soumis,

ARTHUR AMOS,

Directeur du Service hydraulique.